



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



DOCOB du site Natura 2000 FR 5400413 des « Vallées calcaires péri-angoumoises »



Actualisation du volet écologique

Mars 2014

Mise à jour – Décembre 2017



Secteur
Expertises & Inventaires

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. METHODOLOGIE	5
1.1. La flore et les habitats	5
1.2. La fonge	5
1.3. La faune	6
2. RESULTATS	7
2.1. Les habitats	7
2.1.1. Description et état de conservation global des habitats	11
2.1.1.1. Habitats d'intérêt communautaire prioritaires	11
2.1.1.2. Habitats d'intérêt communautaire non prioritaires	19
2.1.1.3. Habitats d'espèces d'intérêt communautaire	37
2.1.1.4. Autres habitats	39
2.2. La flore	40
2.2.1. Flore patrimoniale	40
2.2.2. Etat de conservation des stations d'espèces végétales protégées	44
2.2.2.1. Espèces protégées au niveau national	44
2.2.2.2. Espèces protégées au niveau régional	45
2.3. La Faune	49
2.3.1. Mammifères	49
2.3.2. Oiseaux	50
2.3.3. Reptiles	52
2.3.4. Amphibiens	53
2.3.5. Poissons	54
2.3.6. Invertébrés	55
2.3.6.1. Lépidoptères rhopalocères	55
2.3.6.2. Odonates	57
2.3.6.3. Orthoptères	58
2.3.6.4. Autres invertébrés	59
2.3.7. Mollusques	60
3. EXIGENCES ECOLOGIQUES ET ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	62
3.1. Habitats	62
3.1.1. Habitats d'intérêt communautaire prioritaires	63
3.1.2. Habitats d'intérêt communautaire non prioritaires	65
3.2. Espèces animales	70
3.2.1. Espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore »	72
3.2.1.1. Mammifères	72
3.2.1.2. Reptiles	79
3.2.1.3. Invertébrés	81
3.2.2. Espèces inscrites à l'annexe 4 de la directive « Habitats, faune, flore »	86
3.2.2.1. Mammifères	86
3.2.2.2. Reptiles	91
3.2.2.3. Amphibiens	92
3.2.2.4. Invertébrés	96
3.2.3. Espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux »	98
3.2.4. Espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore » potentiellement présentes sur le site 103	
CONCLUSION	103
BIBLIOGRAPHIE	104
Annexe : tableaux de synthèse	106

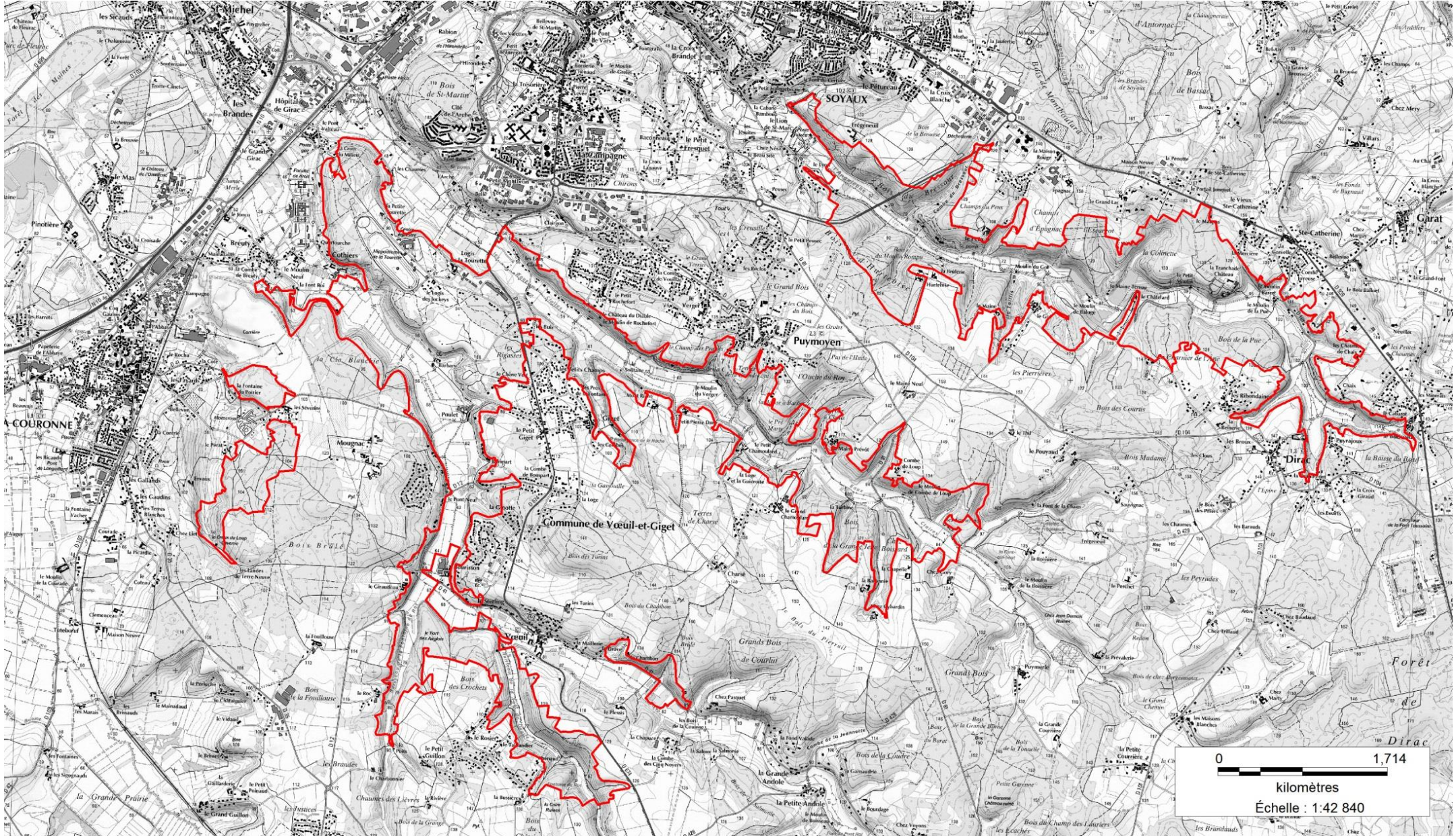
INTRODUCTION

Le site Natura 2000 FR5400413 « Vallées péri-angoumoises » est constitué d'un ensemble de 3 petites vallées entaillées dans les calcaires durs du Crétacé - l'Anguienne, les Eaux-claires et la Charraud - ainsi que le rebord et une partie des plateaux calcaires qui dominent celles-ci, en périphérie immédiate de l'agglomération d'Angoulême, en Charente (16). Il s'agit d'un échantillon particulièrement riche de milieux originaux et d'associations végétales rares ou menacées : pelouses calcicoles xérophiles à Globulaire de Valence en exposition sud et sur les plateaux (derniers vestiges des anciennes "chaumes charentaises"), pelouses mésophiles à Sésuvie bleuâtre en adspersion nord, fourrés arbustifs thermophiles à Buis et Allouchier, falaises suintantes à Capillaire de Montpellier, peuplements purs de Chêne vert, cavités naturelles (grottes) ou artificielles (anciennes carrières souterraines), sources, ruisselets aux eaux mésotrophes calciques, aulnaie-frênaie riveraine, prairies humides, localement tourbeuses, etc. Site possédant de nombreux habitats d'importance communautaire dont plusieurs considérés comme prioritaires (pelouses à Sabline des chaumes, dalles rocheuses à Orpin jaune pâle, aulnaie-frênaie), également inventorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique en raison de son patrimoine biologique, notamment botanique, exceptionnel (plusieurs ZNIEFF, rassemblant de nombreuses espèces végétales protégées au niveau national ou régional, ainsi que des espèces animales considérées comme menacées). Le site Natura 2000 s'étend sur environ 1650 hectares, sur le territoire de 8 communes (Dirac, Garat, La Couronne, Mouthiers-sur-Boëme, Puymoyen, Soyaux, Torsac et Voeuil-et-Giget).

L'état initial des connaissances biologiques du site a été réalisé au cours du printemps-été 2001, et le document d'objectifs (DOCOB), validé en février 2004, prévoit une réactualisation des inventaires naturalistes tous les 10 ans. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), animateur du site Natura 2000, a confié à l'association Charente Nature le soin de réaliser ces inventaires sur le terrain.

Le rapport suivant présente l'inventaire écologique mené sur l'ensemble du site N2000, entre janvier et août 2013 (et de données sporadiques jusqu'en 2017 suite à la mise à jour de décembre 2017). Il dresse les caractéristiques du site en termes d'espèces animales et végétales et en termes d'habitats. Il met ensuite en évidence les éléments patrimoniaux identifiés lors des inventaires de terrain, au regard des connaissances les plus récentes et de la législation en vigueur. Une deuxième partie présente les exigences écologiques et l'état de conservation de ce patrimoine naturel, prélude à la définition des aménagements et de la gestion nécessaire pour conserver, voire améliorer la diversité biologique du site.

CARTE N°1 – LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE



1. Méthodologie

Les prospections de terrain ont eu pour but, sur l'ensemble du site Natura 2000 :

- Réactualiser la cartographie des habitats, noter les modifications par rapport à l'état initial de 2001-2003 et donner un avis sur les éventuelles modalités de gestion mises en place.
- Réactualiser les données concernant la faune patrimoniale, vérifier la présence des espèces d'intérêt communautaire.

Elles ont été complétées par l'étude des bases de données de Charente Nature, puis, par les données complémentaires obtenues de 2013 à 2017 (mise à jour du présent rapport en décembre 2017).

1.1. La flore et les habitats

D'une manière générale, la détermination d'un habitat s'effectue selon la méthode des relevés phytosociologiques qui découle des travaux de Braun-Blanquet (1964). Elle est décrite notamment dans BOURNERIAS (1979). Sur une **surface homogène de végétation**, on relève l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance – dominance.

Chaque relevé conduit alors à définir, par sa composition, une association de plantes regroupées en **Alliance**, les alliances en **Ordres** et les ordres en **Classes**. Au niveau d'analyse qui nous intéresse, nous nous arrêtons au niveau de l'alliance. Les taxons plus affinés font encore l'objet d'études et, outre cette incertitude, n'apporteraient rien aux conclusions que ce travail nous amène à faire.

Des relevés phyto-sociologiques (non informatisés) ont été réalisés à différentes périodes de floraison, afin de définir les cortèges végétaux les plus complets possibles sur les sites les mieux caractérisés de la zone d'étude. En parallèle, les habitats ont été cartographiés sur le terrain à l'aide de photos aériennes récentes puis numérisés à l'aide du logiciel MapInfo. Les prospections de terrains se sont déroulées entre mars et août 2013.

NB : Thierry FERNEZ a été consulté pour l'étude des charophytes. Nous le remercions pour son aide.

1.2. La fonge

L'étude de la fonge n'a pas été conduite au cours de cette étude, faute de temps, et n'est donc pas présentée dans ce rapport, sauf en 3.2.4 pour les compléments d'inventaires à réaliser, portant notamment sur 2 espèces classées en liste rouge mondiale. Attache a cependant été prise avec Yann SELLIER, pour la réalisation future d'inventaires mycologiques destinés à évaluer la fonge des prairies et pelouses selon un protocole standardisé d'étude des champignons des pelouses et prairies maigres, les « CHEGD » (Clavares, Hygrocybes, Entolomes, Géoglosses, Dermolomes). Ces espèces sont typiques des anciennes pelouses ou prairies naturelles non perturbées mécaniquement et non amendées par des intrants azotés ou phosphorés. Cette méthode va au-delà du simple recensement des espèces car les champignons visés constituent des bioindicateurs qui permettent d'évaluer en plusieurs

étapes l'intérêt patrimonial d'une pelouse ou d'une prairie, leur état de conservation, l'équilibre biologique et la maturité des sols.

1.3. La faune

- **Les Mammifères**

Concernant les mammifères, les recherches de terrain ont porté sur la recherche de crottes, empreintes, restes de repas, grattis, ainsi que l'observation directe d'individus. Les principales cavités du site ont été visitées en période hivernale à la recherche des chauves-souris en hibernation. Des séances de détection acoustique ont également été réalisées. La Loutre d'Europe a été recherchée sur les cours d'eau (épreintes, empreintes). Enfin, quelques pelotes de réjection de Chouette hulotte trouvées sur le site ont été analysées pour les micro-mammifères.

- **Les Oiseaux**

Les oiseaux ont été recensés par observation visuelle et écoute des chants en période de reproduction (de mars à juin). Des sorties crépusculaires ont été réalisées sur les secteurs favorables pour rechercher l'Engoulevent d'Europe, en mai et juin.

- **Les Reptiles**

Les lézards et serpents ont été recherchés le long des haies, sur les talus, et sur les chemins en matinée sur les lisières de préférence orientée à l'est (soleil levant) par beau temps, afin de repérer les individus en thermorégulation matinale. La Cistude d'Europe a été recherchée sur les plans d'eau favorables et le réseau hydrographique du site.

- **Les Amphibiens**

Pour les anoues, les recherches ont principalement porté sur l'écoute des chants nuptiaux des mâles au niveau de différents points d'eau de la zone d'étude, ainsi que sur la recherche des pontes et des individus adultes.

- **Les Poissons**

Les données piscicoles présentées ici proviennent des résultats d'études menées par la fédération de pêche de la Charente ou de pêches électriques réalisées par l'ONEMA sur les 3 cours d'eau entre 2005 et 2016, ainsi que de quelques observations au cours des prospections de 2013, notamment sur des étangs du site Natura 2000. Nous remercions la Fédération de Pêche de la Charente, et notamment Valentin Hortolan pour son aide sur le volet piscicole de ce rapport.

- **Les Insectes**

Cet ordre faunistique est extrêmement vaste, c'est pourquoi nous ne nous sommes intéressés qu'aux familles facilement identifiables sur le terrain et dont certaines espèces sont inscrites aux annexes de la directive « Habitats, faune, flore », à savoir les Odonates et les Lépidoptères rhopalocères, ainsi que certains coléoptères (Lucane cerf-volant, Rosalie des alpes, Grand capricorne). Les données sur les orthoptères sont issues de l'atlas régional terminé en 2017. D'autres espèces d'invertébrés ont également été observées au cours des prospections, mais sans recherches spécifiques.

Les Odonates

Les passages ont été réalisés sur les sites favorables lors de journées ensoleillées et sans vent, aux heures les plus chaudes (11h – 16h). Les imagos ont été identifiés à vue ou après capture au filet, avec relâcher sur place.

Les Lépidoptères rhopalocères

Les passages ont été effectués sur les milieux ouverts favorables de la zone d'étude. La détermination des adultes a été faite à vue ou après capture au filet, avec relâcher sur place. Les visites ont eu lieu aux heures chaudes, par des journées ensoleillées et sans vent.

Les Coléoptères

En raison de l'importance de cette famille et de la difficulté de détermination de certaines espèces, la recherche des coléoptères a été limitée aux espèces patrimoniales. Les contacts ont été effectués par observation directe et indirecte des adultes (restes de repas d'insectivores – mandibules, élytres...).

2. Résultats

Ce chapitre dresse le résultat des inventaires de terrain menés sur le site, avec la liste commentée des espèces animales et végétales observées. Une analyse du patrimoine naturel identifié est réalisée dans le chapitre suivant.

2.1. Les habitats

Le tableau suivant récapitule les **31 habitats** définis dans la nomenclature internationale CORINE BIOTOPE identifiés sur le site Natura 2000. Parmi eux, on notera la présence de **18 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 considérés comme prioritaires**.

• **Tableau n°1 : les habitats**

COR = Code CORINE biotope ; NM = Non mesuré ; N2000 = code Natura 2000 (signifie que l'habitat est considéré comme prioritaire) ; VPR = Valeur patrimoniale régionale : * faible, ** moyenne, *** assez élevée, **** élevée, ***** très élevée*






Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR	Sup (Ha)
HABITATS COMMUNAUTAIRES PRIORITAIRES					65,99
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	ALYSO-SEDION ALBI	34.11	6110*	****	0,09
Parcours substeppiques de graminées et annuelles	THERO-BRACHYPODION	34.51	6220*	*****	5,29
Forêts de pentes, éboulis ou ravins	TILIO-ACERION	41.41	9180*	***	18,01
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun	ALNENION GLUTINOSO-INCANAE	44.33	91E0*	***	41,14
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA	53.31	7210*	*****	1,46
HABITATS COMMUNAUTAIRES NON PRIORITAIRES					272,79
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	POTAMOGETONION	22.43	3150	****	18,74

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR	Sup (Ha)
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	CHARETEA FRAGILIS	22.44	3140	****	3,28
Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	CALLITRICHIO-BATRACHION	24.43	3260	****	NM
Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses	BERBERIDION	31.82	5110	***	3,10
Formations à Genévrier commun	BERBERIDION	31.88	5130	****	32,65
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	MESOBROMION XERBROMION	34.32 34.33	6210	****	115,42
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	FILIPENDULION ULMARIAE	37.1	6430	*****	10,77
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	MOLINION CAERULEAE	37.31	6410	*****	1,92
Prairies maigres de fauche de basse altitude	BRACHYPODIO RUPESTRIS-CENTAUREION NEMORALIS	38.21	6510	**	35,17
Forêts de Chêne vert	QUERCION ILICIS	45.32	9340	**	51,74
Tourbières basses alcalines	CARICION DAVALLIANAE	54.2	7230	*****	NM
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	POTENTILLION CAULESCENTIS	62.1	8210	****	NM
Grottes non exploitées par le tourisme		65.4	8310	*****	8 unités
HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE					1053,49
Fourré mésophile	PRUNO SPINOSAE-RUBION RADULAE	31.81		*	22,68
Ourlet xéro-thermophile	GERANION SANGUINEI	34.41		*****	0,51
Prairie humide atlantique eutrophe	BROMION RACEMOSI	37.21		***	127,19
Chênaie-frênaie atlantique	ENDYMIO-CARPINETUM	41.21		*	19,27
Chênaie pubescente	QUERCION PUBESCENTI-SESSILIFLORA	41.71		*	834,01
Saulaie marécageuse	SALICION CINEREAEE	44.92		****	49,42
Roselières hautes	PHRAMITETALIA AUSTRALIS	53.11		****	0,41
Espaces souterrains artificiels		88		****	42 unités
AUTRES HABITATS					69,44
Prairie atlantique pâturée	CYNOSURION CRISTATI	38.1		*	31,10
Cultures intensives		82.1			NM
Plantation de conifères		83.31		*	22,06
Plantation de peupliers		83.321		*	8,67
Friche rudérale pluriannuelle mésophile	DAUCO CAROTAE-MELILOTION ALBAE	87.1		*	7,61
TOTAL					1461,24














CARTE N°2
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
CARTOGRAPHIE DES HABITATS

 Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

-  Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles - 6110* / 34.11
-  Parcours substeppiques de graminées et annuelles - 6220* / 34.51
-  Forêts de pentes, éboulis ou ravins - 9180* / 41.41
-  Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - 91E0* / 44.33
-  Marais calcaires à Cladium mariscus - 7210* / 53.31





Habitats d'intérêt communautaire

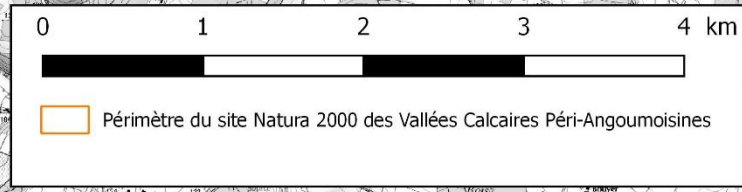
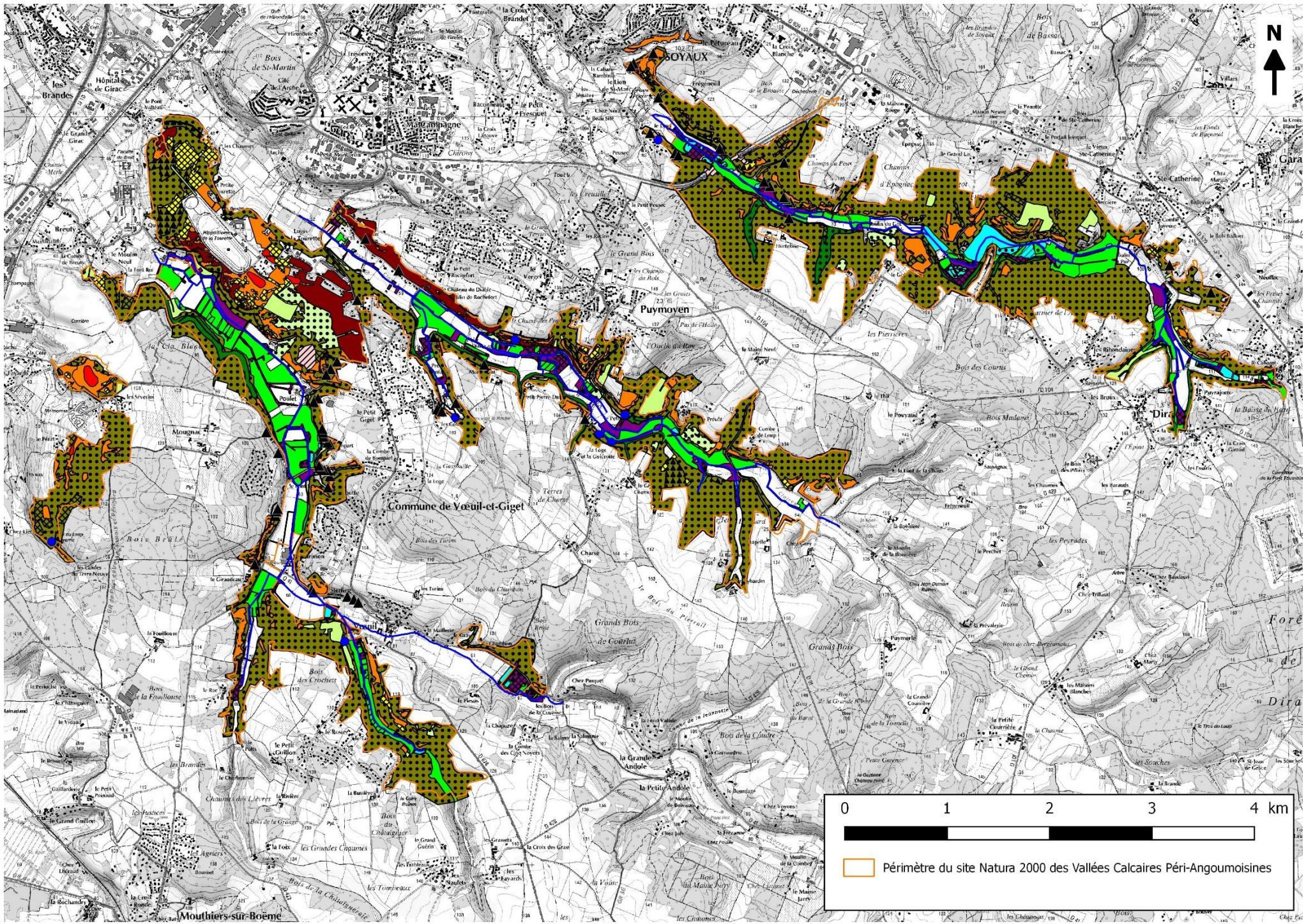
-  Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition - 3150 / 22.43
-  Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées - 3140 / 22.44
-  Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3260 / 24.43
-  Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses - 5110 / 31.82
-  Formations à Genévrier commun - 5130 / 31.88
-  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210 / 34.32 et 34.33
-  Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires - 6410 / 37.1
-  Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - 6410 / 37.31
-  Prairies maigres de fauche de basse altitude - 6510 / 38.21
-  Tourbières basses alcalines - 7230 / 54.2
-  Forêts de Chêne vert - 9340 / 45.32
-  Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - 8210 / 62.1
 -  Grottes non exploitées par le tourisme - 8310 / 65.4

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

-  Fourrés médio-européens sur sol fertile - 31.81
-  Ourlet xéro-thermophiles - 34.41
-  Prairies humides atlantiques - 37.21
-  Chênaie blanche occidentale - 41.71
-  Chênaies-frênaies atlantiques - 41.21
-  Saulaies-marécageuses - 44.92
-  Roselières hautes - 53.11
 -  Espaces souterrains artificiels - 88

Autres habitats

-  Prairies pâturées - 38.1
-  Plantations de conifères - 83.31
-  Plantations de peupliers - 83.321
-  Friches rudérales mésophiles - 87.1



0 1 2 3 4 km

○ Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoisines

2.1.1. Description et état de conservation global des habitats

Nous allons, dans ce chapitre, décrire les différents habitats recensés sur la zone d'étude, ainsi que les cortèges floristiques observés. Une estimation de l'état de conservation global des habitats d'intérêt communautaire a également été réalisée. **Les espèces végétales patrimoniales sont notées en gras.** Une cartographie de localisation de ces habitats conclue les sous-paragraphes.

2.1.1.1. Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Végétation des dalles calcaires

Corine Biotope : 34.11 – Pelouses médio-européennes sur débris rocheux calcaires

Natura 2000 : 6110*-1 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles



Cet habitat est très rare en Poitou-Charentes. Il très ponctuel et localisé au sein des complexes de pelouses calcaires des vallées calcaires péri-angoumoises. Il se développe de façon pionnière sur les affleurements calcaires et corniches rocheuses, le plus souvent en mosaïque avec les pelouses xérophiles. Le recouvrement de la végétation est très faible et les plantes qui le caractérisent sont adaptées à la sécheresse. Nous avons relevé :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| - Campanule à feuilles rondes | <i>Campanula rotundifolia</i> |
| - Epiaire droite | <i>Stachys recta</i> |
| - Immortelle des sables | <i>Helichrysum stoechas</i> |
| - Orpin blanc | <i>Sedum album</i> |
| - Orpin jaunâtre | <i>Sedum ochroleucum</i> |
| - Orpin jaune | <i>Sedum acre</i> |
| - Passerage faux-alysson | <i>Alyssum alyssoides</i> |
| - Saxifrage à 3 doigts | <i>Saxifraga tridactylites</i> |
| - Tulipe australe | <i>Tulipa sylvestris australis</i> |
| - | |

L'état de conservation de cet habitat sur le site Natura 2000 est globalement moyen, avec de très faibles superficies occupées et un piétinement important des corniches rocheuses lié à la pratique assez intensive de l'escalade, notamment dans la vallée des Eaux-Claires.

Pelouses calcaires dominées par des annuelles

Corine Biotope : 34.51 – Pelouses xériques de la méditerranée occidentale

Natura 2000 : 6220*-4 – Parcours substeppiques de graminées et annuelles



Ces pelouses se développent sur des sols calcaires très minces, où elles occupent de faibles surfaces au sein des complexes de pelouses sèches des plateaux calcaires. Elles sont caractérisées par une végétation clairsemée, principalement composée de plantes annuelles qui profitent des pluies printanières pour former des tapis fugaces. Cet habitat, avec cette typicité, est très rare en Poitou-Charentes, où seules quelques stations sont présentes dans l'Angoumois et le Cognaçais. Sur le site Natura 2000, cet habitat est très ponctuel et occupe les zones de terre dénudée au sein des pelouses très sèches. Il est notamment bien représenté sur les chaumes de La Tourette et des Séverins. Nous avons relevé les espèces suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Bec-de-grue | <i>Erodium cicutarium</i> |
| - Brachypode à 2 épis | <i>Brachypodium dystachyon</i> |
| - Buplèvre du mont Baldo | <i>Bupleurum baldense</i> |
| - Catapode raide | <i>Catapodium rigidum</i> |
| - Céraiste nain | <i>Cerastium pumilum</i> |
| - Crucianelle | <i>Crucianella angustifolia</i> |
| - Drave printanière | <i>Draba verna</i> |
| - Euphorbe fluette | <i>Euphorbia exigua</i> |
| - Hutchinsie des pierres | <i>Hornungia petraea</i> |
| - Lin d'Autriche | <i>Linum austriacum</i> |
| - Lin purgatif | <i>Linum catharticum</i> |
| - Lin stricte | <i>Linum strictum</i> |
| - Luzerne naine | <i>Medicago minima</i> |
| - Micrope dressé | <i>Bombycilaena erecta</i> |
| - Orpin rougeâtre | <i>Sedum rubens</i> |

- Petite euphrase *Euphrasia stricta*
- Réséda jaune *Reseda lutea*
- Sabline à feuilles de serpolet *Arenaria serpyllifolia*
- **Sabline des chaumes** ***Arenaria controversa***
- Trèfle scabre *Trifolium scabrum*
- Vulpie ciliée *Vulpia ciliata*

Même si les surfaces occupées sont faibles, cet habitat présente un état de conservation globalement bon, avec un cortège végétal typique et très complet appartenant à l'association à Lin et Sabline du *Lino-arenarietum controversae*, accueillant plusieurs espèces végétales patrimoniales. On notera que les conditions météorologiques printanières influent beaucoup sur le développement de cet habitat, qui peut être inexistant les années les plus sèches.

Forêts de pentes et de ravins à tilleuls et érables

Corine Biotope : 41.41 – Forêts de pentes et de ravins à tilleuls et érables

Natura 2000 : 9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins



Ce type de boisement à affinité montagnarde est très rare en plaine, où il se développe à la faveur de très fortes pentes exposées plein nord, favorisant un microclimat froid et humide. En région, ces conditions stationnelles sont rares et très ponctuelles. Sur le territoire Natura 2000, cet habitat est aussi ponctuel, notamment au niveau du moulin de Baloge, la Font du Roi et de la vallée des Eaux-Clares, où il occupe les fortes pentes à éboulis en exposition nord. Il prend l'aspect d'un bois avec de grands arbres moussus, sur des pentes composées d'éboulis grossiers de blocs calcaires, avec une strate herbacée dominée par le lierre et la fougère Scolopendre. Nous avons relevé :

- Buis *Buxus sempervirens*
- Chêne pédonculé *Quercus robur*
- Erable champêtre *Acer campestre*
- Fragon *Ruscus aculeatus*
- **Laïche digitée** ***Carex digitata***

- Lamier jaune *Lamium galeobdolon*
- Lierre *Hedera helix*
- Mélisque à une fleur *Melica uniflora*
- **Polystic à aiguillons** *Polystichum aculeatum*
- Polystic à soies *Polystichum setiferum*
- Scolopendre *Asplenium scolopendrium*
- Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos*

Ce boisement présente un bon état global de conservation, même si les surfaces occupées sont assez faibles. Les conditions stationnelles nécessaires à son implantations rendent difficile l'exploitation du bois par les propriétaires, et constituent la meilleure protection de ce boisement climacique. On notera que cet habitat n'est pas cité dans le document d'objectif, où il est considéré en chênaie mésophile. Même si la plupart des pentes exposées nord sont effectivement occupées par cet habitat, les secteurs les plus pentus présentent bien une physionomie de forêt de ravin, que nous avons donc intégré à l'inventaire.

Aulnaie-frênaie alluviale non marécageuse

Corine Biotope : 44.33 – Aulnaies-frênaies des rivières à eaux lentes

Natura 2000 : 91E0* – Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun



Cet habitat boisé est bien présent en Région mais souvent fragmenté, dégradé et peu mûre. Sur les Vallées calcaires, il se développe dans le lit majeur des 3 ruisseaux du site, l'Anguienne, les Eaux-Claires et la Charraud. Très relictuel, il n'occupe le plus souvent que la bordure immédiate du cours d'eau, sous forme d'une ripisylve très fragmentée. Il subsiste néanmoins quelques bois un peu plus étendus ci et là, notamment près de Barbary (vallée de la Charraud) ; Moulin du Verger et Petit Chamoulard (vallée des Eaux Claires) ; le Peux, le Moulin de Baloge et Chaix (vallée de l'Anguienne). Le Frêne et l'Aulne sont les essences dominantes, et les strates arbustive et herbacée sont denses et diversifiées lorsque la surface occupée par le boisement n'est pas limitée à une rangée d'arbres en bordure de ruisseau. Nous avons relevé :

- Aillaire officinale	<i>Ailiiaria petiolata</i>
- Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
- Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
- Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>
- Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
- Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>
- Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>
- Euphorbe velue	<i>Euphorbia villosa</i>
- Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>
- Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
- Houblon	<i>Humulus lupulus</i>
- Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>
- Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i>
- Lierre	<i>Hedera helix</i>
- Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
- Lysimachie nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>
- Millepertuis à 4 angles	<i>Hypericum tetrapterum</i>
- Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
- Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
- Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
- Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>
- Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
- Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
- Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
- Saule blanc	<i>Salix alba</i>
- Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>
- Scrophulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>
- Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>
- Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>

L'état de conservation de cet habitat sur la zone d'étude est globalement assez moyen, et les surfaces occupées très restreintes, mêmes si quelques parcelles présentent encore un aspect de vieille forêt alluviale.

Cladiaie (formation à Marisque)

Corine Biotope : 53.31 – Cladiaies des bas-marais alcalins

Natura 2000 : 7210* – Marais calcaires à *Cladium mariscus*



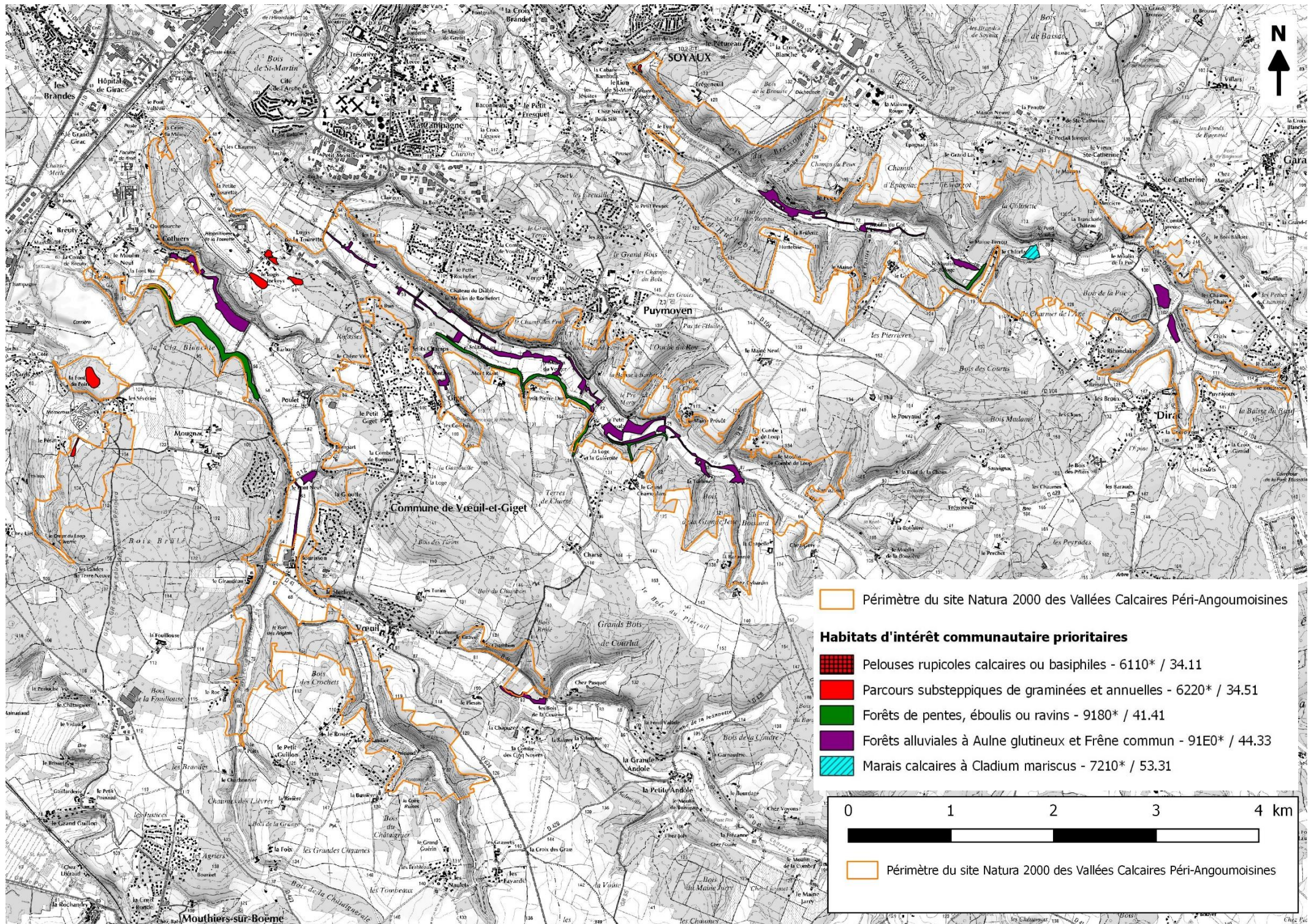
Ce milieu humide, qui se développe sur des sols tourbeux alcalins engorgés, est très localisé en Région Poitou-Charentes, de même que sur la zone d'étude, puisqu'il n'occupe que la tête de l'étang du Châtelard, dans la vallée de l'Anguienne, et quelques berges d'étangs, de façon très ponctuelle. Il s'agit ici d'une roselière très ouverte, avec une strate herbacée très diversifiée. Nous avons relevé les espèces suivantes :

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| - Bourdaine | <i>Frangula dodonei</i> |
| - Chouin noirâtre | <i>Schoenus nigricans</i> |
| - Cirse tubéreux | <i>Cirsium tuberosum</i> |
| - Ecuelle d'eau | <i>Hydrocotyle vulgaris</i> |
| - Eléocharis à tiges nombreuses | <i>Eleocharis multicaulis</i> |
| - Epipactis des marais | <i>Epipactis palustris</i> |
| - Eupatoire chanvrine | <i>Eupatorium cannabinum</i> |
| - Gaillet des marais | <i>Galium palustre</i> |
| - Germandrée des marais | <i>Teucrium scordium</i> |
| - Laîche à beaux fruits | <i>Carex lepidocarpa</i> |
| - Laîche bleuâtre | <i>Carex panicea</i> |
| - Lotier des marais | <i>Lotus pedunculatus</i> |
| - Lotier maritime | <i>Lotus maritimus</i> |
| - Lysimachie vulgaire | <i>Lysimachia vulgaris</i> |
| - Marisque | <i>Cladium mariscus</i> |
| - Menthe aquatique | <i>Mentha aquatica</i> |
| - Moline bleue | <i>Molinia caerulea</i> |
| - Orchis incarnat | <i>Dactylorhiza incarnata</i> |
| - Pesse d'eau | <i>Hippuris vulgaris</i> |
| - Potentille tormentille | <i>Potentilla erecta</i> |
| - Prêle des rivières | <i>Equisetum fluviatile</i> |
| - Roseau | <i>Phragmites australis</i> |
| - Salicaire | <i>Lythrum salicaria</i> |

- **Sanguisorbe officinale** *Sanguisorba officinalis*
- Saule roux *Salix atrocinerea*

La zone de l'étang du Châtelard présente un bon état de conservation, avec une physionomie très ouverte et un cortège végétal diversifié.

CARTE N°3
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
PRIORITAIRES



2.1.1.2. Habitats d'intérêt communautaire non prioritaires

Eaux avec végétation flottante fixée

Corine Biotope : 22.43 – Végétations enracinées flottantes

Natura 2000 : 3150-1 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition



Il s'agit d'herbiers aquatiques qui peuplent les étangs et mares, mais aussi certaines parties calmes des cours d'eau, fossés en eau... En Région, cet habitat est plutôt fréquent mais, à l'instar des plans d'eau du site Natura 2000, ils sont peu végétalisés, et les cortèges végétaux, souvent monospécifiques, sont peu représentatifs de l'habitat (pas étudié précisément). Nous avons relevé :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| - Nénuphar blanc | <i>Nymphaea alba</i> |
| - Nénuphar jaune | <i>Nuphar lutea</i> |
| - Potamot coloré | <i>Potamogeton coloratus</i> |
| - Potamot dense | <i>Groenlandia densa</i> |
| - Potamot pectiné | <i>Potamogeton pectinatus</i> |

L'état de conservation des herbiers aquatiques des plans d'eau du site Natura 2000 est globalement très moyen.

Eaux avec végétation immergée non vasculaire

Corine Biotope : 22.44 – Tapis immergés de Characées

Natura 2000 : 3140-1 – Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées



Il s'agit d'herbiers aquatiques composés de characées, des algues d'eau douce, qui prennent place au sein de plan d'eau à profil très plat, de faible profondeur, et présentant des eaux transparentes. Ce milieu est rare en Région, surtout avec la typicité qu'il présente sur le site Natura 2000, où il est présent dans les étangs situés en contrebas du viaduc de l'Anguienne, où son état de conservation s'avère bon. En 2017, il a été relevé (Thierry FERNEZ, Mickaël MADY & Yann SELLIER) :

- *Chara contraria*
- *Chara contraria var. hispidula*
- *Chara hispida var. major*
- *Chara virgata*
- *Chara vulgaris*
- *Chara vulgaris var. longibracteata*
- *Juncus articulatus*
- *Lagarosiphon major*
- *Myriophyllum verticillatum*
- ***Nitella tenuissima***
- *Nymphaea alba (cultivar)*
- *Potamogeton natans*
- *Potamogeton pectinatus*
- *Teucrium scordium*
- *Thelypteris palustris*
- ***Utricularia gpe australis/vulgaris***

Lit mineur des rivières et végétation immergée associée

Corine Biotope : 24.43 – Végétation des rivières mésotrophes

Natura 2000 : 3260 – Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion



Cet habitat composé d'herbiers aquatiques se développe dans les ruisseaux du site Natura 2000 la Charraud, les Eaux-Clares et l'Anguienne, ainsi que leurs affluents. Il colonise les secteurs ensoleillés et bien oxygénés, et est caractérisé par la présence de callitriches et du bryophyte *Fontinalis antipyrenaica*, ainsi que des formes immergées d'hélophytes rivulaires. En Région, il est assez fréquent mais la bonne typicité que le cours péri-angoumoisins présentent (présence ponctuelle d'herbiers de Potamot coloré, espèce patrimoniale en Poitou-Charentes, dans le cours des Eaux-Clares et de l'Anguienne), leur confèrent une certaine responsabilité régionale. Nous avons relevé :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| - Ache nodiflore | <i>Apium nodiflorum</i> |
| - Berle dressée | <i>Berula erecta</i> |
| - Callitriche | <i>Callitriche sp</i> |
| - Cresson de fontaine | <i>Nasturtium officinale</i> |
| - Fontinale | <i>Fontinalis antipyrenaica</i> |
| - Lentille à trois lobes | <i>Lemna trisulca</i> |
| - Potamot coloré | <i>Potamogeton coloratus</i> |
| - Potamot dense | <i>Groelandia densa</i> |
| - Rubanier dressé | <i>Sparganium erectum</i> |
| - Véronique aquatique | <i>Veronica anagallis-aquatica</i> |

L'état de conservation de cet habitat sur le site Natura 2000 est globalement satisfaisant sur les secteurs les plus oxygénés. Certains secteurs, notamment au niveau de biefs de moulins, ont tendance à s'envaser, provoquant la disparition des herbiers aquatiques au profit des hélophytes.

Fourrés xéro-thermophiles

Corine Biotope : 31.88 – Fruticées à Genévrier commun

Natura 2000 : 5130 – Formations à Genévrier commun



Comme son nom l'indique, cet habitat se présente sous forme de fourrés plus ou moins denses, dominés par le Genévrier commun, accompagné d'autres arbustes thermophiles et présentant ici une grande originalité. Cet habitat est rare en Poitou-Charentes avec cette typicité (cortège à espèces protégées : Nerprun des rochers et Spirée d'Espagne avec reproduction du Citron de Provence). Ces fourrés sont présents sur tous les secteurs de pelouses sèches du site Natura 2000, soit sous forme de fourrés denses en lisière ou occupant une grande partie de l'espace disponible, soit en mosaïque avec les pelouses calcaires. Nous avons relevé :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - Alisier blanc | Sorbus aria |
| - Alisier torminal | <i>Sorbus torminalis</i> |
| - Arbre à perruques | <i>Cotinus coggygria</i> |
| - Aubépine monogyne | <i>Crataegus monogyna</i> |
| - Berbéris vulgaire | <i>Berberis vulgaris</i> |
| - Bruyère à balais | <i>Erica scoparia</i> |
| - Buis | <i>Buxus sempervirens</i> |
| - Cerisier de Sainte-Lucie | <i>Prunus mahaleb</i> |
| - Chêne pubescent | <i>Quercus humilis</i> |
| - Chêne vert | <i>Quercus ilex</i> |
| - Chèvrefeuille des bois | <i>Lonicera periclymenum</i> |
| - Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i> |
| - Coronille glauque | <i>Coronilla glauca</i> |
| - Eglantier | <i>Rosa canina</i> |
| - Rosier pimprenelle | <i>Rosa pimpinellifolia</i> |
| - Garance voyageuse | <i>Rubia peregrina</i> |

- Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
- Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
- If	<i>Taxus baccata</i>
- Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>
- Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>
- Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>
- Spirée d'Espagne	<i>Spiraea obovata</i>
- Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>
- Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>

L'état de conservation de cet habitat est variable suivant les secteurs, de très bon lorsqu'il est en mosaïque ouverte avec des pelouses calcaires, bon lorsqu'il forme des peuplements denses (mais généralement au détriment des pelouses) à moyen lorsque la strate arborée devient trop importante, laissant alors la place à une chênaie pubescente.

Fourrés xéro-thermophiles (faciès à buis)

Corine Biotope : 31.82 – Fruticées à Buis

Natura 2000 : 5110 – Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses



Cet habitat est surtout présent sur le versant exposé au sud de la vallée de l'Anguienne, où le buis forme des colonies denses là où habituellement se développent des genévriers. Le cortège arbustif est toutefois nettement moins diversifié que celui des fourrés à genévriers, même si on retrouve les mêmes essences. Le buis est également très présent en sous-strate arbustive des chênaies mésophiles en exposition nord, mais il appartient dans ce cas au cortège de la chênaie.

On notera que les buis de l'ensemble du site N2000 sont actuellement impactés par différents parasites aux attaques cycliques.

Les fourrés à buis de la vallée de l'Anguienne sont en bon état global de conservation.

Pelouses calcaires

Cet habitat, aussi appelé « chaume » localement, se décline en deux sous-habitats : le mésobromion et le xérobromion. Lorsqu'ils sont en contact sur le terrain, le mésobromion résulte de la fermeture du xérobromion. Cet habitat, avec cette typicité et cette originalité, est très rare en Poitou-Charentes, où seules quelques stations sont présentes dans l'Angoumois et le Cognçais.

- **Faciès mésophile**

Corine Biotope : 34.32 – Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides

Natura 2000 : 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire

Ce faciès se développe sur les pentes peu accentuées, souvent en exposition sud, des différentes vallées. Il s'agit de pelouses herbeuses, d'où émergent des buissons de genévriers, abritant un cortège végétal très varié. Ces pelouses appartiennent ici à l'association à lin et séslerie (*Lino salsolidis-Seslerietum albicantis*), et participent avec les autres milieux herbacés thermophiles à la grande originalité floristique du site. Nous avons relevé :



- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| - Asperule des teinturiers | <i>Asperula cynanchica</i> |
| - Brachypode penné | <i>Brachypodium pinnatum</i> |
| - Brize intermédiaire | <i>Briza media</i> |
| - Brome dressé | <i>Bromus erectus</i> |
| - Brunelle laciniée | <i>Prunella laciniata</i> |
| - Bugrane jaune | <i>Ononis natrix</i> |
| - Cardoncelle molle | <i>Carduncellus mitissimus</i> |
| - Centaurée jacée | <i>Centaurea gr jacea</i> |
| - Chlore perfolié | <i>Blackstonia perfoliata</i> |
| - Choin noirâtre | <i>Schoenus nigricans</i> |
| - Cirse sans tige | <i>Cirsium acaule</i> |
| - Coronille minime | <i>Coronilla minima</i> |
| - Fer-à-cheval | <i>Hippocrepis comosa</i> |
| - Gaillet nain | <i>Galium pumilum</i> |
| - Genêt des teinturiers | <i>Genista tinctoria</i> |
| - Genêt poilu | <i>Genista pilosa</i> |
| - Genévrier commun | <i>Juniperus communis</i> |
| - Germandrée petit-chêne | <i>Teucrium chamaedrys</i> |
| - Globulaire ponctuée | <i>Globularia bisnagarica</i> |
| - Homme-pendu | <i>Orchis anthropophora</i> |
| - Knautie des prés | <i>Knautia arvensis</i> |
| - Laîche de Haller | <i>Carex halleriana</i> |

- Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>
- Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i>
- Lin fausse-soude	<i>Linum salsoloides</i>
- Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
- Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>
- Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>
- Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>
- Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>
- Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>
- Panicaut des champs	<i>Eryngium campestre</i>
- Persil de montagne	<i>Seseli montanum</i>
- Petit boucage	<i>Pimpinella saxifraga</i>
- Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>
- Peucédan des cerfs	<i>Cervaria rivini</i>
- Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i>
- Polygale du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>
- Raiponce orbiculaire	<i>Phyteuma orbiculare</i>
- Scabieuse colombaria	<i>Scabiosa columbaria</i>
- Séslerie bleue	<i>Sesleria caerulea</i>
- Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>
- Thésion couché	<i>Thesium humifusum</i>
- Thym serpolet	<i>Thymus praecox</i>

L'état de conservation de ce sous-habitat au sein du site Natura 2000 est très variable, en fonction de la gestion mise en place. Ces pelouses évoluent rapidement en fourré en l'absence d'entretien. Le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), appelé localement « palène », s'avère également problématique sur certains secteurs, en occupant tout l'espace disponible.

- **Faciès xérophile**

Corine Biotope : 34.33 – Pelouses calcaires subatlantiques très sèches

Natura 2000 : 6210-26 – Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles

Ce faciès se développe sur sol calcaire squelettique, ici sur les fortes pentes rocheuses en exposition sud des différentes vallées, ou sur les plateaux calcaires tabulaires des Séverins et de La Tourette. Ce sont des pelouses rases laissant fréquemment apparaître le sol et présentant un cortège végétal très riche, composé principalement de petites plantes vivaces enrichi par de nombreux taxons méditerranéens en limite d'aire. On notera



que cet habitat est ici clairement défini par l'association à Crapaudine de Guillon et Koelérie du Valais (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae*), qui constitue l'un des intérêts majeurs du site Natura 2000. Nous avons relevé :

- Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>
- Arabette hirsute	<i>Arabis hirsuta</i>
- Argyrolobe de Zanon	<i>Argyrolobium zanonii</i>
- Armoise blanche	<i>Artemisia alba</i>
- Biscutelle de Guillon	<i>Biscutella guilloni</i>
- Bugrane striée	<i>Ononis striata</i>
- Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>
- Carline vulgaire	<i>Carlina vulgaris</i>
- Céraïste aggloméré	<i>Cerastium conglomeratum</i>
- Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis guilloni</i>
- Euphorbe de Séguier	<i>Euphorbia seguieriana</i>
- Euphrase de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus</i>
- Fétuque d'Auquier	<i>Festuca auquieri</i>
- Fumana couché	<i>Fumana procumbens</i>
- Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
- Globulaire commune	<i>Globularia gr vulgaris</i>
- Hélianthème des appenins	<i>Helianthemum appeninum</i>
- Inule des montagnes	<i>Inula montana</i>
- Koelérie du valais	<i>Koeleria vallesiana</i>
- Laîche de Haller	<i>Carex halleriana</i>
- Laîche humble	<i>Carex humilis</i>
- Liseron cantabrique	<i>Convolvulus cantabrica</i>
- Marguerite à feuilles de graminée	<i>Leucanthemum graminifolium</i>
- Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>
- Ophrys petite araignée	<i>Ophrys araneola</i>
- Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i>
- Orobanche de la germandrée	<i>Orobanche teucrii</i>
- Phalangère à fleurs de lys	<i>Anthericum liliago</i>
- Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>
- Potentille printanière	<i>Potentilla neumanniana</i>
- Renoncule à feuilles de graminée	<i>Ranunculus gramineus</i>
- Scille d'automne	<i>Scilla autumnalis</i>
- Tabouret perfolié	<i>Traspi perfoliatum</i>
- Thésion divariqué	<i>Thesium divaricatum</i>
- Thym serpolet	<i>Thymus praecox</i>
- Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>
- Véronique prostrée	<i>Veronica prostrata</i>
- Vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>

La plupart des stations de pelouses xérophiles du site Natura 2000 présente un bon, voire très bon état de conservation. Les conditions de sol squelettique des fortes pentes calcaires, liées à l'érosion, lui procurent ici une forme de stabilité. Seules les stations situées sur les plateaux

tabulaires (La Tourette et Les Séverins) sont menacées à plus ou moins long terme par la fermeture progressive, et le site des Séverins fait l'objet d'une gestion appropriée.

Mégaphorbiaie marécageuse

Corine Biotope : 37.1 – Peuplements de Reine des prés et communautés associées

Natura 2000 : 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires



Il s'agit de roselières diversifiées qui occupent les parcelles de fond de vallée, le plus souvent suite à l'exploitation de peupleraies ou à l'abandon de pratiques agricoles. Cet habitat occupe également les berges ensoleillées des cours d'eau et bordures de fossés, de façon linéaire. Les mégaphorbiaies sont peu représentées sur le site Natura 2000, même si on observe de beaux ensembles dans la vallée de la Font des Quatre Francs, la Charraud (Bois de la Couasse) et des Eaux-Clares (Moulin du Verger). En Région, cet habitat est relativement répandu dans les complexes de lits majeurs des cours d'eau, compte tenu du contexte de déprise agricole et sylvicole. Le cortège végétal, composé d'hélophytes à forte dynamique, est relativement diversifié. Nous avons relevé :

- | | |
|-----------------------|------------------------------|
| - Berce commune | <i>Heracleum sphondylium</i> |
| - Cirse des marais | <i>Cirsium palustre</i> |
| - Epiaire des marais | <i>Stachys palustris</i> |
| - Epilobe hirsute | <i>Epilobium hirsutum</i> |
| - Eupatoire chanvrine | <i>Eupatorium cannabinum</i> |
| - Euphorbe velue | <i>Euphorbia villosa</i> |
| - Gaillet des marais | <i>Galium palustre</i> |
| - Guimauve officinale | <i>Althaea officinalis</i> |
| - Iris des marais | <i>Iris pseudacorus</i> |
| - Laîche des marais | <i>Carex acutiformis</i> |
| - Liseron des haies | <i>Calystegia sepium</i> |
| - Lysimaque vulgaire | <i>Lysimachia vulgaris</i> |
| - Menthe aquatique | <i>Mentha aquatica</i> |

- Millepertuis à 4 angles *Hypericum tetrapterum*
- Ortie dioïque *Urtica dioica*
- Pigamon jaune *Thalictrum flavum*
- Reine des prés *Filipendula ulmaria*
- Roseau *Phragmites australis*
- Salicaire *Lythrum salicaria*
- Souchet long *Cyperus longus*

L'état de conservation de cet habitat sur le site Natura 2000 est bon à moyen, avec comme menace principale le développement de la saulaie, qui remplace à terme les mégaphorbiaies.

Bas-marais alcalins

Corine Biotope : 54.2 – Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)

Natura 2000 : 7230 – Tourbières basses alcalines



L'habitat se rencontre typiquement sur substrat plus ou moins constamment engorgé par une eau carbonatée à pH compris entre 6 et 8, où le drainage nul ou très faible provoque l'édification d'une tourbe calcique noire.

La végétation structurant l'habitat se présente comme un tapis d'herbacées vivaces bistratifié associant une strate haute dominée par diverses Joncacées, Cypéracées et hautes herbes hygrophiles (Salicaire, Lysimaque commune, Menthe aquatique) à une strate basse occupée par l'Ecuelle d'eau, le Flûteau fausse-renoncule ou la Samole de Valérand, voire la Grande utriculaire ou le Potamot coloré dans les secteurs les plus hydromorphes.

Le bas-marais alcalin est considéré comme un des habitats les plus menacés des plaines françaises et sa situation en région Poitou-Charentes ne fait pas exception puisque les sites de surface supérieure à 1 hectare sont devenus très rares. Sur le site Natura 2000, il n'a pas été cartographié car il occupe des surfaces très réduites (quelques m²) dans les secteurs où le sol présente une fraction organique importante : l'Anguienne et potentiellement vallée médiane des Eaux Claires et le bois de la Couasse sur la Charraud. Les espèces indicatrices sont :

- Jonc à fleurs obtuses *Juncus subnodulosus*
- Laîche écaillée *Carex lepidocarpa*
- Cirse d'Angleterre *Cirsium dissectum*
- Laiteron maritime *Sonchus maritimus*
- Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*
- Choin noirâtre *Schoenus nigricans*
- Samole de Valérand *Samolus valerandi*

Prairie oligotrophe à Molinie

Corine Biotope : 37.31 – Prairies à Molinie et communautés associées

Natura 2000 : 6410 – Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux



Habitat autrefois répandu dans toutes les vallées calcaires de Poitou-Charentes, elles ne subsistent aujourd'hui que de manière relictuelle du fait du drainage, de la mise en culture, de l'intensification ou de l'abandon. Ces prairies humides sont très ponctuelles sur le site Natura 2000 : 2 parcelles relativement étendues sont présentes dans la vallée de la Charraud (Cla Blanchie) et de l'Anguienne (Châtelard). 2 autres secteurs plus relictuels ont été identifiés dans ces mêmes vallées, au niveau des Bois de la Couasse (Charraud) et Puyrajoux (Anguienne). Il s'agit de prairies qui se développent sur sol tourbeux alcalin engorgé toute l'année. Le cortège floristique y est assez diversifié avec quelques espèces rares, notamment des orchidées. Nous avons relevé :

- Cirse découpé *Cirsium dissectum*
- Ecuelle d'eau *Hydrocotyle vulgaris*
- **Epipactis des marais** ***Epipactis palustris***
- Eupatoire chanvrine *Eupatorium cannabinum*
- Euphorbe velue *Euphorbia villosa*
- Gaillet des marais *Galium palustre*
- **Gentiane pneumonanthe** ***Gentiana pneumonanthe***

- Jonc à tépales aigus	<i>Juncus acutiflorus</i>
- Laîche bleuâtre	<i>Carex panicea</i>
- Lotier maritime	<i>Tetragonolobus maritimus</i>
- Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
- Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum vulgatum</i>
- Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>
- Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i>
- Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i>
- Scirpe faux-jonc	<i>Scirpus holochoenus</i>
- Succise des prés	<i>Succisa pratensis</i>

Les secteurs de la Cla Blanchie et du Châtelard présentent un bon état de conservation, avec une surface occupée assez importante et un cortège végétal diversifié et caractéristique. De plus, ces deux parcelles accueillent une population d'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea telejus*) et constituent les 2 seules populations encore connues en Poitou-Charentes, ce qui accentue l'importance de ces parcelles. Les 2 autres secteurs sont en cours de fermeture naturelle. On notera que cet habitat n'est pas cité dans le document d'objectif, où il est inclus dans les prairies humides.

Prairie de fauche atlantique

Corine Biotope : 38.21 – Prairies de fauche atlantiques

Natura 2000 : 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude



En Région, les prairies de fauches sont bien présentes mais leur typologie de rattachement est en cours d'élaboration. Au sein du site Natura 2000, cet habitat est peu présent. Il s'agit de formations herbacées hautes, dominées par des graminées sociales. Elles sont entretenues par fauche, le plus souvent en juin. Le cortège végétal y est riche et diversifié, et varie sensiblement en fonction du positionnement des parcelles : on observe une variante plutôt thermophile sur les sommets de plateaux, et une variante plutôt mésophile dans les combes et les bas de pentes. Nous avons relevé :

- Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
- Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>
- Avoine élevée	<i>Arrhenatherum elatius</i>
- Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i>
- Centaurée jacée	<i>Centaurea gr jacea</i>
- Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>
- Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>
- Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
- Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>
- Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>
- Lin bisannuel	<i>Linum bienne</i>
- Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i>
- Menthe à feuilles rondes	<i>Mentha rotundifolia</i>
- Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>
- Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>
- Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
- Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
- Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
- Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i>
- Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>
- Trèfle des prés	<i>Trifolium pratense</i>
- Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
- Vesce cracca	<i>Vicia cracca</i>

L'état de conservation de ces prairies sur le site est globalement bon, même si certaines sont engraisées.

Chênaie verte thermo-atlantique

Corine Biotope : 45.3 – Forêts de Chêne vert méso et supra-méditerranéennes

Natura 2000 : 9340-10 – Forêts de Chêne vert



Ce type de boisement, nettement méditerranéen, est rare en milieu continental picto-charentais. Il se développe sur des sols calcaires secs et peu profonds et la strate arborée est dominée par le Chêne vert. La strate herbacée est quasi absente car le feuillage persistant du Chêne vert ne laisse passer que très peu de lumière. Sur le site Natura 2000, ces bois ne sont présents que sur le plateau de La Tourette où il colonise les secteurs rocaillieux, et le nord-ouest de la vallée des Eaux-Clares, où il s'est développé sur les pentes rocheuses exposées au sud. Nous avons relevé :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| - Buis | <i>Buxus sempervirens</i> |
| - Chêne pubescent | <i>Quercus humilis</i> |
| - Chêne vert | <i>Quercus ilex</i> |
| - Erable de Montpellier | <i>Acer monspessulanus</i> |
| - Garance voyageuse | <i>Rubia peregrina</i> |
| - Iris fétide | <i>Iris foetidissima</i> |
| - Lierre | <i>Hedera helix</i> |
| - Nerprun alaterne | <i>Rhamnus alaternus</i> |
| - Troène vulgaire | <i>Ligustrum vulgare</i> |

Les chênaies vertes du site Natura 2000 présentent un bon état de conservation. On notera toutefois, principalement dans la vallée des Eaux-Clares, la présence de nombreuses essences à feuillage persistant échappées des jardins alentours (laurière, cotoneasters, laurier-tin...), sans que cette colonisation devienne problématique, même s'il convient de surveiller leur progression.

Parois calcaires

Corine Biotope : 62.1 – Végétation des falaises continentales calcaires sèches

Natura 2000 : 8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique



Il s'agit des falaises calcaires que l'on retrouve ponctuellement en Poitou-Charentes, à la faveur de conditions stationnelles. Sur le site N2000, elles bordent différents secteurs des 3 vallées. La végétation y est clairsemée, composée principalement de fougères. On observe une différence entre les falaises exposées au sud, plus sèches, et celle exposées au nord, moussues et humides. On notera que le Cheveu-de-Vénus, fougère à affinité méditerranéenne, possède ici de très belles stations. Nous avons relevé :

- | | |
|----------------------------|---|
| - Capillaire des murailles | <i>Asplenium trichomanes</i> |
| - Cétérach officinal | <i>Ceterach officinarum</i> |
| - Cheveu-de-Vénus | <i>Adiantum capillus-veneris</i> |
| - Figuier | <i>Ficus carica</i> |
| - Lierre | <i>Hedera helix</i> |
| - Pariétaire de Judée | <i>Parietaria judaica</i> |
| - Polypode de Cambrie | <i>Polypodium cambricum</i> |
| - Polypode intermédiaire | <i>Polypodium interjectum</i> |
| - Rue des murailles | <i>Asplenium ruta-muraria</i> |
| - Scolopendre | <i>Asplenium scolopendrium</i> |

L'état de conservation de cet habitat est ici globalement bon, même si la pratique intensive de l'escalade sur certains secteurs, notamment la vallée des Eaux-Clares, s'avère préjudiciable aux fragiles communautés végétales qui occupent ces falaises.

Grottes naturelles


Corine Biotope : 65.4 – Grottes naturelles

Natura 2000 : 8310 – Grottes non exploitées par le tourisme








Des cavités naturelles parsèment la Région, à la faveur des conditions pédo-géologiques. Certaines abritent des populations importantes de chiroptères. Les cavités des Vallées calcaires péri-angoumoises sont présentes sur les flancs des vallées. Elles sont ici peu profondes, et la plupart sont régulièrement squattées. Elles constituent des sites secondaires pour la reproduction et l'hibernation des chiroptères par rapport aux sites régionaux majeurs. Elles sont de plus utilisées par quelques espèces animales (blaireau, renard, oiseaux...) pour le transit ou la reproduction.












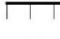

CARTE N°4
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

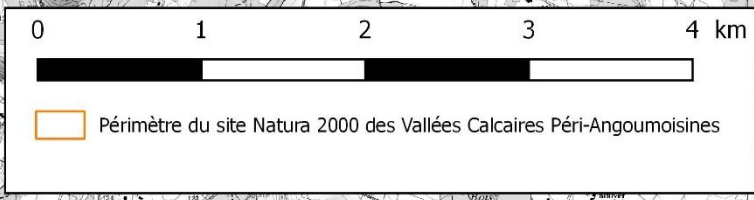
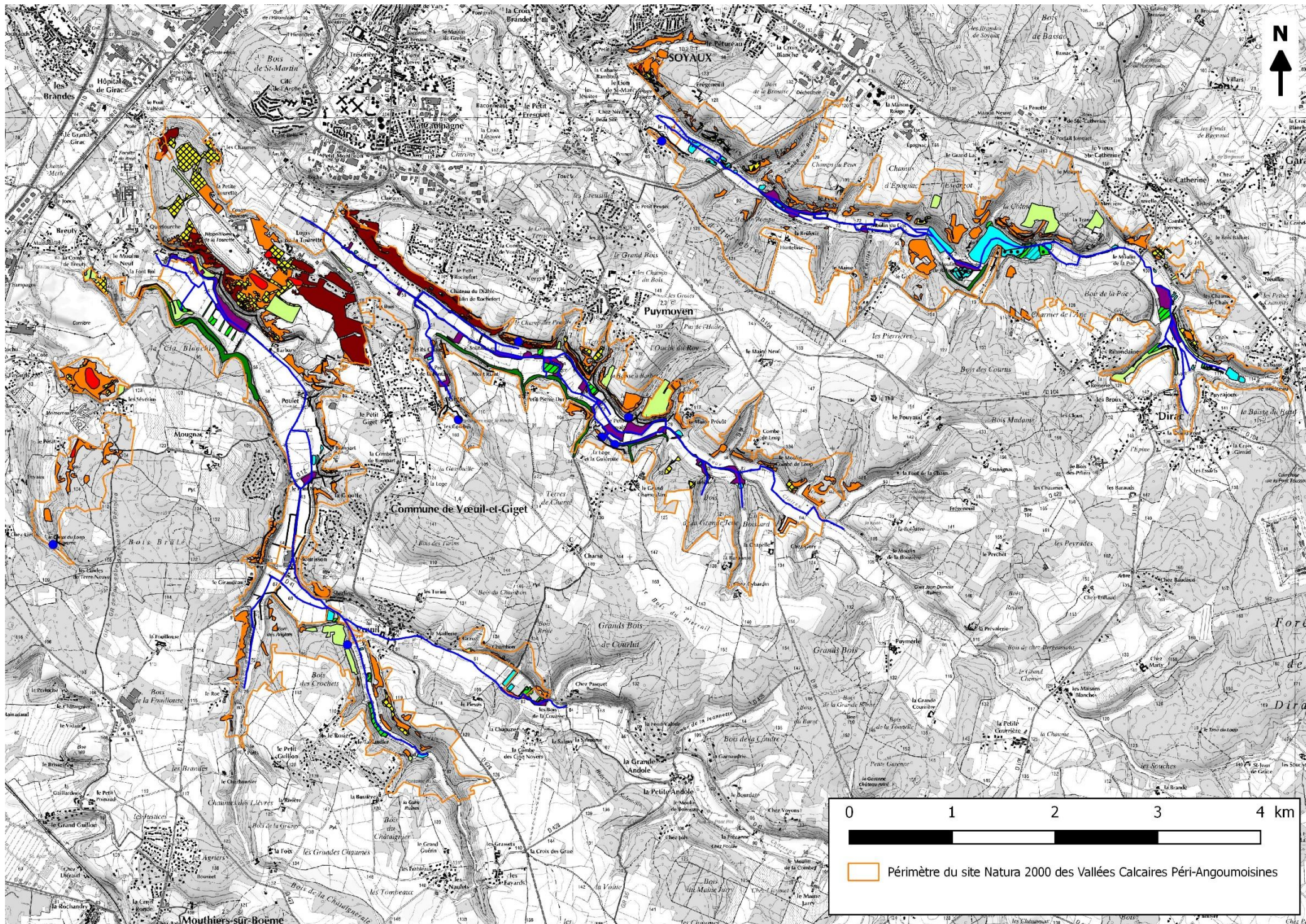
 Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

-  Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles - 6110* / 34.11
-  Parcours substeppiques de graminées et annuelles - 6220* / 34.51
-  Forêts de pentes, éboulis ou ravins - 9180* / 41.41
-  Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - 91E0* / 44.33
-  Marais calcaires à Cladium mariscus - 7210* / 53.31

Habitats d'intérêt communautaire

-  Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition - 3150 / 22.43
-  Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées - 3140 / 22.44
-  Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3260 / 24.43
-  Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses - 5110 / 31.82
-  Formations à Genévrier commun - 5130 / 31.88
-  Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210 / 34.32 et 34.33
-  Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires - 6410 / 37.1
-  Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - 6410 / 37.31
-  Prairies maigres de fauche de basse altitude - 6510 / 38.21
-  Tourbières basses alcalines - 7230 / 54.2
-  Forêts de Chêne vert - 9340 / 45.32
-  Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - 8210 / 62.1
-  Grottes non exploitées par le tourisme - 8310 / 65.4



Commune de Vœuil-et-Giget

SOYAUX

Puyroyen

Dirac

Moutiers-sur-Boëme

2.1.1.3. Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Ces habitats, bien que non-inscrits à la directive européenne « Habitats, faune, flore », abritent des espèces qui elles sont inscrites à cette même directive, où à la directive « Oiseaux ».

Fourré mésophile

Corine biotope : 31.81 – Fourrés médio-européens sur sol fertile

Cet habitat est bien présent sur la zone Natura 2000, où il se développe de façon ponctuelle en lisière forestière ou en limite de parcelles (haies). Il s'agit de fourrés plus ou moins denses dominés par les ronces et les prunelliers. Ce milieu ne présente, ici, pas d'intérêt biologique majeur, mais il sert néanmoins de refuge pour de nombreuses espèces animales, notamment des reptiles.

Ourlet xéro-thermophile

Corine biotope : 34.41 – Lisières thermo-xérophiles

Il s'agit des lisières herbacées qui se développent en marge de la chênaie pubescente. Le cortège floristique est diversifié et sert de refuge à de nombreuses espèces animales, notamment des insectes, dont l'**Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) et des reptiles.

Prairie humide atlantique eutrophe

Corine biotope : 37.21 – Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques



Cet habitat herbacé est bien représenté sur le site Natura 2000, où il est présent en fond de vallée. Il s'agit de prairies engorgées en période hivernale, présentant un cortège végétal riche et diversifié. Ces prairies abritent 2 espèces de papillons d'intérêt communautaire : le **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*) et le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*). L'état de conservation de ces prairies est variable, en fonction de la gestion pratiquée et de la pression du pâturage.

Chênaie pubescente

Corine biotope : 41.71 – Chênaie blanche occidentale



Ce milieu forestier constitue les boisements dominants du site Natura 2000. Il s'agit de boisements clairs dominés par le Chêne pubescent (*Quercus humilis*), avec une strate herbacée dense et diversifiée, parfois composée de pelouses calcaires ou de fourré à genévriers. Ces bois accueillent de nombreuses espèces animales, patrimoniales ou non. On notera la présence de la **Bacchante** (*Lopinga achine*), papillon protégé en Europe et présent sur le secteur de Bois-Brûlé, à La Couronne.

Chênaie-frênaie atlantique

Corine biotope : 41.21 – Chênaies et chênaies-frênaies atlantiques mixtes à jacinthe

Ces boisements remplacent la chênaie pubescente dans les stations plus fraîches, sur les versants nord et à la faveur de valons.

Saulaie marécageuse

Corine biotope : 44.92 – Saulaies marécageuses

Il s'agit de fourrés arbustifs dominés par les saules, qui se développent en bordure des cours d'eau sous forme de ripisylve, ou sur des terrains humides à la suite de l'abandon des pratiques agricoles. Ces bois, bien représentés dans les vallées, servent de refuge à de nombreuses espèces animales.

Roselière haute

Corine biotope : 53.11 – Phragmitaies

Cet habitat, constitué de peuplements monospécifiques de roseaux, est très localisé sur le site Natura 2000, ou il occupe des parties de plan d'eau en voie d'atterrissement. Ce milieu sert de refuge à plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques, ainsi que des amphibiens.

Espaces souterrains artificiels

Corine biotope : 88 – Espaces souterrains artificiels

Le calcaire dur du Turonien qui compose les vallées péri-angoumoises a été très exploité par le passé, et il subsiste de nombreuses carrières souterraines qui entaillent les versants des différentes vallées. La plupart sont peu profondes, mais certaines présentent un développement important et accueillent des petites populations de chauves-souris en période d'hibernation.



2.1.1.4. Autres habitats

Il s'agit des habitats présents sur le site Natura 2000 mais qui n'abritent pas d'espèces patrimoniales. La plupart sont d'origine anthropique mais participent néanmoins à la structure paysagère du site et certains présentent une richesse biologique indéniable. On notera que certaines plantations ont été réalisées au détriment d'habitats communautaires (pins, peupliers) qui subsistent souvent en sous-strate avec des possibilités de restauration.

Prairie atlantique pâturée

Corine biotope : 38.1 – Pâtures mésophiles

Sur le site, ces prairies sont pâturées par des bovins ou des chevaux, le plus souvent de façon intensive.

Cultures intensives

Corine biotope : 82.1 – Cultures intensives

Plantation de conifères

Corine biotope : 83.31 – Plantations de conifères

Ces plantations sont peu présentes sur le site Natura 2000. La plupart sont anciennes et on observe le plus souvent en sous-strate des fourrés à genévriers ou des pelouses mésophiles. Les plantations de pins présentent donc ici un fort potentiel en termes de restauration de pelouses sèches.

Plantation de peupliers

Corine biotope : 83.321 – Plantations de peupliers

Ces plantations sont peu abondantes sur la zone d'étude. Après leur exploitation, des prairies humides peuvent être recrées.

Friche rudérale pluriannuelle mésophile

Corine biotope : 87.1 – Friches moyennement sèches à hautes herbes sur sols pauvres

Ces friches se développent après quelques années d'abandon des cultures sur terrains secs ou mésophiles. Certaines d'entre elles abritent d'importants cortèges d'insectes.

2.2. La flore

2.2.1. Flore patrimoniale

54 espèces végétales patrimoniales ont été identifiées sur le site Natura 2000 au cours des prospections menées en 2013 ou de 2013 à 2017, ce qui reflète bien le fort intérêt floristique des vallées péri-angoumoises. Parmi elles, 3 bénéficient d'un statut de protection nationale, 13 d'un statut de protection régionale, et 28 autres sont considérées comme rares en Poitou-Charentes. Le cortège le mieux représenté est celui des complexes de pelouses sèches, avec 33 espèces, puis celui des zones humides, avec 12 espèces.

• Tableau n°2 : la flore patrimoniale

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 82)

PR = Protection régionale (Arrêté ministériel du 19 avril 88)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Société Botanique du Centre-Ouest)

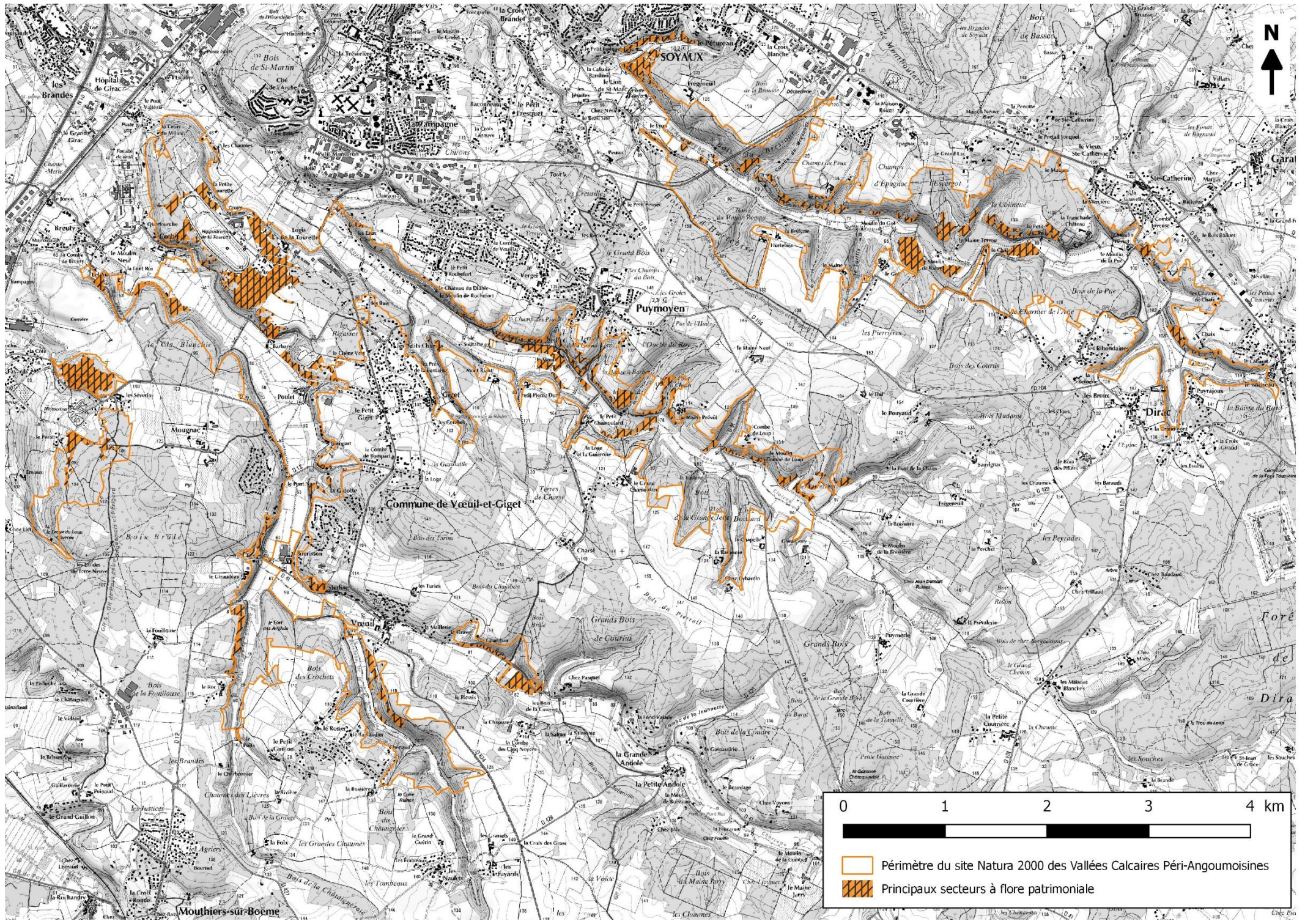
D16 = Espèce déterminante en Charente (Société Botanique du Centre-Ouest)

Les 2 dernières listes ont été validées par le CSRPN

Nom français	Nom latin	PN	PR	LRN	LRR	D16
Cheveu-de-Vénus	<i>Adiantum capillus-veneris</i>				X	X
Mauve hirsute	<i>Althaea hirsuta</i>					X
Phalangère à fleurs de lys	<i>Anthericum liliago</i>				X	X
Sablaine des chaumes	<i>Arenaria controversa</i>	X		X	X	X
Argyrolobe de Zanon	<i>Argyrolobium zanonii</i>		X		X	X
Armoise blanche	<i>Artemisia alba</i>				X	X
Aster linosyris	<i>Aster linosyris</i>					X
Berbéris commun	<i>Berberis vulgaris</i>				X	X
Berle dressée	<i>Berula erecta</i>					X
Biscutelle de Guillon	<i>Biscutella guilloni</i>			X	X	X
Brachypode à deux épis	<i>Brachypodium distachyon</i>		X		X	X
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>				X	X
Laîche digitée	<i>Carex digitata</i>					X
Liseron cantabrique	<i>Convolvulus cantabrica</i>				X	X
Crucianelle	<i>Crucianella angustifolia</i>				X	X
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>				X	X
Epipactis des marais	<i>Epipactis palustris</i>				X	X
Fétuque d'Auquier	<i>Festuca auquieri</i>					X
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i>				X	X
Gentiane pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe</i>				X	X
Globulaire commune	<i>Globularia gr vulgaris</i>		X	X	X	X
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>				X	X
Hutchinsie des pierres	<i>Hornungia petraea</i>				X	X
Ibérus amer	<i>Iberis amara</i>					X
Laser à larges feuilles	<i>Laserpitium latifolium</i>				X	X
Marguerite à feuilles de graminée	<i>Leucanthemum graminifolium</i>		X	X	X	X
Lin d'Autriche	<i>Linum austriacum</i>		X		X	X
Lin stricte	<i>Linum strictum</i>				X	X
Nitelle	<i>Nitella tenuissima</i>				X	X
Euphrase de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus</i>	X		X	X	X
Ononis strié	<i>Ononis striata</i>					X
Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum vulgatum</i>					X
Orchis singe	<i>Orchis simia</i>		X		X	X
Orobanche de la germandrée	<i>Orobanche teucrii</i>					X
Polystic à aiguillon	<i>Polystichum aculeatum</i>				X	X
Potamot coloré	<i>Potamogeton coloratus</i>				X	X
Renoncule à feuilles de graminée	<i>Ranunculus gramineus</i>		X		X	X
Nerprun alaterne	<i>Rhamnus alaternus</i>					X
Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>		X		X	X
Rosier pimprenelle	<i>Rosa pimpinellifolia</i>				X	X
Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i>					X
Scirpe faux-jonc	<i>Scirpus holoschoenus</i>					X
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i>				X	X
Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis guilloni</i>		X		X	X
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>				X	X
Spirée d'Espagne	<i>Spiraea obovata</i>		X		X	X
Lotier maritime	<i>Tetragonolobus maritimus</i>					X
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>				X	X
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>				X	X



Nom français	Nom latin	PN	PR	LRN	LRR	D16
Thésion divariqué	<i>Thesium divaricatum</i>		X		X	X
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>					X
Tulipe australe	<i>Tulipa sylvestris australis</i>	X		X	X	X
Utriculaire	<i>Utricularia gpe minor</i>				X	X
Véronique prostrée	<i>Veronica prostrata</i>					X

CARTE N°5
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
CARTOGRAPHIE DES SECTEURS MAJEURS VIS-A-VIS DES ENJEUX
FLORISTIQUES



0 1 2 3 4 km



-  Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises
-  Principaux secteurs à flore patrimoniale

Mouthiers-sur-Boème

Échelle 1:50 000

2.2.2. Etat de conservation des stations d'espèces végétales protégées

2.2.2.1. *Espèces protégées au niveau national*

La Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*)

est une plante annuelle de petite taille appartenant à la famille des caryophyllacées. Elle se développe en colonies sur des pelouses calcaires très écorchées et l'on peut l'observer d'avril à juin, parfois en très grand nombre lorsque les conditions météorologiques sont favorables. Cette espèce est une endémique française qui n'existe dans le monde que de dans le centre-ouest de la France, ce qui lui vaut son statut de protection national. Sur le site Natura 2000, la sabline est surtout présente sur les plateaux de La Tourette et des Séverins, où des milliers de pieds peuvent fleurir les années favorables. Elle est présente de façon plus ponctuelle, sur les secteurs les plus xérophi les des versants des 3 vallées.



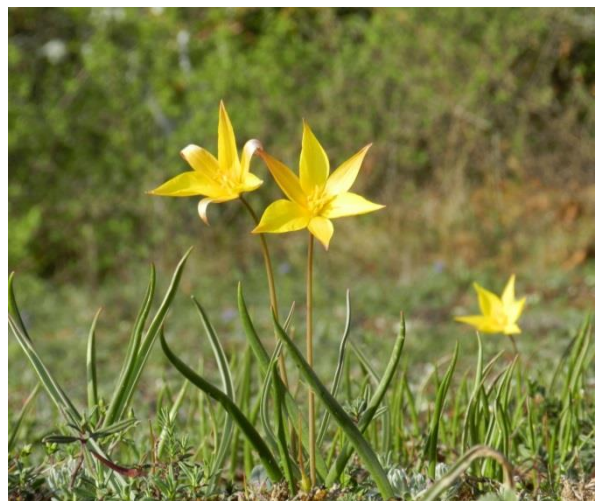
L'Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertianus*)

est une plante annuelle de taille moyenne appartenant à la famille des Scrophulariacées. Elle se développe en petits groupes au sein des pelouses sèches, mais aussi dans les friches calcaires et en bordure de chemins où elle fleurit en août et septembre. Comme la sabline, cette euphrase est une endémique française. Sur le site Natura 2000, elle est présente çà et là, notamment au niveau des Séverins et de la vallée des Eaux-Clares, où elle n'est jamais abondante.



La Tulipe australe (*Tulipa sylvestris ssp australis*)

est une plante à bulbe de petite taille appartenant à la famille des liliacées. Elle pousse en petits groupes au sein des pelouses sèches très écorchées, à la faveur de petites zones sableuses où les bulbes peuvent se développer. Elle fleurit en avril et se dessèche complètement ensuite. La Tulipe australe est une plante sub-méditerranéenne, rare en France, d'où son statut de protection. Sur le site Natura 2000, cette tulipe n'est présente que sur les chaumes de La Tourette, où elle a été découverte en 2011 (15 pieds fleuris en 2013) sur une zone très sensible, puisqu'elle sert de parking occasionnel lors de



manifestations hippiques. Cette station est, à notre connaissance, la seule du département, c'est pourquoi elle nécessite d'être protégée de façon urgente.

2.2.2.2. Espèces protégées au niveau régional

L'Argyrolobe de Zanon (*Argyrolobium zanonii*) est un petit arbrisseau méditerranéen de la famille des fabacées qui atteint sa limite nord dans le département des Deux-Sèvres. Il est inféodé aux pelouses calcaires xérophiles. L'espèce se maintient sur sa seule station connue, sur le haut d'un bloc rocheux de la vallée de l'Anguienne, avec une vingtaine de pieds. Cette espèce discrète pourrait être présente sur d'autres secteurs du site Natura 2000.



Le Brachypode à 2 épis (*Brachypodium distachyon*) est une graminée annuelle de petite taille, très discrète, qui se développe en petits groupes au sein des pelouses sèches très écorchées, souvent en compagnie de la Sabline des chaumes. Elle fleurit de mai à juillet. Sur le site Natura 2000, cette graminée n'est présente que sur les plateaux des Séverins et de La Tourette, où elle forme de petites populations très éparées.



La Globulaire commune (*Globularia vulgaris*), aussi connue sous le nom de Globulaire de Valence, est une plante vivace méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition en Charente. Elle est très présente sur l'ensemble des pelouses xérophiles du site Natura 2000, avec plusieurs milliers de pieds. On notera que cette espèce, malgré son abondance ici, n'est présente en Poitou-Charentes que sur les pelouses des calcaires durs des alentours d'Angoulême.



La Marguerite à feuilles de graminées (*Leucanthemum graminifolium*) est une plante vivace de la famille des composées. Elle se développe en colonies éparses, souvent localisées, au sein des pelouses calcaires où elle fleurit en avril. C'est une espèce méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition aux alentours d'Angoulême. Sur le site Natura 2000, cette marguerite est présente sur les chaumes des Séverins (300 pieds en 2013), de La Font du Roi et de La Tourette, où elle n'est pas abondante. Autrefois signalée de la vallée des Eaux-Clares, elle n'y a pas été observée récemment.



Le Lin d'Autriche (*Linum austriacum*) est une plante annuelle de petite taille appartenant à la famille des linacées. Elle se développe en petits groupes au sein des pelouses calcaires très écorchées et l'on peut l'observer d'avril à septembre lorsque les conditions météorologiques sont favorables. C'est une espèce méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition aux alentours d'Angoulême. Bien que peu abondant, le Lin d'Autriche est bien réparti sur les secteurs les plus xérophiles des 3 vallées, où il côtoie régulièrement la Sabline des chaumes.



L'Orchis singe (*Orchis simia*) est une orchidée qui se développe dans les pelouses mésophiles et les bois clairs, où elle fleurit en mai. Cette espèce rare en Charente a été observée dans la vallée de l'Anguienne, où une petite station de 3 pieds a été découverte en 2013. C'est une espèce sensible sur le site Natura 2000.



La Renoncule à feuilles de graminées (*Ranunculus gramineus*) est une plante vivace de la famille des renonculacées. Elle se développe en colonies éparses, souvent localisées, au sein des pelouses calcaires où elle fleurit en avril. C'est une espèce rare en Poitou-Charentes et quelques stations sont connues autour d'Angoulême. Sur le site Natura 2000, cette renoncule est présente sur les chaumes de La Tourette, et dans la vallée de l'Anguienne. Autrefois présente sur les chaumes de Barbary, elle n'y a pas été revue récemment.



Le Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*) est un arbuste de la famille des rhamnacées. Il se développe en buissons épars sur des pelouses calcaires, où il fleurit en avril. Il peut être confondu avec le prunelier à qui il ressemble beaucoup. C'est une espèce méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition aux alentours d'Angoulême. Sur le site Natura 2000, il occupe les secteurs les plus xérophiles de 3 vallées, où il est relativement abondant.



La Crapaudine de Guillon (*Sideritis guilloni*) est un arbrisseau vivace de la famille des scrophulariacées. Elle se développe en petits groupes au sein des pelouses calcaires, où elle fleurit en août et septembre. C'est une espèce méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition en Poitou-Charentes, aux alentours d'Angoulême. Cette plante est abondante sur les secteurs xérophiles des 3 vallées, où elle côtoie la Globulaire commune et le Nerprun des rochers.



La Spirée d'Espagne (*Spiraea obovata*) est un arbuste bas de la famille des rosacées. Il se développe en buissons denses au sein des pelouses calcaires, où il fleurit en avril. Lorsqu'elle est présente, cette espèce est souvent très abondante. C'est une plante méditerranéenne qui se raréfie au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord. Sur le site Natura 2000, la spirée est très abondante sur les chaumes de La Tourette (plus de 1000 pieds), et plus localisée sur les chaumes des Séverins et de Barbary.



Le Thésion divariqué (*Thesium divaricatum*) est une plante vivace basse et discrète de la famille des santalacées. Il se développe en petits groupes au sein des pelouses calcaires, où il fleurit en mai et juin. C'est une espèce méditerranéenne qui atteint sa limite nord de répartition en Charente. Bien que moins abondant que la Globulaire commune avec qui il partage ses stations, ce thésion est bien présent sur le site Natura 2000.



*Floraison
exceptionnelle de
Lin d'Autriche,
dans la vallée de
l'Anguienne en
mai 2013*

2.3. La Faune

2.3.1. Mammifères

44 espèces de mammifères sauvages ont été recensées sur le site Natura 2000 au cours de prospections menées en 2013 puis des observations de 2013 à 2017. Parmi elles, on notera surtout la présence de 18 espèces de chauves-souris, qui utilisent les nombreuses cavités des différentes vallées comme sites d'hibernation. Les vallées sont également utilisées comme terrain de chasse par certaines d'entre elles. Une importante colonie de reproduction de Murin à oreilles échancrées (environ 200 individus) est installée au château de La Tranchade, dans la vallée de l'Anguienne, de même qu'une colonie de reproduction de Minioptère de Schreibers au hameau du Lyon. On notera également la présence de la Genette.

La présence de la Loutre d'Europe n'a pas été constatée dans le périmètre du site, mais à son aval immédiat (vallée de la Charraud). La présence du Vison d'Europe reste potentielle, l'espèce étant présente sur les vallées de la Charente, de la Boème, de la Touvre / Echelle, à proximité du site Natura 2000. Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) n'ont pas été observés mais leur présence reste potentielle également.

- **Tableau n°3 : les mammifères**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV		X
Belette	<i>Mustela nivalis</i>				
Blaireau	<i>Meles meles</i>				
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>				
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>				
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>				
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X			
Fouine	<i>Martes foina</i>				
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X			X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV		X
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	NT	X
Hérisson	<i>Erinaceus europaeus</i>	X			
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>			NT	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>				
Loir gris	<i>Glis glis</i>				
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	X	X
Martre des pins	<i>Martes martes</i>				
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	X	II, IV	VU	X
Mulot gris	<i>Apodemus sylvaticus</i>				
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV		X

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II, IV		X
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	X	II, IV	NT	X
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>	X	IV		X
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV		X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV		X
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>				
Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>				
Musaraigne pygmée	<i>Sorex minutus</i>				
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	NT	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	NT	X
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	IV		X
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV		X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV		
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV		
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>				
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>				
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>				
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II, IV	NT	X
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV		
Souris grise	<i>Mus musculus</i>				
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>				

2.3.2. Oiseaux

78 espèces d'oiseaux ont été contactées sur le site Natura 2000 au cours des prospections menées en 2013 ou de 2013 à 2017, dont 67 sont nicheuses de façon probable ou certaine. Parmi elles, on notera la nidification de l'Alouette lulu, de l'Engoulevent d'Europe et du Martin-pêcheur d'Europe ainsi que la présence occasionnelle de la Bondrée apivore, du Circaète Jean-le-Blanc et du Milan noir, et du Héron pourpré espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux ». La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et le Pipit rousseline (*Anthus campestris*), autrefois nicheurs sur le site (2006), n'y ont pas été observés récemment. La Grande Aigrette, le Râle des genêts, le Grand Cormoran fréquentent le site, ou sa proche périphérie, hors période de reproduction et de manière très occasionnelle (Râle en halte automnale en 2014 à Torsac) ou plus régulière (Aigrette et Cormoran). Les cortèges avifaunistiques sont surtout composés d'espèces inféodées aux boisements et milieux bocagers, et dans une moindre mesure aux zones humides et milieux urbanisés.

• **Tableau n°4 : les oiseaux**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

N = Nicheur

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	N
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X				X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>				NT	X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	0		VU	X
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	X				X
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X				X
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	0			?
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				X
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	X		VU	EN	X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X		NT	VU	X
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	X				X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X				X
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X				X
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>					X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X				X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	0		NT	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>					
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>					X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X				X
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	X				X
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	0			X
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X				X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>					X
Faisan de colchide	<i>Phasianus phasianus</i>					X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X				X
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X				?
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X				X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X		NT	NT	X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>					X
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X		VU	VU	X
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	X	0		VU	
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	X	0	NT		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>				NT	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>					X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X				
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	X	0		VU	?
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	X			NT	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X				X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X				X
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X				X
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X		VU	NT	X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X			NT	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X				X
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	0		NT	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>					X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X				X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X			EN	X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	0			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X			NT	X
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>					X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				X
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X	0		VU	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>				NT	X
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>					X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X				X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	X			NT	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	X	0	EN	EN	
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				X
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	X				X
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	X				X
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	X			EN	X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X			VU	X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	X				X
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	X			NT	X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>					X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>					X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X				X

2.3.3. Reptiles

La présence de 6 espèces de reptiles a été constatée sur la zone d'étude durant la période de prospection. Les 2 espèces de lézards et la Couleuvre verte et jaune sont bien représentées sur l'ensemble du site. La Vipère aspic semble plus rare, puisqu'elle n'a été observée que sur le site des Séverins. Les Couleuvres vipérine et à collier fréquentent les secteurs humides de fond de vallée.

On notera l'observation en 2010 de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) en bordure de l'étang du Châtelard, dans la vallée de l'Anguienne. Malgré des milieux favorables, cette tortue aquatique n'a pas été observée cette année, mais sa présence ici reste très probable. Une observation ancienne (2000) signale cette espèce dans la vallée de la Charreau, près de Torsac, et le Bureau d'études ETEN Environnement a observé l'espèce en 2006 dans la vallée de la Charraud et des Eaux-Clares. La Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce introduite en France, a été observée en 1999 dans la vallée des Eaux-Clares, mais elle n'a pas été signalée sur le site Natura 2000 récemment. La Coronelle girondine (*Coronella girondica*) a été signalée dans la vallée des Eaux-Clares dans les années 80, mais nous ne disposons d'aucune donnée récente concernant cette espèce dans le département. La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) n'a pas été observée récemment ici mais reste néanmoins potentielle. Enfin, le

DOCOB réalisé en 2001-2003 signale la présence de belles populations de Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), mais cette espèce n'a à notre connaissance jamais été signalée dans ce secteur de la Charente.

- **Tableau n°5 : les reptiles**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	II, IV	NT	X
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X			
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV		
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV		
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>				

2.3.4. Amphibiens

10 espèces d'amphibiens ont été observées au cours des prospections menées sur le site Natura 2000. Parmi elles, on notera la présence de de l'Alyte accoucheur, du Crapaud calamite, de belles populations de Grenouille agile, du Pélodyte ponctué, ainsi que des 2 espèces de Rainettes, dont l'aire de répartition nationale se chevauche en Charente. Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) n'a pas été observé récemment sur le site, mais sa présence reste néanmoins probable.

- **Tableau n°6 : les amphibiens**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV		X
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	IV		X
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X			
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV		
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp</i>				
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X			X
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV		X
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X	IV		X
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X			
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X			

2.3.5. Poissons

Les données piscicoles présentées ici proviennent des résultats d'études menées par la fédération de pêche de la Charente ou de pêches électriques réalisées par l'ONEMA sur les 3 cours d'eau entre 2005 et 2016, ainsi que de quelques observations au cours des prospections de 2013, notamment sur des étangs du site Natura 2000. On notera que le Chabot (*Cottus sp*), poisson inscrit à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune flore », et mentionné dans le DOCOB, n'a pas été spécifiquement recherché et donc observé récemment sur le site, malgré la présence de milieux favorables. La présence de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) dans la Charraud, inscrite à cette même directive, semble être sporadique du fait que l'habitat des larves de cette espèce (alluvions limoneux dans des cours à eaux lentes) ne constitue pas l'habitat de référence des cours péri-angoumoisins, à savoir des cours aux eaux fraîches, courantes et bien oxygénées. L'intérêt piscicole principal du site réside d'ailleurs dans le retour de populations reproductrices de Truite de rivière (fario), espèce patrimoniale en Poitou-Charentes et considérée comme un bon indicateur de la qualité du milieu qui l'abrite. Sa présence est à prendre en compte car son habitat et ses exigences biologiques sont, de plus, proches de celles du Chabot. Elle est concurrencée par les lâchers de Truites arc-en-ciel opérés par les AAPPMA locales (en moyenne 300 kg lâchés chaque année – données issues du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles – PDPG – de la fédération de pêche, 2017). On notera également la présence de l'Anguille, espèce très menacée en France.

- **Tableau n°7 : les poissons**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

CR = en danger critique d'extinction ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>				
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	X*		CR	X
Black-bass à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i>				
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>				
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>				
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>				
Goujon	<i>Gobio gobio</i>				
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>		X	X	
Loche franche	<i>Nemacheilus barbatulus</i>				
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>				
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>				
Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>				X
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>				

X* : PGA : Plan de Gestion nationale de l'Anguille issu du règlement Européen.

2.3.6. Invertébrés

2.3.6.1. *Lépidoptères rhopalocères*

Les prospections ont permis d'observer 76 espèces de papillons diurnes sur la zone d'étude, soit près de 70% des taxons présents en Poitou-Charentes ! Cette très grande diversité s'explique par la présence de milieux secs et humides, herbeux, buissonneux et boisés en bon état, qui possèdent des cortèges de lépidoptères différents. Le cortège le mieux représenté est celui des pelouses sèches, ce qui est logique sur ce site Natura 2000. On notera la présence de 5 espèces d'intérêt communautaire : l'Azuré du serpolet, lié aux pelouses et friches calcaires, la Bacchante, liée aux boisements de feuillus, le Damier de la succise et le Cuivré des marais, liés aux prairies humides et surtout l'Azuré de la sanguisorbe, lié aux moliniaies et dont les 2 stations du site sont les derniers bastions de l'espèce en Poitou-Charentes. 15 autres espèces sont considérées comme déterminantes dans la région ; certaines y sont très rares, comme le Nacré de la sanguisorbe, le Citron de Provence, la Virgule, l'Hespérie du carthame et la Thécla du prunelier. Des données très anciennes signalent également l'Hermite (*Chazara briseis*), l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*) et le Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*). Ces espèces semblent avoir définitivement disparu du site Natura 2000, malgré la présence de biotopes favorables. Concernant le Fadet des laïches, on notera que cette espèce a été présente récemment sur le site des Brandes de Soyaux, au nord de la vallée de l'Anguienne où elle semble s'être éteinte suite à l'incendie qui a ravagé le site en juin 2010, et aux Meulières de Claix en 2017.

- **Tableau n°8 : les lépidoptères rhopalocères**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>				
Mars orangé	<i>Apatura ilia f clytie</i>				
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>				
Mercurie	<i>Arethusana arethusa</i>				X
Moyen nacré	<i>Argynnis adippe</i>				
Grand nacré	<i>Argynnis aglaja</i>				
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>				
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>				
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>				
Nacré de la sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>				X
Silène	<i>Brintesia cirse</i>				
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>				
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>				
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>				
Petite violette	<i>Clossiana dia</i>				
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>				

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>				
Souci	<i>Colias crocea</i>				
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>				
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>				
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>				X
Demi-argus	<i>Cyaniris semiargus</i>				X
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>				
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	II		X
Azuré des cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>				X
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>				X
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>				
Virgule	<i>Hesperia comma</i>				X
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>				X
Paon du jour	<i>Inachis io</i>				
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>				
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>				
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>				
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>				
Petit sylvain	<i>Limenitis camilla</i>				
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>				
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	X	IV	NT	X
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV		X
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>				
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>				
Bel argus	<i>Lysandra bellargus</i>				
Argus bleu-nacré	<i>Lysandra coridon</i>				X
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	IV		X
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea telejus</i>	X	II, IV	VU	X
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>				
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>				
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>				X
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>				X
Mélitée du mélampyre	<i>Mellicta athalia</i>				X
Mélitée des scabieuses	<i>Mellicta parthenoides</i>				X
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>				
Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i>				
Machaon	<i>Papilio machaon</i>				
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>				
Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>				
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>				
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>				
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>				
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>				
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>				
Hespérie du carthame	<i>Pyrgus carthami</i>				X

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Hespérie de la mauve	<i>Pyrgus malvae</i>				
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>				
Thécla du prunellier	<i>Satyrium spini</i>				X
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>				
Hespérie du chiendent	<i>Thymelictus acteon</i>				
Hespérie du dactyle	<i>Thymelictus lineolus</i>				
Hespérie de la houque	<i>Thymelictus sylvestris</i>				
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>				

2.3.6.2. Odonates

40 espèces d'odonates ont été observées sur le site Natura 2000 au cours des prospections, et la plupart d'entre elles se reproduisent sur place. Parmi elles, on notera la présence de belles populations d'Agrion de Mercure sur les parties ensoleillées des cours d'eau du site, et celle de 6 espèces considérées comme rares ou menacées à l'échelle régionale. Les pelouses sèches du site accueillent également de nombreux adultes en phase de maturation sexuelle, qui peuvent à cette occasion effectuer des déplacements importants, surtout pour les grandes espèces (anisoptères). La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*), espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore », observés récemment sur les pelouses sèches, se reproduisent sur le fleuve Charente à proximité et restent occasionnels sur le site Natura 2000.

- **Tableau n°9 : les odonates**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale

EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacé

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Aeschne affine	<i>Aeshna affinis</i>				
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>				
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>				
Aeschne paisible	<i>Boyeria irene</i>				
Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>				NT
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>				VU
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>				
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>				
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>				
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	NT	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>				
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>				
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>				NT
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>				
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>				

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Agrion de Vander Linden	<i>Erythromma lindenii</i>				
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>				
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>			NT	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>				
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>			NT	NT
Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>			NT	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>				
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>				
Libellule à 4 taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>				
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>				
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>			NT	
Gomphe de graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		X		
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>				
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>				
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>				
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>				
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>			NT	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>				
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>				
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>			NT	EN
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>				
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>				
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>				
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>				

2.3.6.3. Orthoptères

28 espèces d'orthoptères ont été observées sur le site Natura 2000 au cours des prospections. Parmi elles, on notera la présence de 8 espèces rares en Poitou-Charentes. Les cortèges les plus intéressants sont ceux des pelouses et prairies sèches avec des espèces géophiles et certaines méditerranéennes en limite nord de répartition.

- **Tableau n°10 : les orthoptères**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Aïolope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>				
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>				
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>				
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>				
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>				
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>				
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>				X
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>				
Criquet des bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>				
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>				

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Courtillière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>				X
Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>				
Criquet des roseaux	<i>Mecostethus parapleurus</i>				
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselii</i>				
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>				
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caeruleascens</i>				
Criquet des grouettes	<i>Omocestus petraeus</i>				X
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>				
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>				
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>				
Decticelle côtière	<i>Platycleis affinis</i>				X
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>				
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>				
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>				
Criquet de la palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>				X
Criquet ensanglanté	<i>Stetophyma grossum</i>				X
Tetrix déprimé	<i>Tetrix depressa</i>				X
Phanérotère liliacé	<i>Tylopsis lilifolia</i>				X

2.3.6.4. Autres invertébrés

Nous n'avons pas réalisé d'inventaires spécifiques pour les autres groupes d'invertébrés, excepté concernant les coléoptères inscrits à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore », mais quelques espèces ont été notées au cours des prospections. Parmi elles, on notera la présence du Lucane cerf-volant coléoptère protégé au niveau européen, qui fréquente les boisements, celle de l'Empuse, mante méditerranéenne en limite nord de répartition, de la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), et celle de 2 espèces d'ascalaphes, considérés comme déterminants dans la région. Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) n'a pas été observé au cours des prospections, mais sa présence reste probable sur le site Natura 2000, car il est présent à proximité. Au moins une espèce d'écrevisse introduite est présente sur le site : l'écrevisse américaine, qui fréquente les cours d'eau. Une petite population d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) existe au niveau de la tête de bassin du ruisseau des Eaux-Claires, à l'Est du site Natura 2000, au niveau du lieu-dit La Prévalerie, sur la commune de Dirac. Néanmoins, les dernières données remontent à 2007, et des recherches menées en 2009 et 2016 sur la même station se sont avérées négatives. Les lépidoptères hétérocères n'ont pas été spécifiquement recherchés. Il serait intéressant de mener des prospections spécifiques sur les espèces thermophiles (Sphinx de l'épilobe par exemple).

- **Tableau n°11 : les autres invertébrés**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
COLEOPTERES					
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>				
Hanneton commun	<i>Melolontha melolontha</i>				

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II		
Rosalie des alpes	<i>Rosalia alpina</i>		II, IV		
Petit Capricorne	<i>Cerambyx scopoli</i>				
Petite Biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>				
MANTOPTERES					
Empuse	<i>Empusa pennata</i>				X
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>				
NEUROPTERES					
Ascalaphe ambré	<i>Libelloides coccajus</i>				X
Ascalaphe soufré	<i>Libelloides longicornis</i>				X
CRUSTACES DECAPODES					
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>				



L'Empuse, une mante méditerranéenne ici proche de sa limite nord de répartition

2.3.7. Mollusques

La France héberge 742 espèces de mollusques continentaux dont 317 sont (sub)endémiques et 8% bénéficient de statut réglementaire. Il existe un déficit de connaissance sur les cortèges de mollusques en région et leur répartition.

Parmi elles, 2 espèces inscrites à l'annexe 2 de la « Directive Habitats Faune Flore » :

- le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)
- le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*)

Vertigo moulinsiana et *Vertigo angustior* sont évalués en mauvais état de conservation à l'échelle européenne (Directive Habitats) et vulnérables à l'échelle européenne (Liste rouge). De plus, ces espèces occupent des habitats particuliers (groupements d'hélophytes divers, principalement cariçaies, marais calcaires), constituant des zones humides typiques, en déclin à l'échelle nationale et régionale. Ces espèces peuvent être considérées comme emblématiques des zones humides et leurs petites tailles et leurs faibles capacités de déplacement en font de bons indicateurs de qualité et de fonctionnalité des zones humides.

Ces deux espèces n'ont pas été spécifiquement prospectées sur le site Natura 2000, mais leur présence reste néanmoins fort probable. Ces minuscules mollusques (1,5 à 2,5 mm) s'observent dans les marais très humides, voire inondés. En période d'activité, il se tiennent sur les feuilles des grands hélophytes (marisque, laïches, roseaux, etc.), des iris ou des

glycéries. On les observe aussi, notamment quand les conditions environnementales sont moins favorables, sur les tiges et feuilles pourrissantes gorgées d'eau mais pas inondées.

Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*)



Vertigo étroit (*Vertigo angustior*)



3. Exigences écologiques et état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Nous allons tenter, dans ce chapitre, de définir les grandes lignes des paramètres qui permettent aux éléments biologiques d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000, de se maintenir ou de se développer de façon harmonieuse et équilibrée, ainsi que l'état de conservation des habitats et populations des espèces d'intérêt communautaire inventoriées. Une comparaison a été effectuée avec les données du DOCOB de 2001-2003 (lorsque cela était possible), afin d'estimer l'évolution des éléments patrimoniaux.

3.1. Habitats

• Tableau n°12 : les habitats d'intérêt communautaire

COR = Code CORINE biotope ; NM = Non mesuré

N2000 = code Natura 2000 (* signifie que l'habitat est considéré comme prioritaire)

VPR = Valeur patrimoniale régionale : * faible, ** moyenne, *** assez élevée, **** élevée, ***** très élevée

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR	Surface (Ha)
HABITATS COMMUNAUTAIRES PRIORITAIRES					65,99
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	ALYSSO-SEDION ALBI	34.11	6110*	****	0,09
Parcours substeppiques de graminées et annuelles	THERO-BRACHYPODION	34.51	6220*	*****	5,29
Forêts de pentes, éboulis ou ravins	TILIO-ACERION	41.41	9180*	***	18,01
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun	ALNENION GLUTINOSO-INCANAE	44.33	91E0*	***	41,14
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA	53.31	7210*	*****	1,46
HABITATS COMMUNAUTAIRES NON PRIORITAIRES					273,65
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	POTAMOGETONION	22.43	3150	****	18,74
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	CHARETEA FRAGILIS	22.44	3140	****	3,28
Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	CALLITRICO-BATRACHION	24.43	3260	****	NM
Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses	BERBERIDION	31.82	5110	***	3,10
Formations à Genévrier commun	BERBERIDION	31.88	5130	****	32,65
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	MESOBROMION XERBROMION	34.32 34.33	6210	****	114,96
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	FILIPENDULION ULMARIAE	37.1	6430	*****	10,77

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR	Surface (Ha)
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	MOLINION CAERULEAE	37.31	6410	*****	1,92
Prairies maigres de fauche de basse altitude	BRACHYPODIO RUPESTRIS-CENTAUREION NEMORALIS	38.21	6510	**	35,17
Forêts de Chêne vert	QUERCION ILICIS	45.32	9340	**	51,74
Tourbières basses alcalines	CARICION DAVALLIANAE	54.2	7230	*****	NM
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	POTENTILLION CAULESCENTIS	62.1	8210	****	NM
Grottes non exploitées par le tourisme		65.4	8310	*****	8 unités

Les différences parfois importantes entre les surfaces des habitats indiquées en 2001-2003 et celles de 2013 peuvent s'expliquer de plusieurs raisons : certains habitats que nous considérons comme étant d'intérêt communautaire n'étaient pas mentionnés dans le DOCOB initial ; c'est le cas des forêts de pentes éboulis ou ravins, incluses alors dans la chênaie mésophile ; des formations à genévrier commun, incluses dans les fourrés et manteaux pré-forestiers et également dans le degré d'embroussaillage des pelouses calcaires ; des prairies à molinie, incluses dans les prairies hygro à méso-hygrophiles ; et des prairies de fauche atlantiques, incluses dans les prairies méso à méso-xérophiles. Dans la caractérisation des habitats, les mosaïques (nombreuses au sein des pelouses calcaires et des marais calcaires) ont été définies par l'habitat dominant, ce qui réduit les surfaces concernant les habitats ponctuels comme les pelouses rupicoles, les parcours substeppiques, et les tourbières basses alcalines pourtant présents. Enfin, l'évolution naturelle, et notamment la fermeture des milieux ouverts explique ces différences.

3.1.1. Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles - 6110 (0,09 hectares) :

Ces pelouses, qui se développent sur des substrats rocheux horizontaux, sont très ponctuelles sur le site Natura 2000. Elles occupent les replats rocheux en haut de falaise, les sommets de blocs et les éboulis en exposition sud. On les retrouve également en mosaïque avec les pelouses calcaires xérophiles sur les plateaux des Séverins et de la Tourette. Ce sont des formations végétales relativement stables. Leur état de conservation est ici variable, allant de moyen, sur les rebords de falaises soumis à une pratique intensive de l'escalade, et où le piétinement est important, à bon lorsqu'elles sont en mosaïque avec d'autres pelouses, notamment sur les plateaux.

L'évocation de 12,81 hectares occupés par cet habitat en 2001-2003 nous paraît très exagérée, même s'il est probable que les surfaces occupées aient diminué depuis 2001-2003. Le chiffre de 0,1 hectare en 2013 est en-dessous de la réalité, puisque les mosaïques n'ont pas été prises en compte ici.

Parcours substeppiques de graminées et annuelles - 6220 (5,29 hectares) :

Ces pelouses fugaces, composées principalement de plantes annuelles naines, se développent sur les dalles rocheuses recouvertes d'une fine pellicule de substrat, ici des renzines rouges

issues de la dégradation du calcaire (argiles de décalcification). Elles sont principalement visibles après les pluies printanières, et disparaissent ensuite totalement par dessiccation en période estivale. En cas de printemps sec, ces pelouses sont très peu développées, ce qui n'a pas été le cas en 2013. Sur le site Natura 2000, elles sont surtout présentes sur les plateaux des Séverins et de la Tourette, en mosaïque avec les pelouses calcicoles xérophiles. Elles présentent ici un bon état de conservation, avec un cortège végétal typique. On notera qu'un secteur occupé par cet habitat à la Tourette sert régulièrement de parking lors de manifestations hippiques, et abrite la seule station charentaise de **Tulipe australe**, qu'il convient de protéger impérativement. Ces pelouses peuvent se développer de façon plus ponctuelle sur les secteurs les plus xérophiles des coteaux des Eaux-Clares, de l'Anguienne et de la Charraud, avec un cortège végétal moins diversifié. Comme les autres pelouses sèches du site, la principale menace pour cet habitat est la fermeture naturelle liée à l'embroussaillage.

Le chiffre de 5,3 hectares en 2013 est en-dessous de la réalité, puisque les mosaïques n'ont pas été prises en compte ici. Néanmoins, avec une surface de 12,2 hectares en 2001-2003, on peut considérer que l'évolution de cet habitat depuis cette période est défavorable, même si des secteurs comme les chaumes de Séverins et de La Tourette présentent encore de belles entités très caractéristiques.

Forêts de pentes, éboulis ou ravins - 9180 (18,01 hectares) :

Ces boisements se développent sur de fortes pentes ou des éboulis grossiers exposés au nord. Ces conditions stationnelles particulières rendent difficile l'exploitation de ces boisements, et permettent le maintien d'une futaie âgée en général très stable, qui ne nécessite aucune intervention humaine. Sur la zone Natura 2000, ces boisements sont présents en exposition nord dans la partie aval de la vallée de la Charraud, ainsi que dans la vallée des Eaux-Clares. Leur état de conservation est plutôt bon.

Cet habitat non mentionné dans le DOCOB de 2001-2003 (mais néanmoins déjà présent) présente une évolution favorable, même si aucune comparaison n'est possible.

Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun – 91E0 (41,14 hectares) :

Ce sont des boisements dépendants d'une humidité permanente du sol, qui se développent sur des sols alluviaux frais, occasionnellement inondables, où l'eau doit rester accessible aux racines des arbres, même en période d'étiage. Ils constituent le stade de développement final (climax) des végétations de zone humide dans ce secteur de la Charente et ne nécessitent donc pas de gestion particulière.

Sur le site Natura 2000, cet habitat est très morcelé et n'occupe dans la plupart des secteurs qu'une maigre ripisylve en bordure des cours d'eau. Quelques parcelles de fond de vallée, dont la superficie est un peu plus étendue présentent encore un bon état de conservation, avec de vieux arbres, témoignant de l'ancienneté de ces bois : c'est surtout le cas dans les vallées de l'Anguienne et des Eaux-Clares. A l'échelle globale du site, on peut considérer que l'état de conservation de cet habitat est très moyen.

Avec 27,2 hectares mentionnés en 2001-2003, on peut considérer que l'évolution de cet habitat est favorable, même si son état de conservation reste moyen.

Marais calcaires à *Cladium mariscus* - 7210 (1,46 hectares) :

Ce sont des formations herbacées hautes qui se développent sur de la tourbe alcaline. Elles sont composées d'espèces vivaces hygrophiles pouvant supporter des périodes sèches de

courte durée. C'est un habitat transitoire qui nécessite un entretien régulier afin de bloquer la dynamique des espèces ligneuses, car l'évolution vers le fourré hygrophile (saulaie), reste inexorable à terme. Ce milieu très rare n'est présent sur le site Natura 2000 qu'en amont de l'étang du Châtelard, où il occupe une surface relativement importante. L'état de conservation est bon, avec une physionomie ouverte et un cortège végétal diversifié et typique de l'habitat. On notera toutefois que la saulaie marécageuse qui borde le ruisseau d'alimentation de l'étang du Châtelard gagne du terrain petit à petit et devra être contenue, car elle risque à terme d'occuper tout l'espace disponible, au détriment de la cladaie.

Avec 2,18 hectares mentionnés en 2001-2003 (erreurs cartographique sur 0,32 ha), l'évolution de cet habitat est défavorable, même si la dernière parcelle occupée en 2013 présente encore un bon état de conservation. Cette diminution est imputable à la fermeture du milieu par la végétation (0,55 ha) et à la destruction directe par la mise en culture et la construction du viaduc de l'Anguienne (0,18 ha).

3.1.2. Habitats d'intérêt communautaire non prioritaires

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées – 3140 (3,28 hectares) & Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition – 3150 (18,74 hectares) :

Les herbiers aquatiques qui se développent dans étangs et fossés du site Natura 2000 nécessitent des eaux non polluées et une diversité dans la profondeur des pièces d'eau, ainsi qu'un ensoleillement important pour se développer de façon optimale. L'empoisonnement et la présence d'espèces introduites, comme le Ragondin ou le Rat musqué, peut s'avérer problématique, tant pour le développement de la végétation que pour la faune aquatique, amphibiens et invertébrés notamment. Sur la zone d'étude, l'état de conservation des herbiers des étangs est très moyen, voire mauvais, avec un cortège végétal pauvre en espèces et des herbiers très peu développés. Des herbiers à characées sont en revanche bien développés dans les pièces d'eau situées dans l'Anguienne et présentent un état de conservation moyen à bon.

Parmi le 22,02 ha cartographiés en 2013, 0,84 ha figurent en dehors du site (proximité immédiate). Sur le 21,18 ha identifiés au sein du périmètre, des évolutions surfaciques sont notables par rapport aux 17,82 ha notés en 2003 : 0,20 ha ont été perdus par comblement naturel du fait du développement de la forêt alluviale et 0,11 ha par destruction liée à du remblaiement pour l'agriculture (Le Solitaire) et une décharge sauvage (Le Pont-Neuf). La création d'une mare d'abreuvement à La Tranchade, d'un étang au Petit Moulin et d'une station de lagunage à Bompard ont permis d'augmenter de 0,68 ha les surfaces liées aux pièces d'eau. Par ailleurs, une augmentation de 0,21 ha lié à l'augmentation d'un étang existant à La Couasse (au détriment de prairies humides) est également à constater. La création du contournement d'Angoulême (D1000) a par ailleurs fortement modifié les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire présentes sous l'emprise actuelle du viaduc : une augmentation de 0,68 ha des pièces d'eau initialement présentes est à noter (au détriment de cladaies / bas-marais / mégaphorbiaies). En plus de ces évolutions surfaciques de terrain, le différentiel restant entre les surfaces de 2003 et celles de 2013 (1 ha) est lié à des caractérisations différentes : en 2003, l'opérateur avait seulement rattaché des parties des pièces d'eau à des habitats d'intérêt communautaires, alors qu'en 2013 nous rattachons la totalité surfacique de chacune de ces pièces d'eau.

Rivières avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* - 3260 (non mesuré) :

Ces herbiers aquatiques nécessitent, de façon générale, des eaux fraîches et bien oxygénées, exemptes de pollution organique ou minérale. Ils sont donc particulièrement sensibles à l'enrichissement en nutriments (effluents organiques d'origine agricole ou urbaine) et à une trop forte réduction de leur débit d'étiage qui réduit leur taux d'oxygénation. Les étangs, lorsqu'ils sont installés directement sur le cours d'eau, comme c'est le cas sur l'Anguienne au niveau du Châtelard, provoquent un réchauffement de l'eau peu favorable aux herbiers et à certaines espèces animales associées. Sur le site Natura 2000, l'état de conservation des cours d'eau, d'une manière générale, reste assez moyen, même si l'on observe encore de beaux secteurs, notamment dans leur partie amont. On notera que la généralisation des bandes enherbées est une bonne chose pour les milieux aquatiques, en filtrant une partie des intrants agricoles. Certains secteurs, notamment des biefs, montrent un envasement important. Enfin, la confluence des ruisseaux (surtout l'Anguienne et les Eaux-Claires) avec le fleuve Charente, située en milieu urbain, n'est pas favorable à la colonisation des cours d'eau par des espèces venant de l'aval.

En 2001-2003, les superficies occupées par les herbiers n'ont également pas fait l'objet de mesures. Il était néanmoins signalé un état de conservation médiocre et une discontinuité des herbiers, ce qui est toujours le cas dans de nombreux secteurs. Il n'y a donc pas d'évolution notable à signaler.

Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses – 5110 (3,10 hectares) & Formations à Genévrier commun – 5130 (32,65 hectares) :

Les formations à genévriers et à buis sont assez stables mais leur régénération est très faible en cas d'absence de pâturage extensif ou d'actions de débroussaillage ponctuelles. En effet, le genévrier (et les autres espèces qui composent le cortège végétal de cet habitat) est une espèce héliophile et les jeunes individus meurent rapidement s'ils ne bénéficient pas d'un ensoleillement suffisant, lorsque les fourrés sont trop denses, par exemple.

Sur le site Natura 2000, cet habitat est surtout présent en mosaïque avec les pelouses calcaires, formant des fourrés bas plus ou moins denses selon les secteurs. Lorsque les arbustes issus de la chênaie deviennent dominants et prennent de l'ampleur, le genévrier disparaît lentement et laisse place à la forêt, ce que l'on observe sur de nombreux secteurs. Il est important de favoriser la mosaïque ouverte imbriquant les pelouses et fourrés à genévriers, et un éclaircissement de ces derniers peut être pratiqué de façon périodique, par élimination des individus les plus âgés tout en favorisant les jeunes pousses, afin de maintenir une dynamique active bénéfique aux pelouses et à leur cortège végétal.

Les formations à buis xéro-thermophiles, surtout présentes dans la vallée de l'Anguienne, semblent assez stables, même si la chênaie gagne progressivement du terrain. On notera que la Pyrale du buis, espèce introduite en extension en France, et qui s'attaque aux feuilles et à l'écorce du buis, pouvant provoquer la mort de l'individu, a été observée sur les communes de La Couronne et Voeuil-et-Giget. Il conviendra de surveiller sa progression, ainsi que celle d'autres maladies et parasites liés à cet arbuste.

En 2001-2003, seuls les fourrés à buis ont été traités en tant qu'habitat distinct, avec 8,75 ha (contre 3,1 en 2013) soit une diminution de près de la moitié de la surface en 2013, liée à la dynamique forestière naturelle.

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210 (115,42 hectares) :

Les pelouses calcicoles se développent ici sur les pentes plus ou moins abruptes de plateaux calcaires, le plus souvent en exposition sud ou sud-ouest, ainsi que sur les plateaux eux-mêmes, lorsque la roche est affleurante. En fonction de la pente et des conditions micro-climatiques (érosion marquée, sécheresse estivale importante...), les pelouses mésophiles, qui se développent sur un substrat plus profond, deviennent clairsemées et font place à des pelouses xérophiles, dont le cortège végétal diffère. C'est au sein de ces pelouses que se concentrent le plus grand nombre d'espèces animales et végétales patrimoniales.

Les pelouses sont des habitats de transition, issus le plus souvent d'activités pastorales abandonnées, qui s'embroussaillent plus ou moins rapidement pour finir en chênaie pubescente ou verte en l'absence d'entretien régulier. Cette gestion peut être réalisée de façon mécanique ou par pâturage, avec une pression adaptée.

Certains secteurs sont parfois très dégradés, car trop envahis par la végétation arbustive et arborée, ou ont été plantés en pins, et nécessiteront des interventions plus lourdes de restauration par débroussaillage et coupe de parties boisées. Bien sûr, ces opérations ne peuvent être efficaces que si elles sont suivies d'actions de gestion.

Sur le site Natura 2000 des vallées péri-angoumoises, l'état de ces pelouses est encore globalement bon, même si le processus de fermeture naturelle apparaît parfois trop avancé pour maintenir durablement un cortège diversifié. La gestion réalisée par certains propriétaires, ainsi que le Conservatoire des Espaces Naturels, a permis de maintenir des secteurs de milieux ouverts, voire d'accentuer leur superficie. On notera que sur certains secteurs très pentus et soumis à l'érosion, on observe des pelouses xérophiles qui semblent très stables. Les pelouses qui peuplent les corniches et pentes rocheuses de la vallée des Eaux-Clares, notamment au niveau du Moulin du Verger, subissent les effets de la fréquentation humaine intensive, avec un piétinement important, déchets, places de feu...

Avec 193 hectares mentionnés en 2003, les pelouses calcaires des vallées péri-angoumoises ont subi une très forte régression liée à l'embroussaillage naturel de ces habitats, notamment les pelouses mésophiles, en l'absence d'entretien. Cette différence de 75 ha (3 ha de pelouses ont été cartographiés en 2013 mais sont en dehors du périmètre) ne constitue tout de même pas une perte sèche pour ce qui concerne cet habitat étant donné qu'environ 40 ha sont imputables à des différences de caractérisation entre 2003 et 2013, et donc que 35 ha environ ont évolué vers des fourrés, ourlets ou boisements. Même si certaines entités

présentent encore un remarquable état de conservation, on peut considérer que leur évolution est défavorable sur le site Natura 2000.



Fermeture progressive d'une pelouse mésophile – chaumes de Chaix

Tourbières basses alcalines - 7230 (non mesuré) :

L'habitat n'a pas été cartographié car il occupe des surfaces très réduites (quelques m²) au sein des complexes dynamiques de cladiaies de l'Anguienne et potentiellement dans les Eaux Claires et le bois de la Couasse sur la Charraud. Intimement lié à une hygrométrie importante et à un entretien très régulier (maintien du milieu ouvert), cet habitat présente un caractère transitoire si ces conditions ne sont pas remplies. Sur le site Natura 2000, la déprise agricole en zone humide et les modifications hydriques ne permettent clairement pas à cet habitat de s'exprimer à son optimum. Quasiment disparu du périmètre, cet habitat présente un état de conservation défavorable. Des actions de rajeunissement des milieux tourbeux pourraient permettre la reconquête de ces bas-marais.

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies - 6430 (10,77 hectares) :

Les peuplements de Reine des prés (mégaphorbiaies) sont des formations herbacées hautes qui se développent dans les zones humides. Elles sont composées d'espèces vivaces hygrophiles pouvant supporter des périodes sèches de courte durée. C'est un habitat transitoire qui nécessite un entretien régulier afin de bloquer la dynamique des espèces ligneuses, car l'évolution vers le fourré hygrophile (saulaie) peut être rapide.

Sur le site Natura 2000, cet habitat est présent de façon ponctuelle, occupant d'anciennes peupleraies exploitées, des prairies abandonnées, ou de façon linéaire le long des fossés ou en bordure de cours d'eau, lorsque la ripisylve est absente. L'état de conservation est variable, allant de bon, lorsqu'il occupe une parcelle, à moyen, en lisière de cours d'eau ou de parcelles cultivées. A noter que dans bien souvent des cas sur le site, cet habitat présente une variante nitrophile, issu d'une dérive trophique héritée des usages précédents (agriculture, jardinage, sylviculture...). Sans ces déséquilibres et compte tenu du contexte calcaire, ces stades transitoires devraient plutôt tendre vers la cladiaie.

Avec 9,5 hectares mentionnés en 2001-2003, on peut considérer qu'il y a une légère évolution favorable pour cet habitat.

Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux - 6410 (1,92 hectares) :

Ces formations herbacées denses, qui se développent sur des sols tourbeux ou paratourbeux alcalins, nécessitent d'être fauchées de façon périodique et de façon tardive (oct-nov), afin de bloquer la dynamique évolutive au stade herbacé, tout en permettant à l'entomofaune (et notamment l'Azuré de la sanguisorbe) de se développer. Les résidus de fauche doivent être exportés, afin de ne pas apporter d'éléments nutritifs à la végétation, et bien sûr le sol ne doit pas être engraisé. Une alimentation en eau quasi-permanente est également nécessaire au maintien d'un cortège végétal diversifié et propre à cet habitat.

Ces prairies humides sont très ponctuelles sur le site Natura 2000 : 2 parcelles relativement étendues sont présentes dans la vallée de la Charraud (Cla-Blanchie) et de l'Anguienne (Châtelard) ; **ces 2 parcelles présentent un bon état de conservation, et abritent une population d'Azuré de la sanguisorbe. La survie de l'espèce en Poitou-Charentes dépend du maintien de ces parcelles en bon état.** 2 autres secteurs plus relictuels ont été identifiés dans ces mêmes vallées, au niveau des Bois de la Couasse (Charraud) et Puyrajoux (Anguienne). Le premier est peu étendu, et est menacé par la fermeture, notamment la saulaie marécageuse située à proximité et qui gagne du terrain. On notera que cette parcelle abrite encore une belle station de Gentiane pneumonanthe, et que l'Azuré de la sanguisorbe y a été observé en 2010. Le second est situé en tête de bassin de l'Anguienne, en mosaïque avec une saulaie en

queue d'étang. Cette zone est en cours de fermeture et présente un état de conservation moyen, d'autant qu'elle subit les intrants agricoles d'une culture voisine.

Cet habitat n'ayant pas été mentionné en 2003, il est difficile d'établir une comparaison. On peut supposer néanmoins que les 2 principales stations sont stables puisque gérées, et que les autres évoluent de façon négative, suite à la fermeture progressive du milieu.



Prairie à molinie subissant les herbicides – tête de bassin de l'Anguienne

Prairies maigres de fauche de basse altitude - 6510 (35,17 hectares) :

Ces formations herbacées denses, comme leur nom l'indique, nécessitent d'être fauchées une fois dans l'année, de préférence de façon tardive (oct-nov), afin de bloquer dynamique évolutive au stade herbacé, tout en permettant à l'entomofaune de se développer. Les résidus de fauche doivent être exportés, afin de ne pas apporter d'éléments nutritifs à la végétation, et bien sûr le sol ne doit pas être engraisé.

Sur le site Natura 2000, ces prairies sont peu abondantes, et leur état de conservation est globalement assez bon, même si certaines parcelles sont engraisées.

En 2001-2003, cet habitat n'avait pas été considéré comme étant d'intérêt communautaire, et inclus dans les prairies méso à méso-xérophiles (pâturées ou non), avec une mention de 84,5 hectares. Il est très difficile d'établir une comparaison avec ces chiffres qui ne semblent pas exacts.

Forêts de Chêne vert - 9340 (51,74 hectares) :

Les forêts de chêne vert sont des boisements stables qui se développent sur les fortes pentes calcaires exposées au sud, ainsi que sur les plateaux rocheux. Sur le site Natura 2000, ces boisements sont présents dans la partie ouest de la vallée des Eaux-Clares, ainsi que sur le plateau de La Tourette. Ces bois présentent ici un bon état de conservation, et ne nécessitent pas de mesures de gestion particulières. On notera la présence de nombreuses essences sempervirentes échappées des jardins environnants, et qui se développent au sein de la chênaie verte, notamment dans la vallée des Eaux-Clares (laurières, Laurier-tin, cotonéasters,

mahonia...); ces espèces ne semblent pas invasives ici, mais il conviendra de surveiller leur évolution.

Avec 12 ha mentionnés dans le DOCOB, on pourrait penser que l'évolution de cet habitat est très favorable; cela est lié au fait qu'une importante zone boisée de chênes verts dans le secteur de La Tourette apparaît comme chênaie pubescente en 2001-2003. Cette chênaie augmente légèrement dans la vallée des Eaux-Clares, au détriment des pelouses calcaires. Globalement l'évolution de cet habitat est plutôt favorable.

Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique - 8210 (non mesuré) :

Les falaises calcaires sont nombreuses sur les flancs des différentes vallées du site Natura 2000. La végétation y est très clairsemée, composée essentiellement de fougères. Le cortège végétal est sensiblement différent entre les falaises exposées au sud, sèches et peu végétalisées, et celles exposées au nord, fraîches et moussues. L'état de conservation de cet habitat sur le site est globalement bon, sauf sur les secteurs où la pratique de l'escalade est intensive (vallée des Eaux-Clares surtout). On notera que les structures encadrantes de ce sport ont été sensibilisées à cette problématique et respectent la végétation des falaises, mais de nombreux pratiquants agissant de façon individuelle ne tiennent pas compte des recommandations.

Pas d'évolution notable pour cet habitat depuis 2001-2003.

Grottes non exploitées par le tourisme – 8310 – & cavités artificielles (environ 50 unités) :

Les cavités (naturelles et artificielles) sont nombreuses sur le site Natura 2000. De taille et de profondeur diverses, les plus vastes sont utilisées par des chauves-souris en période d'hibernation (carrières du Petit Giget, du Lion de Saint-Marc, de Chaix...). Certaines présentent les stigmates d'une fréquentation humaine importante (traces de « squat », de fêtes, dépôts en tous genres...); d'autres sont utilisées par leurs propriétaires pour stocker divers matériaux. Même si aucune de ces cavités ne présente un intérêt régional fort pour l'hibernation des chiroptères, l'ensemble abrite toutefois une population non négligeable. Les cavités les plus intéressantes pourraient faire l'objet d'une fermeture par des grilles adaptées. Pas d'évolution marquée à signaler depuis 2001-2003, où les mêmes remarques étaient déjà formulées.

3.2. Espèces animales

45 espèces animales d'intérêt communautaire ont été observées sur le site Natura 2000 au cours des prospections menées en 2013 ou de façon plus récente (2013-2017). Parmi elles, 17 sont inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore », 22 sont inscrites à l'annexe 4 de cette même directive, et 8 sont inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » (sans compter bien sûr les espèces migratrices). La répartition par groupes faunistiques est la suivante : 19 mammifères, 8 oiseaux, 4 reptiles, 5 amphibiens et 9 insectes.

Au-delà de ces 45 espèces d'intérêt communautaire identifiées, 4 n'ont pas été recontactées récemment (Ecrevisse à pieds blancs, Fadet des laîches, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur) et 5 restent probables (Grand Capricorne, Vison d'Europe, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit, Cordulie à corps fin). Ces 9 espèces, toutes inscrites aux annexes des Directives Natura 2000, ne sont pas présentées dans cette partie qui se concentre sur les espèces observées de 2013 à 2017. Compte tenu de leur patrimonialité importante, l'Ecrevisse à pieds

blancs, le Fadet des laîches, le Vison d'Europe, le Vertigo de Des Moulins, le Vertigo étroit et la Cordulie à corps fin mériteraient des prospections spécifiques.

• **Tableau n°13 : les espèces animales d'intérêt communautaire**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4) ; DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

2003 = espèce signalée dans le Docob initial 2001

MAMMIFERES						
Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	DPC	2003
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	X	X	
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV		X	X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II, IV		X	X
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II, IV	NT	X	X
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	X	II, IV	VU	X	X
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	IV		X	X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II, IV		X	X
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	X	II, IV	NT	X	X
Murin de Brandt	<i>Myotis brandti</i>	X	IV		X	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV		X	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV		X	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	NT	X	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	NT	X	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	IV		X	X
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV		X	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV			
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV			
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II, IV	NT	X	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV			
OISEAUX NICHEURS						
Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	I		VU	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	I			
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	I		NT	
OISEAUX OCCASIONNELS POTENTIELLEMENT NICHEURS						
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	I			
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	I		NT	
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	X	I		VU	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	I			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X	I		VU	
REPTILES						
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC	
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	X	II, IV	NT	X	mention
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV			X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV			X
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV			X
AMPHIBIENS						

Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	IV		X	X
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	X	IV		X	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV			X
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	IV		X	
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	X	IV		X	X
INVERTEBRES - ODONATES						
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	NT		X
Gomphe de graslin	<i>Gomphus graslinii</i>		II			
INVERTEBRES – LEPIDOPTERES RHOPALOCERES						
Azuré de la sanguisorbe	<i>Maculinea telejus</i>	X	II, IV	VU	X	X
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	IV		X	X
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	X	IV	NT	X	
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	X	II, IV		X	X
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X	II		X	
INVERTEBRES - COLEOPTERES						
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II			X
Rosalie des alpes	<i>Rosalia alpina</i>		II, IV			

3.2.1. Espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore »

3.2.1.1. Mammifères

- **Loutre d'Europe – *Lutra lutra***

La Loutre est un mammifère semi-aquatique. Les milieux aquatiques, qu'elle fréquente sont courants ou stagnants, ouverts ou boisés. Son gîte est proche de l'eau (touffes de végétation palustre, ronciers, cavités entre les racines des arbres, des terriers, des tas de bois...). Les accouplements sont étalés au cours de l'année. Après une gestation d'environ 60 jours, la femelle met au monde 2 (parfois 3-4) loutrons qui ne seront sevrés qu'à huit mois. Hormis la période d'appariement et d'élevage, les loutres vivent généralement solitaires. Son régime alimentaire varie en fonction des saisons et de la disponibilité en proies : majoritairement orienté vers les poissons puis les amphibiens, crustacés, mammifères, oiseaux, mollusques. En France, l'espèce est bien présente le long du littoral atlantique et dans le Massif central, en voie de recolonisation ailleurs. Au niveau du site Natura 2000, elle n'a été contactée au sein du périmètre mais dans sa périphérie immédiate sur la partie aval de la Charraud. On peut considérer que la recolonisation des cours d'eau délaissés au siècle dernier est en cours sur les cours péri-angoumoisins, d'autant que la Loutre est présente dans les vallées voisines de la Boème et de l'Echelle / Touvre.



- **Barbastelle - *Barbastella barbastellus***

La Barbastelle est une chauve-souris sombre de taille moyenne. Elle est assez spécialisée quant aux habitats fréquentés et semble liée à la végétation arborée, le plus souvent des forêts matures avec une strate buissonnante bien représentée, où elle chasse préférentiellement en lisière ou le long de couloirs forestiers. Durant sa léthargie hivernale, la Barbastelle est généralement solitaire et occupe des sites très variés : arbres creux, fissures de roches, grottes, caves, anciennes mines ou carrières souterraines ... Les gîtes de mise-bas (en été) sont plus spécifiques : cavités ou fissures dans les troncs, sous les écorces de vieux arbres, linteaux en bois de bâtiments agricoles, derrière des volets de maisons. En Europe, les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la situation la plus critique étant dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest. En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements. Elle est considérée comme déterminante au niveau régional. Sur le site Natura 2000, elle a été contactée en chasse près de l'étang du Châtelard, dans la vallée de l'Anguienne, mais aussi de façon anecdotique en hibernation dans les cavités du site au cours des différents suivis menés depuis 1998. On peut considérer que la population de Barbastelle du site est peu importante.



- **Grand Murin - *Myotis myotis***

Le Grand Murin fait partie des plus grands chiroptères français et fréquente préférentiellement des futaies feuillues ou mixtes où la végétation herbacée et buissonnante est rare. Les terrains de chasse de l'espèce se situent généralement dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fauchées, voire pelouses). Le Grand Murin chasse en vol, mais est également une espèce glaneuse de la faune au sol. Il se nourrit de divers insectes volants. Les gîtes d'hibernation sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves...) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage. Les gîtes d'estivage sont principalement dans des parties de bâtiments assez secs et chauds : toitures, combles, greniers. En France l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains, hormis certains départements de la région parisienne. Le Grand murin est considéré comme déterminant au niveau régional.



Sur le site Natura 2000, le Grand murin a été observé de façon anecdotique en hibernation dans les cavités du site au cours des différents suivis menés depuis 1998. On peut considérer que la population du site est peu importante.

- **Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum***

Le Grand Rhinolophe est une grande espèce qui fréquente les zones bocagères où il chasse le long des haies, parfois de façon statique, accroché à une branche. Il se nourrit de divers insectes nocturnes volants. En période hivernale, le Grand Rhinolophe est strictement cavernicole et l'on peut l'observer isolé ou en colonies parfois nombreuses dans les parties les plus chaudes des cavités souterraines. En été, cette espèce est plutôt anthropophile et les colonies sont installées dans les combles, greniers, clochers, mais aussi des cavités. En France, l'espèce est présente partout, avec de grandes variations d'effectifs. L'espèce est toutefois considérée comme déterminante au niveau régional. Sur le site Natura 2000, c'est l'espèce qui présente les populations les plus importants en période d'hibernation, avec un effectif cumulé des différentes cavités pouvant atteindre 250 individus certaines années. Néanmoins, cette espèce n'a jamais été contactée en période d'activité sur le site, et nous ne connaissons pas de colonies de reproduction dans ce secteur du département.



- **Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersi***

Le Minioptère est la chauve-souris qui a la plus grande répartition géographique. Il est présent sur tous les continents à part l'Amérique. Il est cavernicole et grégaire, les rassemblements d'hibernation et de reproduction peuvent atteindre des dizaines de milliers d'individus. Le Minioptère reste dans des grottes tout au long de l'année. Partiellement groupées en hiver (d'octobre à fin mars), par petits groupes à découvert sur le plafond, les colonies peuvent rassembler en été plusieurs milliers d'individus. Le



comportement social de ces animaux est très marqué, voire unique chez les chiroptères européens. Après une mise-bas fin juin - début juillet d'un seul petit, les femelles peuvent allaiter d'autres petits que le leur. De plus, après la copulation, le développement de l'embryon est immédiat. Il s'arrête pendant l'hibernation et ne reprend sa croissance qu'au printemps. Cette gestation différée dure donc jusqu'à 9 mois. Son vol très rapide (50 à 55 km/h) rappelant celui des hirondelles, lui permet de capturer des proies comme des papillons,

des moustiques et des coléoptères. Il chasse au-dessus de la canopée et en plein ciel. C'est une espèce plutôt méridionale, considérée comme menacée en France et en Poitou-Charentes. Sur le site Natura 2000, il est observé de façon régulière en hibernation, mais toujours isolé, contrairement à ses habitudes grégaires. En 2015, un site occupé en période estivale a été découvert, avec la présence de plusieurs individus, dans une carrière aval de l'Anguienne.

- **Murin à oreilles échancrées – *Myotis emarginatus***

Le Murin à oreilles échancrées est une petite espèce plutôt forestière qui fait partie des chauves-souris "glaneuses", qui capturent de petits insectes posés dans la végétation en pratiquant un vol adapté aux espaces restreints. Ce murin est strictement cavernicole en période hivernale et peut parfois se regrouper en grand nombre dans les cavités souterraines. En été, les colonies sont installées dans des cavités mais aussi en milieu bâti (combles, greniers...). En France, le Murin à oreilles échancrées est



présent partout, avec toutefois des différences d'effectifs marquées. En Poitou-Charentes, l'espèce est encore bien représentée, mais est considérée comme déterminante. Sur le site Natura 2000, sa présence en période d'hibernation est anecdotique. Une importante colonie de reproduction (environ 200 individus) est présente dans le château de la Tranchade, dans la vallée de l'Anguienne. Cette information nous a été transmise par un adhérent de l'association, qui a pris une photo de la colonie. Il est important d'assurer la pérennité de cette colonie, qui ne semble pas déranger les propriétaires.

- **Murin de Bechstein – *Myotis bechsteini***

Le Murin de Bechstein est une espèce nettement arboricole qui semble préférer les forêts de feuillus âgées à sous-bois dense, en présence de milieux humides (ruisseaux, mares, étangs) et dans lesquelles il chasse un large spectre d'arthropodes forestiers. Les gîtes de repos, de reproduction et d'hibernation sont principalement dans les cavités naturelles des arbres (trous, fissures...) et rarement en milieu souterrain. En hiver, ce murin occupe les cavités souterraines.



En France l'espèce est rencontrée dans la plupart des départements, mais ne semble nulle part abondante. Le Murin de Bechstein est considéré comme déterminant au niveau régional. Sur le site Natura 2000, ce murin a été observé de façon anecdotique en hibernation dans les

cavités du site au cours des différents suivis menés depuis 1998. On peut considérer que la population du site est peu importante.

- **Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros***

C'est le plus petit des rhinolophes européens. Sédentaire et insectivore, il se rencontre de la plaine jusqu'en montagne, dans des paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés. Les terrains de chasse préférentiels se composent de linéaires arborés (haies) ou de lisières forestières avec une strate buissonnante en bordure de friches ou de prairies, le vol de chasse s'effectuant dans les branchages ou contre le feuillage. C'est une espèce cavernicole à la fois pour les gîtes d'hibernation (cavités naturelles ou artificielles) que pour les gîtes de mise-bas (combles, caves, cavités naturelles). Le Petit Rhinolophe est connu dans presque toutes les régions françaises sauf dans le Nord et en région parisienne, mais l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe. Cette espèce écologiquement sensible est considérée comme déterminante au niveau régional.



Sur le site Natura 2000, ce rhinolophe est présent dans la quasi-totalité des cavités souterraines, avec un effectif cumulé d'environ 50 individus certaines années. Aucune colonie de reproduction n'est connue dans ce secteur de la Charente.

- **Rhinolophe euryale – *Rhinolophus euryale***

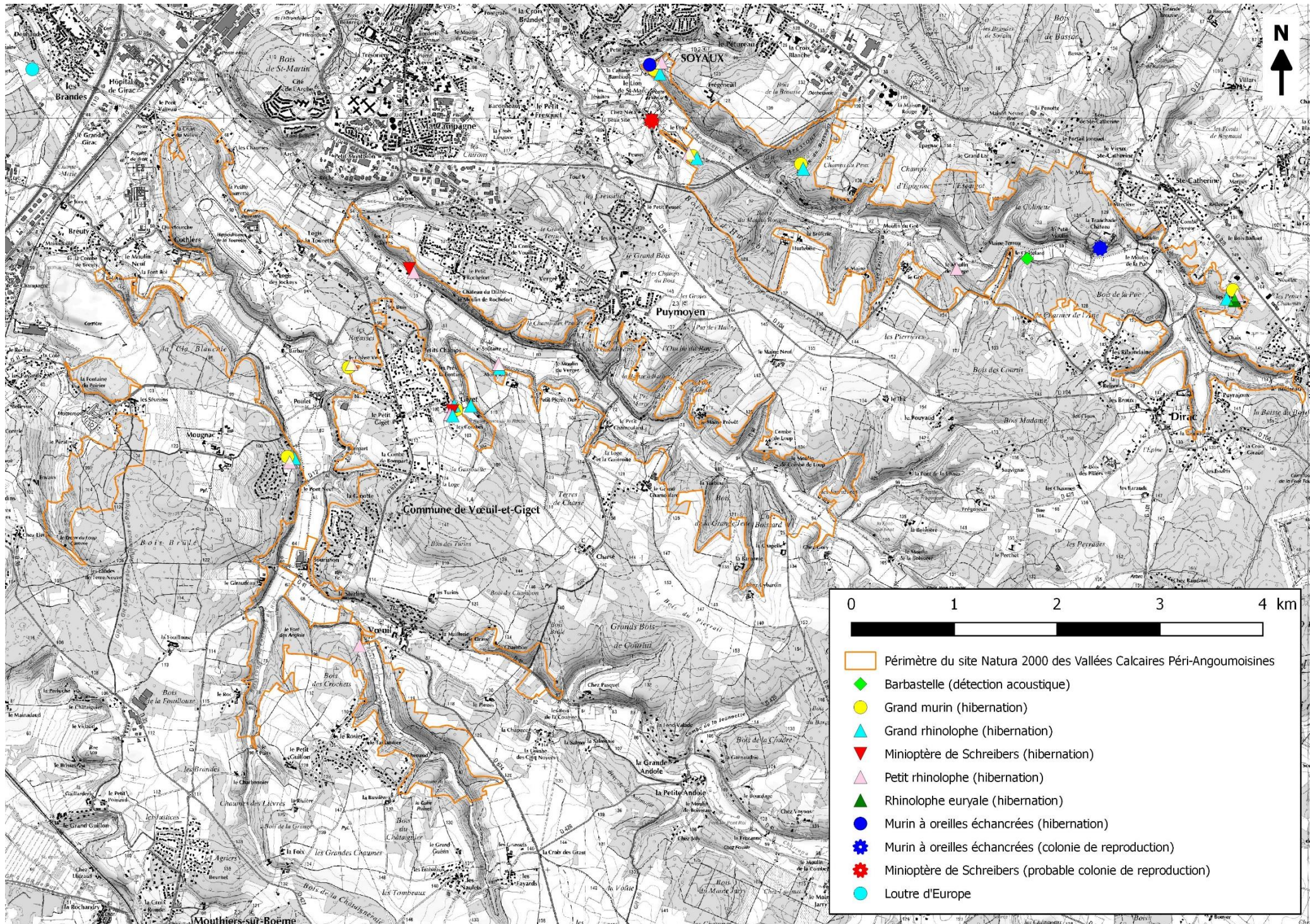
Le Rhinolophe euryale fréquente les milieux forestiers et les lisières verticales (haies, orée des bois) mais aussi horizontales (canopée), où il chasse principalement des diptères. C'est une espèce cavernicole à la fois pour les gîtes d'hibernation que pour les gîtes de mise-bas (cavités naturelles ou artificielles, souterrains, caves...). Le Rhinolophe euryale est une espèce typiquement méditerranéenne. Son aire de répartition a considérablement diminué en France et en Europe et ses effectifs ont chuté de façon dramatique au cours de ces trente dernières années. Sa présence est rare en région Poitou-Charentes, où il atteint sa limite nord de répartition.














Sur le site Natura 2000, quelques individus (3-4) sont régulièrement observés en période d'hibernation dans la carrière de Chaix, à l'est de la vallée de l'Anguienne. Ce rhinolophe a

également été observé dans une carrière de Mognac, dans la vallée de la Charraud, mais pas de façon récente. Aucune colonie de reproduction n'est connue dans ce secteur de la Charente.

CARTE N°6
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES MAMMIFERES
DE L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



0 1 2 3 4 km

-  Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises
-  Barbastelle (détection acoustique)
-  Grand murin (hibernation)
-  Grand rhinolophe (hibernation)
-  Minoptère de Schreibers (hibernation)
-  Petit rhinolophe (hibernation)
-  Rhinolophe euryale (hibernation)
-  Murin à oreilles échancrées (hibernation)
-  Murin à oreilles échancrées (colonie de reproduction)
-  Minoptère de Schreibers (probable colonie de reproduction)
-  Loutre d'Europe

3.2.1.2. Reptiles

- **Cistude d'Europe – *Emys orbicularis***

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est une tortue d'eau douce indigène, pesant de 400 à 800g adulte. Sa carapace noirâtre à brun foncé, est ornée souvent de fines taches ou stries jaunes. Le plastron est jaune, plus ou moins taché de brun ou de noir, la tête et le cou sont ornés de taches jaunes.



La Cistude hiverne d'octobre à mars sous la vase. Essentiellement diurne et sédentaire, elle passe la majeure partie de son cycle de vie dans l'eau.

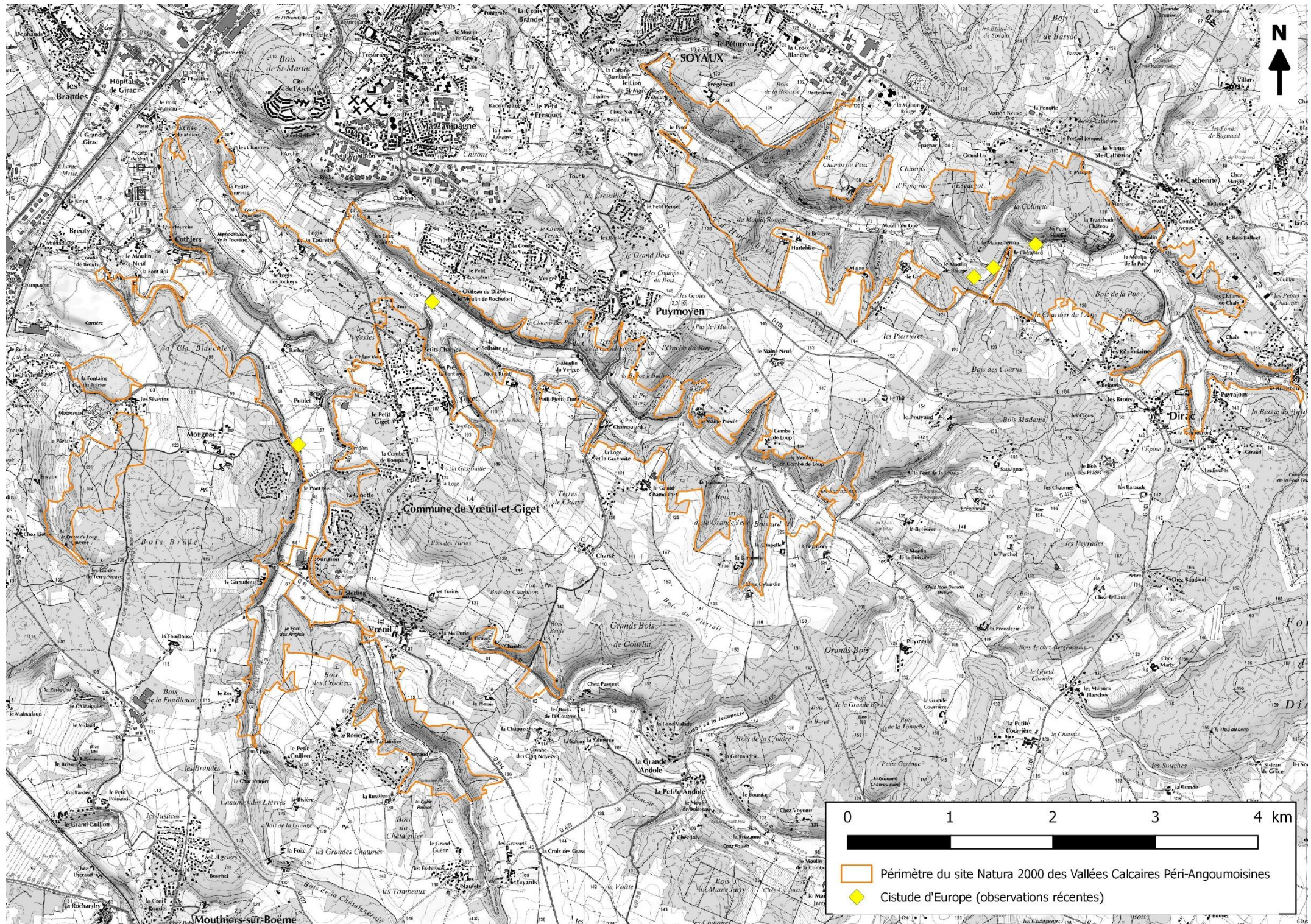
Exclusivement carnivore, elle se nourrit principalement d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés et de leurs larves.

Elle fréquente les étangs, les lacs, les marais d'eau douce ou saumâtres, les mares mais aussi les rivières à courant assez lent. La présence de végétation en bordure (roseaux, joncs) et de végétation aquatique flottante est recherchée, mais elle apprécie les zones dégagées au bord de l'eau ainsi que les troncs couchés où elle se chauffe au soleil. La ponte a lieu principalement de mai à juillet sur des sols chauds, exposés au sud (non inondables, sableux ou sablo-limoneux, bien dégagés), à une distance du point d'eau pouvant atteindre plusieurs centaines de mètres. L'éclosion a lieu en fin d'été début de l'automne.

La Cistude est en forte régression en France et en Europe et son aire de répartition est de plus en plus morcelée. En France, les populations les plus importantes se trouvent dans le Centre et l'Ouest, en Corse et dans le Midi. Cette espèce rare et localisée en Poitou-Charentes est considérée comme déterminante au niveau régional comme au niveau départemental.

Sur le site Natura 2000, la donnée la plus récente concerne un individu trouvé mort en 2010 près des étangs du Châtelard, dans la vallée de l'Anguienne. Les autres observations ont été réalisées en 2006 dans les vallées de la Charraud et des Eaux-Claires par le bureau d'étude ETEN Environnement. Malgré des prospections ciblées, nous n'avons pas observé de cistudes sur le site en 2013. Cette espèce mériterait une étude spécifique afin de déterminer l'état de conservation de la population (si elle existe) présente ici.

CARTE N°7
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES REPTILES
DE L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



0 1 2 3 4 km

— Périimètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises

◆ Cistude d'Europe (observations récentes)

3.2.1.3. Invertébrés

- **Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**

L'Agrion de Mercure est une espèce qui occupe l'essentiel du territoire français, même si elle semble plus rare au nord et sur les reliefs. En Poitou-Charentes, cet agrion est encore abondant grâce à un réseau hydrographique important. Cette espèce fréquente les eaux courantes de faibles dimensions et à débit modéré, bien oxygénées et riches en végétation aquatique. En Poitou-Charentes, c'est une espèce typique des têtes de bassin, où elle est fréquemment observée dans les ruisseaux ensoleillés au sein des prairies. Cette libellule assez précoce peut être observée de mi-avril à mi-septembre et les accouplements, ainsi que la ponte, ont lieu de mai à août. Les larves se développent dans la végétation aquatique pendant 1 à 2 ans. Cet agrion a été observé sur tous les cours d'eau du site Natura 2000, avec des populations reproductrices parfois assez importantes (plusieurs dizaines d'individus). On peut considérer que l'état de conservation de cette espèce sur le site est bon.



- **Azuré de la sanguisorbe – *Maculinea telejus***

L'Azuré de la sanguisorbe est une petite espèce visible en juillet et août, qui fréquente exclusivement les prairies humides et tourbières alcalines où se développe la seule plante consommée par les chenilles : la Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). De plus, comme chez les autres espèces du genre *Maculinea*, une partie du développement des chenilles s'effectue dans une fourmilière, ce qui nécessite à la fois la présence



d'une plante-hôte rare, qui ne pousse que dans des milieux menacés, mais aussi celle de fourmis hôtes. Ce papillon étant également limité par une capacité de dispersion très faible, il est inutile de préciser que cette espèce est au bord de l'extinction dans de nombreuses régions françaises, notamment en Poitou-Charentes où il ne subsiste que 3 stations connues, toutes incluses dans le périmètre du site Natura 2000 ! La plus importante population est située au niveau de la Cla Blanchie, dans la vallée de la Charraud, où 50 individus mâles et femelles ont été observés, ainsi que des comportements de ponte. La deuxième population se situe en

amont de l'étang du Châtelard, avec une dizaine d'individus des 2 sexes observés, sans comportement de ponte mais avec de belles stations de sanguisorbe. La 3^{ème} station se situe dans la vallée de la Charraud, au niveau du Bois de la Couasse ; en cours de fermeture, cette station n'accueille plus qu'un seul pied de sanguisorbe, et l'azuré n'a pas été revu depuis 2010. Le site Natura 2000 abrite les dernières populations de cette espèce menacée en Poitou-Charentes, et leur conservation constitue ici un objectif majeur.

- **Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**

Le Cuivré des marais est une espèce qui fréquente les prairies humides et marais de plaine. Les adultes sont visibles de mai à septembre, en 2 générations. Les chenilles se nourrissent sur diverses oseilles sauvages (*Rumex spp.*). Ce papillon est en régression partout en France, suite à la destruction ou au drainage de ses milieux de prédilection, malgré une capacité de dispersion assez forte. En Poitou-Charentes, le Cuivré des marais présente encore de belles populations. Sur le site Natura 2000, il a été observé sur la



partie amont de la vallée de l'Anguienne, dans la vallée des Eaux-Claires et la Vallée de la Charraud. Néanmoins les effectifs observés restent faibles, et la reproduction de l'espèce sur le site n'a pas pu être mise en évidence, même si elle est très probable. On peut considérer l'état de conservation des populations de cuivré comme moyen sur le site Natura 2000, malgré la présence de nombreux biotopes favorables.

- **Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)**

Ce beau papillon apprécie les prairies et landes humides, les tourbières, mais aussi les allées forestières où se développe la principale plante consommée par les chenilles : la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Les adultes sont visibles en mai et début juin et ne s'éloignent guère de leur milieu de naissance. Comme beaucoup d'espèces liées aux zones humides, le Damier de la succise est en régression dans de nombreuses régions. En Poitou-Charentes, il existe encore de belles populations, notamment dans le sud des



Charentes. Cette espèce semble assez rare sur le site Natura 2000, puisqu'elle n'a été observée que dans la vallée de la Charraud (Cla Blanchie) et la Vallée des Eaux-Clares (Moulin du Verger), où elle fréquente les mêmes milieux que le Cuivré des marais. Comme pour ce dernier, on peut considérer l'état de conservation des populations de damier comme moyen sur le site Natura 2000, malgré la présence de nombreux biotopes favorables.

- **Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

C'est le plus grand coléoptère d'Europe, la taille variant de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles. La durée du cycle de développement est de cinq à six ans, voire plus. L'habitat larvaire est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant, essentiellement Chênes, mais aussi nombreux autres feuillus, tels les Aulnes, Saules, Châtaigniers... les larves étant saproxylophages (elles consomment le bois mort). La période de vol des adultes est d'environ un mois et les observations s'échelonnent de mai à juillet - août dans le sud. L'espèce se rencontre dans toute l'Europe et toute la France. Elle n'est pas menacée en France, mais semble en déclin au nord de son aire de répartition (Pays-Bas, Danemark, Suède). Du fait de sa répartition et de son abondance, cette espèce, bien qu'inscrite à la directive Européenne, n'est pas considérée comme déterminante en Poitou-Charentes. Sur le site Natura 2000, le lucane est bien présent dans les boisements, où l'on peut considérer que l'état de conservation des populations est bon.



- **La Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*)**

Ce coléoptère présente un corps étroit et aplati, deux grandes antennes, du bleu cendré tacheté de noir. Inféodée aux boisements mûres présentant du bois mort où elle va pondre ses larves qui s'en nourriront, les habitats de la Rosalie des Alpes dans le centre-ouest de la France sont les boisements de frênes. Elle a d'ailleurs été observée de la vallée de la Charraud dans une haie de frênes. Cette récente observation confirme sa présence sur le site Natura 2000, mais des investigations supplémentaires seraient nécessaires pour définir la taille de la population et son état de conservation.

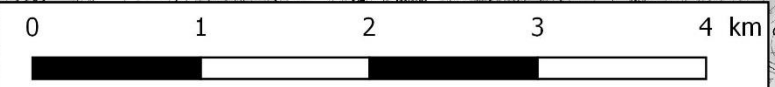
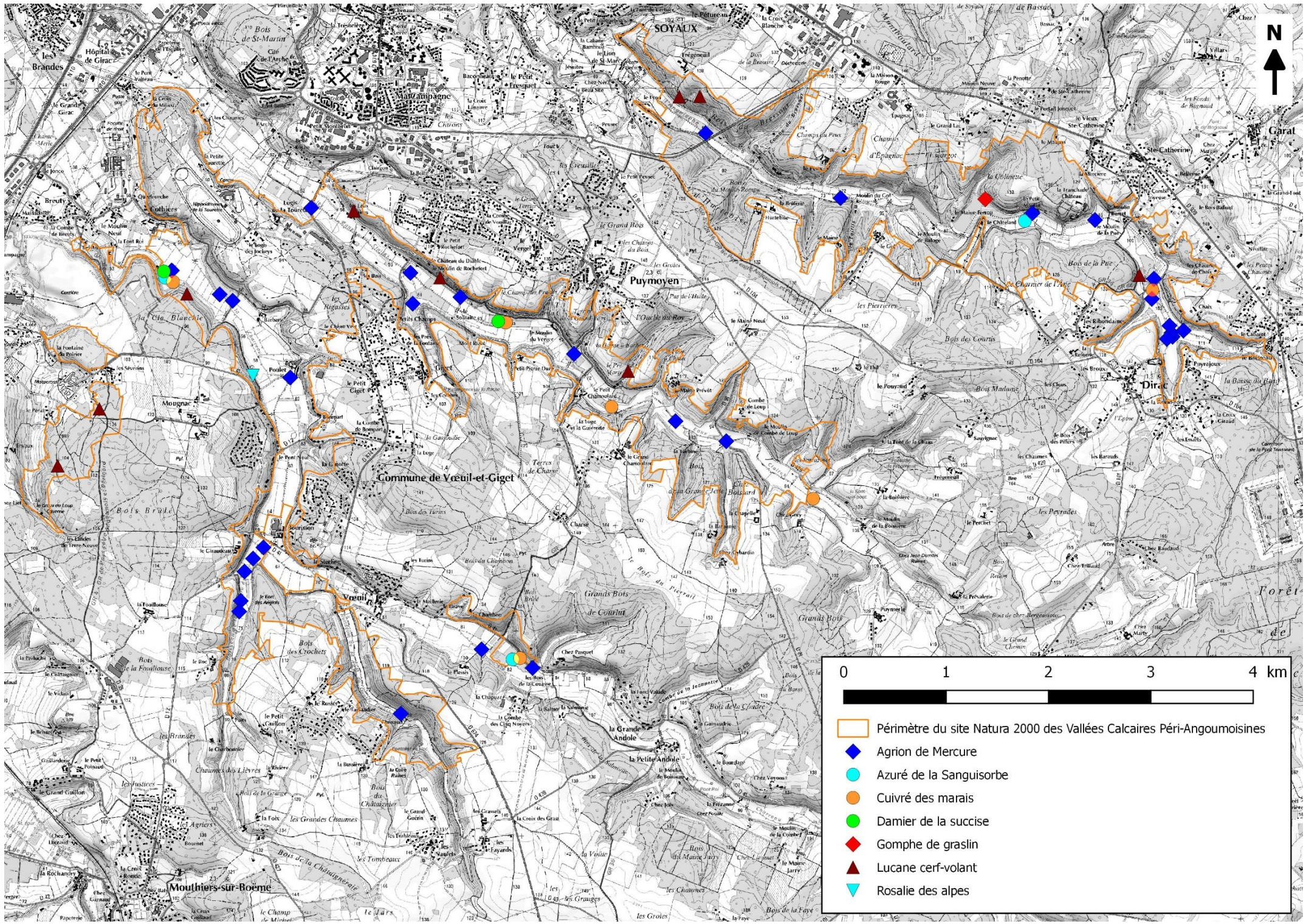


- **Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*)**

Le Gomphe de Graslin est une libellule au corps jaune à dessins noirs et aux yeux largement séparés. Sa répartition se limite à la péninsule Ibérique et le sud-ouest de la France. C'est une espèce inféodée aux cours d'eau calmes, assez profonds, larges de 5 à 80 mètres, et où les sédiments nécessaires au développement de ses larves sont présents. L'adulte, après une phase de maturation de quelques jours pendant laquelle il consomme des petits insectes volants au gré de ses importants déplacements, va revenir à la rivière une fois mature. C'est pendant cette phase de maturation qu'il doit fréquenter le site Natura 2000 des vallées calcaires, où il a été observé en 2016 au niveau de l'étang du Châtelard. Il ne doit donc pas se reproduire sur le site, du fait la non-adéquation de ses habitats.



CARTE N°8
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES INSECTES
DE L'ANNEXE 2 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



- Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises
- ◆ Agrion de Mercure
- Azuré de la Sanguisorbe
- Cuivrés des marais
- Damier de la succise
- ◆ Gomphe de graslin
- ▲ Lucane cerf-volant
- ▼ Rosalie des alpes

3.2.2. Espèces inscrites à l'annexe 4 de la directive « Habitats, faune, flore »

3.2.2.1. Mammifères

- **Murin à moustaches – *Myotis mystacinus***

Le Murin à moustaches est une petite espèce qui affectionne les milieux boisés, avec une préférence pour les forêts alluviales où il chasse de petits insectes volants. En hiver, cette espèce utilise les cavités souterraines pour hiberner. En période estivale, les colonies sont installées dans les cavités arboricoles, mais aussi dans les bâtiments, sous les ponts... En France, le Murin à moustaches est présent partout. En Poitou-Charentes, cette espèce encore mal connue est considérée comme déterminante. Sur le site Natura 2000, le Murin à moustaches est présent dans la plupart des cavités souterraines en période d'hibernation, avec des effectifs réduits. Nous n'avons pas d'informations concernant cette espèce sur le site en dehors de cette période.



- **Murin de Brandt – *Myotis brandti***

Le Murin de Brandt est une petite espèce très voisine du Murin à moustaches. Sa découverte est récente en Poitou-Charentes, et cette espèce est encore mal connue. Ce murin affectionne les secteurs boisés, où il chasse de petits lépidoptères. En hiver, il semble utiliser les mêmes gîtes souterrains que le Murin à moustaches. Les colonies de mise-bas sont principalement installés dans des cavités arboricoles, mais aussi probablement ailleurs. La répartition de cette espèce est encore mal connue. Sur le site Natura 2000 il a été identifié près de l'étang du Châtelard dans la vallée de l'Anguienne grâce à ses émissions ultrasonores caractéristiques. Son statut reste inconnu sur le site.



- **Murin de Daubenton - *Myotis daubentoni***

Cette petite espèce affectionne les milieux aquatiques, où elle chasse souvent en grand nombre en volant au ras de l'eau, ainsi que les boisements rivulaires. Pour sa reproduction, ce murin recherche les vieux arbres présentant des cavités ou des fentes (chênes principalement), ainsi que du bâti proche de l'eau (ponts, moulins...) où il s'installe dans des fissures et disjoints entre les pierres. Il hiberne dans ces mêmes milieux, mais



également dans des cavités souterraines. En France, le Murin de Daubenton est présent partout mais ne dépasse pas les 1 500 m d'altitude. Au niveau régional, l'espèce est considérée comme déterminante. Sur le site Natura 2000, le Murin de Daubenton est présent dans plusieurs cavités souterraines en période d'hibernation, avec des effectifs réduits. Il a également été contacté en chasse sur l'étang du Châtelard.

- **Murin de Natterer – *Myotis nattereri***

Le Murin de Natterer est une espèce forestière qui affectionne les milieux boisés et les bords des ruisseaux et des étangs où il chasse des diptères à proximité de l'eau, mais aussi des araignées et des papillons. Été comme hiver, le Murin de Natterer se cache dans des fissures ou des disjointements (fissures des souterrains, cavités des ponts ou des arbres ou interstices entre les poutres). En France, l'espèce semble commune mais peu abondante et est à surveiller. Au niveau régional, le Murin de Natterer est considéré comme déterminant. Nous n'avons pas contacté cette espèce au cours des inventaires menés en 2013, mais elle a été contactée de façon assez régulière dans des cavités du site au cours des 10 dernières années.



- **les Noctules - *Nyctalus leisleri* & *Nyctalus noctula***

En Europe, les noctules sont toutes typiquement arboricoles. Ce sont de grandes migratrices qui peuvent parcourir plus de 1 000 kilomètres entre leurs gîtes d'été et d'hiver.

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) vit en grandes colonies, hibernant dans des arbres creux, des fissures de falaises ou de murs mais très rarement dans des grottes. Elle fréquente forêts et parcs où elle se nourrit de gros coléoptères et de papillons. La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)



recherche également les cavités arboricoles des milieux boisés, mais est signalée plus fréquemment dans les bâtiments. Elle chasse en hauteur au-dessus des prairies, forêts et étangs, également près de lampadaires. Les points d'eau sont aussi des sites de chasse privilégiés, où elle peut trouver des diptères et des trichoptères. En France, son aire de répartition est discontinue.

Ces deux espèces sont considérées comme menacées au niveau national et ce sont des espèces déterminantes au niveau régional.

Sur le site Natura 2000, les 2 espèces ont été contactées en chasse dans les vallées de l'Anguienne et des Eaux-Clares, en effectif réduit.

- **Oreillard roux – *Plecotus auritus***

L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) est une espèce caractéristique des forêts claires de feuillus et de conifères, des plaines et des moyennes montagnes, mais qui fréquente aussi les parcs et jardins des villages et des villes. Cette espèce sédentaire est exclusivement insectivore et plutôt une spécialiste des lisières forestières et du feuillage des arbres. Les colonies se situent dans les fentes des arbres et les constructions humaines et les gîtes sont parfois très restreints (derrière des écorces décollées, dans des trous de rochers, derrière des volets et dans les fissures des bâtiments).



Les quartiers d'hiver se trouvent dans tous types d'habitats : caves, galeries, grottes, arbres, bâtiments. L'Oreillard roux est une espèce déterminante en région Poitou-Charentes. Sur le site Natura 2000, il est contacté de façon sporadique en période d'hibernation dans les différentes cavités du site.

- **les Pipistrelles - *Pipistrellus pipistrellus* & *Pipistrellus kuhli***

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est une espèce anthropophile, qui vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux), ou cavernicoles (crevasses profondes des rochers, dans les fentes des murailles, dans les caves, les carrières et les habitations).



La Pipistrelle commune chasse en forêt ou en lisière, sur des points d'eau et autour des lampadaires, qui attirent des insectes qu'elle apprécie. Elle est présente dans toute la France.

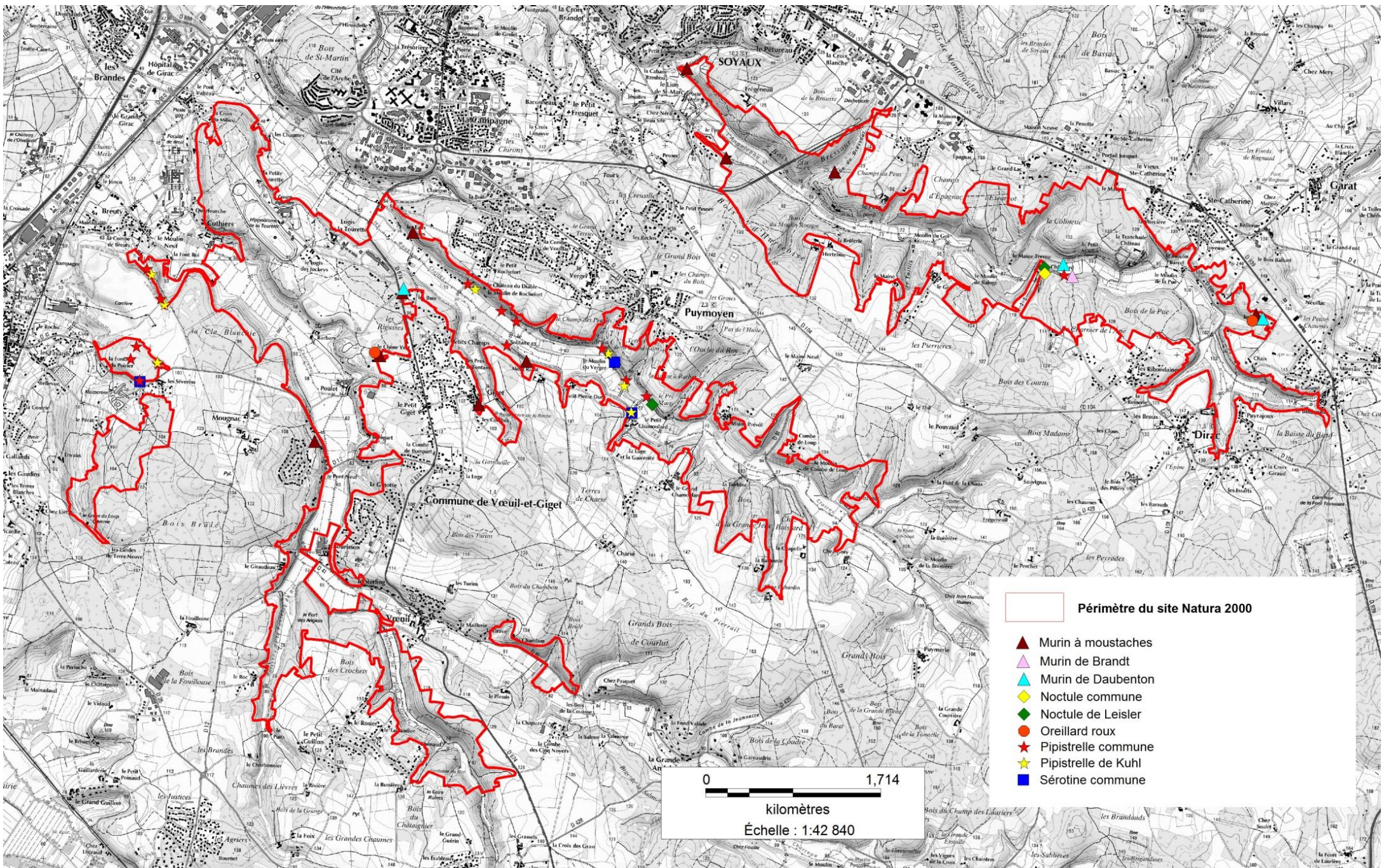
La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*) est également anthropophile, mais on la rencontre aussi dans les paysages karstiques. Elle apprécie les plaines et les vallées de montagne. Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers (où se trouvent les quartiers d'hiver). Elle chasse autour des lampadaires, au-dessus de l'eau et des jardins et capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères ... En France, elle est absente dans le quart nord-est du pays. Sur le site Natura 2000, ces deux espèces sont bien réparties en période d'activité et constituent l'essentiel des contacts ultrasonores avec des chauves-souris.

- **Sérotine commune - *Eptesicus serotinus***

La Sérotine commune est une grande espèce anthropophile de plaine, que l'on trouve dans les agglomérations avec des parcs, des jardins, des prairies et au bord des grandes villes. Les colonies se rassemblent généralement dans les combles, où les individus se cachent (sous les chevrons ou les poutres). Les gîtes arboricoles sont également utilisés, mais de façon plus sporadique. Elle chasse dans les jardins, au bord des bois, autour des lampadaires et au-dessus d'autres zones anthropisées, pour capturer des coléoptères et des papillons de nuit. Sur le site Natura 2000, la sérotine a été contactée en chasse sur les chaumes des Séverins et dans la vallée des Eaux-Clares.

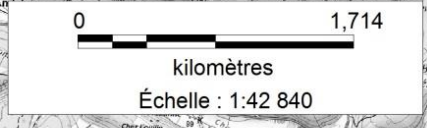


CARTE N°9
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES MAMMIFERES
DE L'ANNEXE 4 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



Périmètre du site Natura 2000

- ▲ Murin à moustaches
- ▲ Murin de Brandt
- ▲ Murin de Daubenton
- ◆ Noctule commune
- ◆ Noctule de Leisler
- Oreillard roux
- ★ Pipistrelle commune
- ★ Pipistrelle de Kuhl
- Séroline commune



3.2.2.2. Reptiles

- **Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)**

La Couleuvre verte et jaune est un serpent de grande taille pouvant atteindre et même dépasser 1,5 m de longueur. Elle fréquente généralement des habitats secs et broussailleux offrant de nombreuses possibilités de cachettes mais peut aussi être présente dans des zones humides. On la trouve principalement au sol, mais c'est une bonne grimpeuse qui, à l'occasion, peut chasser dans des buissons ou arbustes. Les œufs et oisillons font donc partie de son régime alimentaire et parfois les amphibiens



bien que les lézards, serpents et petits mammifères constituent ses proies favorites. La période d'activité se situe généralement de mars à octobre. Les pontes sont déposées au mois de juillet, dans des trous parmi des pierres et les couleuvreaux éclosent aux mois de septembre et octobre, peu avant l'hibernation. La Couleuvre verte et jaune est une espèce dont la répartition mondiale, à tendance méridionale, est relativement réduite et limitée à la France, la Suisse, l'Italie ainsi que quelques îles méditerranéennes. Sur le site Natura 2000, cette couleuvre a été observée de façon régulière.

- **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**

Le Lézard des murailles habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les éboulis, les talus des chemins et voies ferrées, les vignobles... Diurne, agile et habile grimpeur, il s'abrite dans une anfractuosit  du sol, une faille murale, une galerie de rongeurs... Il se nourrit d'insectes (diptères, orthoptères, l pidoptères) et d'araign es. Il existe une p riode de repos hivernal entre novembre et d but mars. L'accouplement a



lieu au printemps. La ponte intervient entre avril et juin. La femelle creuse un trou dans un talus pour d poser de deux   neuf œufs en une ou plusieurs fois. La dur e de l'incubation est de quatre   onze semaines. Le L zard des murailles est l'esp ce fran aise de l zard la plus

commune. Cette espèce très commune ici a été observée sur tous les secteurs du site Natura 2000.

- **Lézard vert (*Lacerta bilineata*)**

Le Lézard vert est un lézard de grande taille présent en France sur l'ensemble du territoire à l'exception du nord du Pays et de la Corse. Il affectionne particulièrement les lieux broussailleux ensoleillés telles les lisières de bois, les haies, les landes où il s'expose régulièrement durant la journée. Lors des fortes chaleurs et en fin de journée, il se réfugie généralement dans un terrier. Son hivernage débute en novembre et s'achève à la fin de l'hiver. A l'issue de la période de reproduction,



les œufs pondus vers le mois de mai éclosent en septembre. Principalement insectivore, il se nourrit également de fruits et occasionnellement de jeunes micro-mammifères. Cette espèce commune ici a été observée sur la quasi-totalité du site N2000.

3.2.2.3. Amphibiens

- **Alyte accoucheur - *Alytes obstetricans***

L'Alyte accoucheur est un petit crapaud de couleur grisâtre de la famille des discoglossidées. Ses habitats préférentiels sont assez variés, mais il semble avoir une préférence pour les carrières abandonnées, les zones rocheuses, les vieux murs et/ou les talus herbeux, parfois très proches des habitations. La période de reproduction débute dès les premières nuits douces du printemps (avril-mai). Chez l'Alyte, la fécondation a lieu hors de l'eau, le mâle prenant en charge les œufs sur ses pattes



postérieures pendant toute la période de développement embryonnaire. Au moment de l'éclosion, le mâle gagne un milieu aquatique (mare, étang, rivière) où les têtards seront libérés. Il arrive qu'il y ait une deuxième période de reproduction en juillet, dans ce cas, les têtards passent l'hiver à l'état larvaire. Sur le site Natura 2000, l'Alyte a été observé sur les chaumes des Séverins et dans la vallée des Eaux-Clares, avec des effectifs peu importants.

- **Crapaud calamite – *Bufo calamita***

Ce crapaud fréquente essentiellement les habitats ouverts, à végétation clairsemée. Il est souvent présent dans les sablières et carrières, les landes ouvertes et parfois aussi dans les cultures. La période de reproduction s'étale de fin mars à juin dans des milieux aquatiques temporaires et peu profonds (flaques...) et les jeunes crapauds quittent l'élément liquide assez rapidement, environ 4 à 8 semaines après la ponte. Le Crapaud calamite se nourrit de divers petits invertébrés, qu'il chasse la nuit. En Poitou-Charentes, cette espèce localisée est considérée comme déterminante. Sur le site Natura 2000, le Crapaud calamite a été observé sur les chaumes des Séverins et de La Tourette, et il se reproduit dans le fond de la carrière Lafarge en activité.



- **Grenouille agile (*Rana dalmatina*)**

La Grenouille agile est caractérisée par un petit territoire, guère plus de 40 m², explorés en une nuit, et à peine 200 m entre la mare, ou le fossé nuptial, et le terrain de chasse estival. Contrairement à d'autres anoures, la Grenouille agile hiberne bien souvent près de l'eau, quitte à effectuer une courte migration prénuptiale dès l'automne, pour être à pied d'œuvre au premier printemps. Les femelles, les premières, quittent mares et fossés après la reproduction, pour gagner le couvert des grandes herbes. Elles s'y régaleront, jusqu'à l'automne,



de diptères, lépidoptères, orthoptères, capturés chaque nuit au cours de longs postes d'affût. Cette espèce médio-européenne est largement répartie en France, en dehors du bassin méditerranéen. Cette grenouille semble assez commune sur le site Natura 2000, où elle a été observée dans les 3 vallées.

- **Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)**

La Rainette méridionale est assez peu exigeante quant aux milieux aquatiques qu'elle affectionne pour sa reproduction. Elle fréquente toute sorte de biotopes : milieux dunaires, clairières, landes, centres villes, lisières forestières et peut supporter un certain taux de salinité. Elle affectionne les zones présentant une végétation développée au bord des points

d'eau où elle se reproduit (végétation arbustive ou herbacée). En effet, cette espèce est arboricole. La reproduction commence au début du printemps et dure jusqu'à l'été, après l'hivernation qui s'effectue au sol. La principale aire de distribution de cette espèce se situe dans le sud-ouest de l'Espagne et le sud de la France où les populations se maintiennent à un bon niveau, malgré la destruction des milieux de reproduction et l'utilisation intensive de pesticides. En Poitou-Charentes, la Rainette méridionale atteint sa limite nord de répartition. Sur le site Natura 2000, cette rainette est présente dans la vallée de l'Anguienne, au niveau de l'étang du Châtelard, et à l'Est de la vallée des Eaux-Clares. Les populations semblent peu importantes.



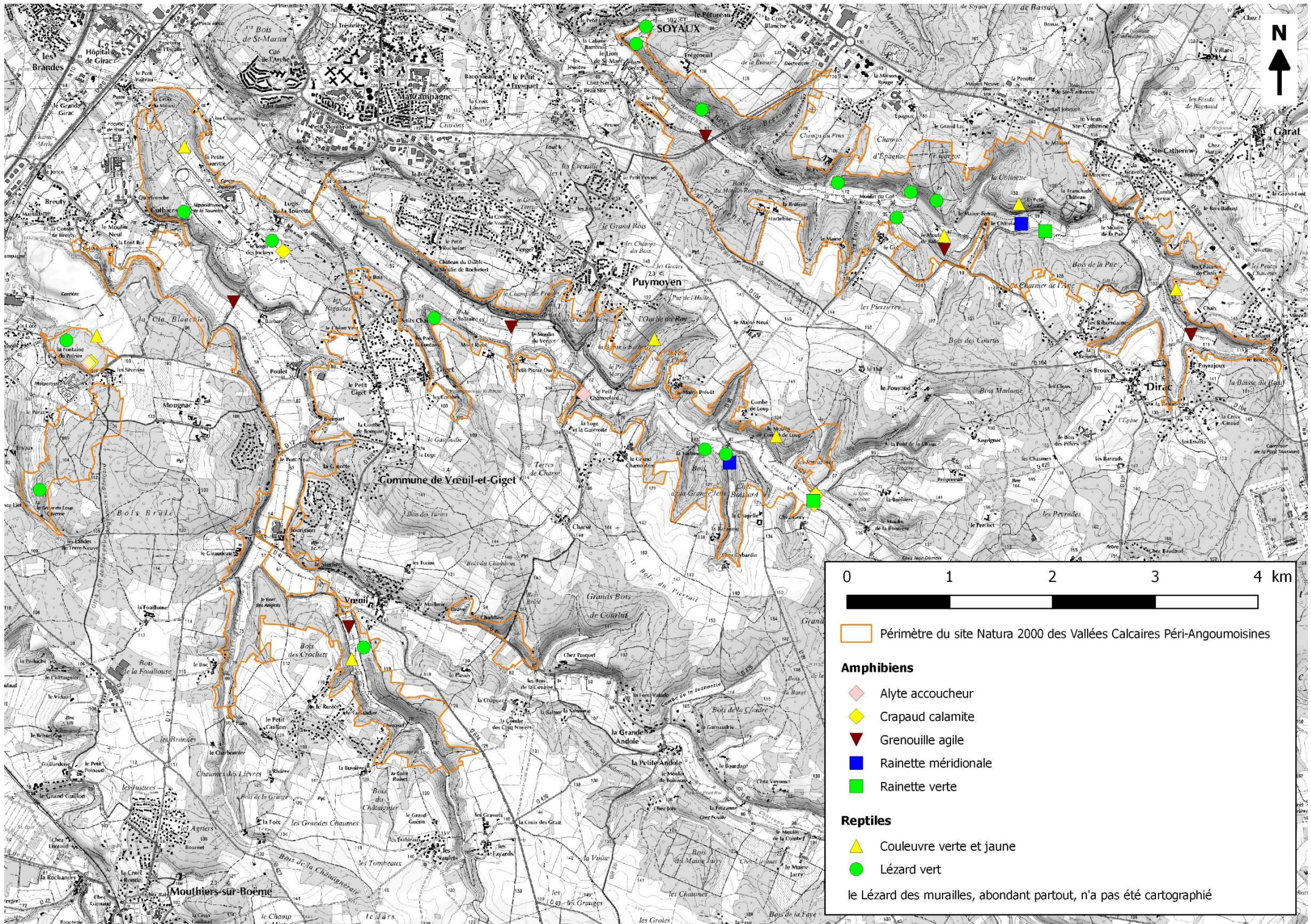
- **Rainette verte - *Hyla arborea***

La Rainette verte est une petite espèce qui affectionne les milieux aquatiques stagnants pourvus d'une riche végétation arbustive rivulaire. Elle grimpe avec agilité sur les arbres et buissons grâce à de petites pelotes adhésives situées au bout des doigts. Son activité est principalement nocturne et elle reste cachée dans la végétation durant la journée. La période de reproduction s'étend d'avril à juin, les mâles sont alors facilement repérables grâce à leur chant puissant. C'est une espèce nordique qui atteint en Charente sa limite sud de répartition.



Elle est remplacée au sud par sa cousine la Rainette méridionale et on notera que le site Natura 2000 accueille les 2 espèces, ce qui est relativement peu fréquent dans le département. La Rainette verte n'a été contactée que dans la vallée de l'Anguienne, au niveau de l'étang du Châtelard, où elle côtoie la Rainette méridionale.

CARTE N°10
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES REPTILES ET AMPHIBIENS
DE L'ANNEXE 4 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



0 1 2 3 4 km





 Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises

Amphibiens

-  Alyte accoucheur
-  Crapaud calamite
-  Grenouille agile
-  Rainette méridionale
-  Rainette verte

Reptiles

-  Couleuvre verte et jaune
-  Lézard vert

le Lézard des murailles, abondant partout, n'a pas été cartographié

3.2.2.4. Invertébrés

- **Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)**

L'Azuré du serpolet fréquente les pelouses et friches calcaires, prairies sèches et ourlets où se développent les plantes-hôtes des chenilles : Origan vulgaire (*Origanum vulgare*) et serpolet (*Thymus ssp*). Les adultes sont visibles de juin à août en une seule génération. On notera que, comme les autres espèces du genre *Maculinea*, le développement larvaire s'effectue en partie dans une fourmière du genre *Myrmica*.



Cette espèce est en régression généralisée, même si le Poitou-Charentes accueille encore de belles populations. L'Azuré du serpolet souffre surtout de

la disparition de ses biotopes de prédilection, menacés par l'abandon des pratiques pastorales et les cultures intensives. Sur le site Natura 2000, cette espèce est bien présente dans les 3 vallées, même si les effectifs sont peu importants. Elle préfère ici les secteurs plutôt mésophiles.

- **Bacchante (*Lopinga achine*)**

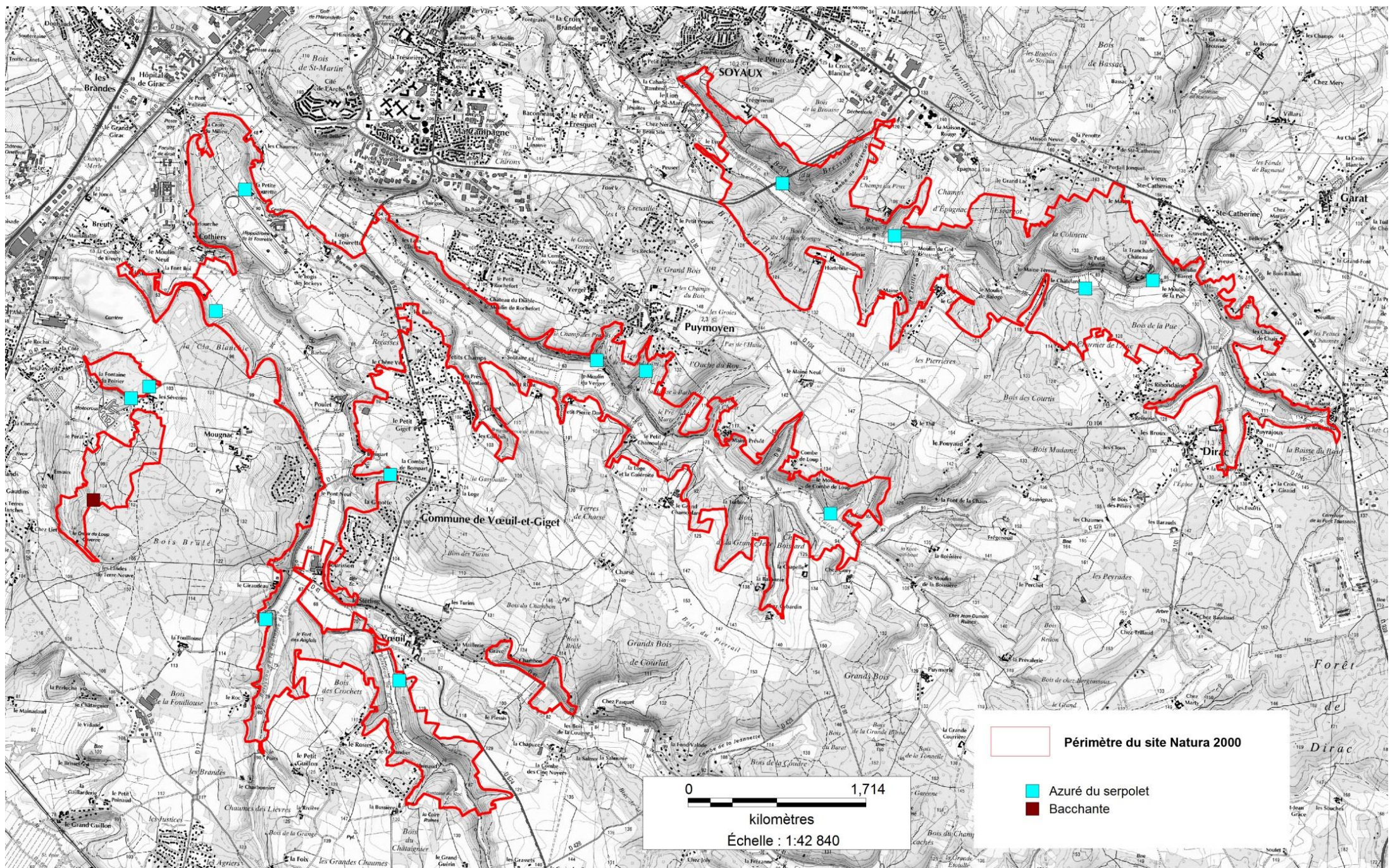
La Bacchante est une belle espèce forestière, qui affectionne les bois clairs à végétation herbacée dense. Les chenilles se nourrissent sur diverses graminées inféodées aux boisements et les adultes sont visibles pendant un court laps de temps, durant le mois de juin, et l'on peut les observer voletant dans les allées et layons forestiers où ils apprécient particulièrement la sève qui s'écoule des arbres abîmés.



Ce papillon est en régression généralisée en France, où il souffre de la fragmentation des

massifs forestiers et en Poitou-Charentes, cette espèce est rare et localisée. Ce beau papillon a été observé au sud des Séverins, et est bien présent dans le massif forestier de Bois Brûlé. On notera que cette espèce n'avait pas été observée sur le site Natura 2000 auparavant.

CARTE N°11
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES INSECTES
DE L'ANNEXE 4 DE LA DIRECTIVE « HABITATS, FAUNE, FLORE »



Site Natura 2000 FR5400413 « Vallées calcaires péri-angoumoises » - Actualisation des inventaires biologiques
Charente Nature mars 2014 – Mise à jour en décembre 2017

3.2.3. Espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux »

Espèces nicheuses :

- **Alouette lulu (*Lullula arborea*)**

L'Alouette lulu est un passereau sédentaire inféodé aux milieux herbacés, entrecoupés de haies. Son régime alimentaire, essentiellement granivore une grande partie de l'année, devient nettement insectivore en période de reproduction. Ce petit passereau connaît à l'heure actuelle un fort déclin de ses populations en France et dans notre région. Ce passereau est nicheur très probable sur les chaumes des Séverins et de La Tourette, ainsi que dans la vallée des Eaux-Clares.



- **Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)**

Espèce migratrice, l'Engoulevent d'Europe est un visiteur d'été qui possède un chant caractéristique permettant de le repérer facilement. Son activité est crépusculaire et il chasse des insectes en vol. Il fréquente les boisements clairs, les clairières, les coupes, les landes et les pelouses sèches, où il niche à même le sol. Cet oiseau est encore bien présent en Poitou-Charentes, notamment sur les secteurs boisés. L'engoulevent semble bien présent sur le site Natura 2000, où il a été contacté sur les milieux favorables des 3 vallées.



- **Martin-pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis***

Présent sur les quatre départements du Poitou-Charentes, le Martin-pêcheur d'Europe est un oiseau sédentaire strictement lié à l'eau. Etang, rivière, lac et prairies inondées... cet oiseau piscivore fréquente nombre d'habitats aquatiques pour se nourrir et se reproduire. Sa survie dépend particulièrement de la disponibilité des ressources alimentaires. Un hiver trop rigoureux ou des sécheresses estivales trop longues peuvent provoquer une perte



conséquence de ses effectifs. Cette mortalité peut toutefois être compensée par un succès de reproduction élevé, avec pour un couple expérimenté sur une saison de reproduction, l'élevage de trois nichées comptant chacune 6 à 7 jeunes. Le martin-pêcheur a été observé sur le cours des 3 ruisseaux du site Natura 2000, même s'il semble peu abondant.

- **Pic noir – *Dryocopus martius***

Le Pic noir est le plus grand de nos pics, de la taille d'une corneille. C'est un oiseau sédentaire qui recherche de préférence les massifs forestiers avec de grands arbres. Pour nicher, il affectionne particulièrement les hêtres, mais il peut aussi s'installer dans des pins, des peupliers ou des platanes, à condition que leurs troncs aient un diamètre d'au moins 50 cm. Il y creuse une grande loge où il élève de 2 à 5 jeunes. Il se nourrit principalement de grosses fourmis, ainsi que des larves de coléoptères xylophages. Cette espèce, autrefois très rare en Poitou-Charentes, est actuellement en expansion. Le Pic noir a été observé près de l'étang du Châtelard, où il est nicheur.



Espèces occasionnelles potentiellement nicheuses :

- **Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)**

Ce rapace migrateur arrive sous nos latitudes vers la mi-mai, ce qui en fait un migrateur tardif. Son régime alimentaire, constitué principalement d'insectes, et plus précisément d'hyménoptères, l'incite à prospecter des milieux divers : lisières et clairières forestières, prairies, friches, landes, pelouses sèches... La bondrée installe son nid à la cime d'un arbre au sein d'une forêt claire. Dès la fin du mois d'août, les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver en Afrique. Ce rapace a été observé au-dessus de la zone d'étude, mais ne semble pas y nicher.



- **Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*)**

Ce grand rapace migrateur évolue sur un territoire très vaste et niche, dans les boisements tranquilles à la cime de grands arbres. Son régime alimentaire est presque exclusivement composé de reptiles. Le circaète affectionne les zones ouvertes et ensoleillées riches en lézards et serpents, comme les pelouses sèches, les landes, les friches, les lisières... avec de vastes forêts dans lesquelles il établit son aire, où il élève un seul jeune chaque année. Le circaète est considéré comme rare en Poitou-Charentes. Observé en chasse au-dessus du site, il ne semble pas y nicher.



- **Milan noir (*Milvus migrans*)**

Rapace migrateur au long cours, le Milan noir arrive en France dès le mois de mars. En Poitou-Charentes, la moitié des populations s'installe autour des grands marais littoraux, l'autre partie s'installant près des cours d'eau, étangs et aussi dépôts d'ordures, où il prélève sa nourriture, composée essentiellement de poissons morts, charognes et animaux affaiblis. Sociaux, les couples peuvent nicher à proximité les uns des autres, et bâtissent une aire dans les zones boisées situées près de l'eau. Ils élèvent en moyenne 2 jeunes par an, et repartent vers l'Afrique dès le mois d'août. Observé à plusieurs reprises en chasse au-dessus du site Natura 2000, il ne semble pas y nicher.

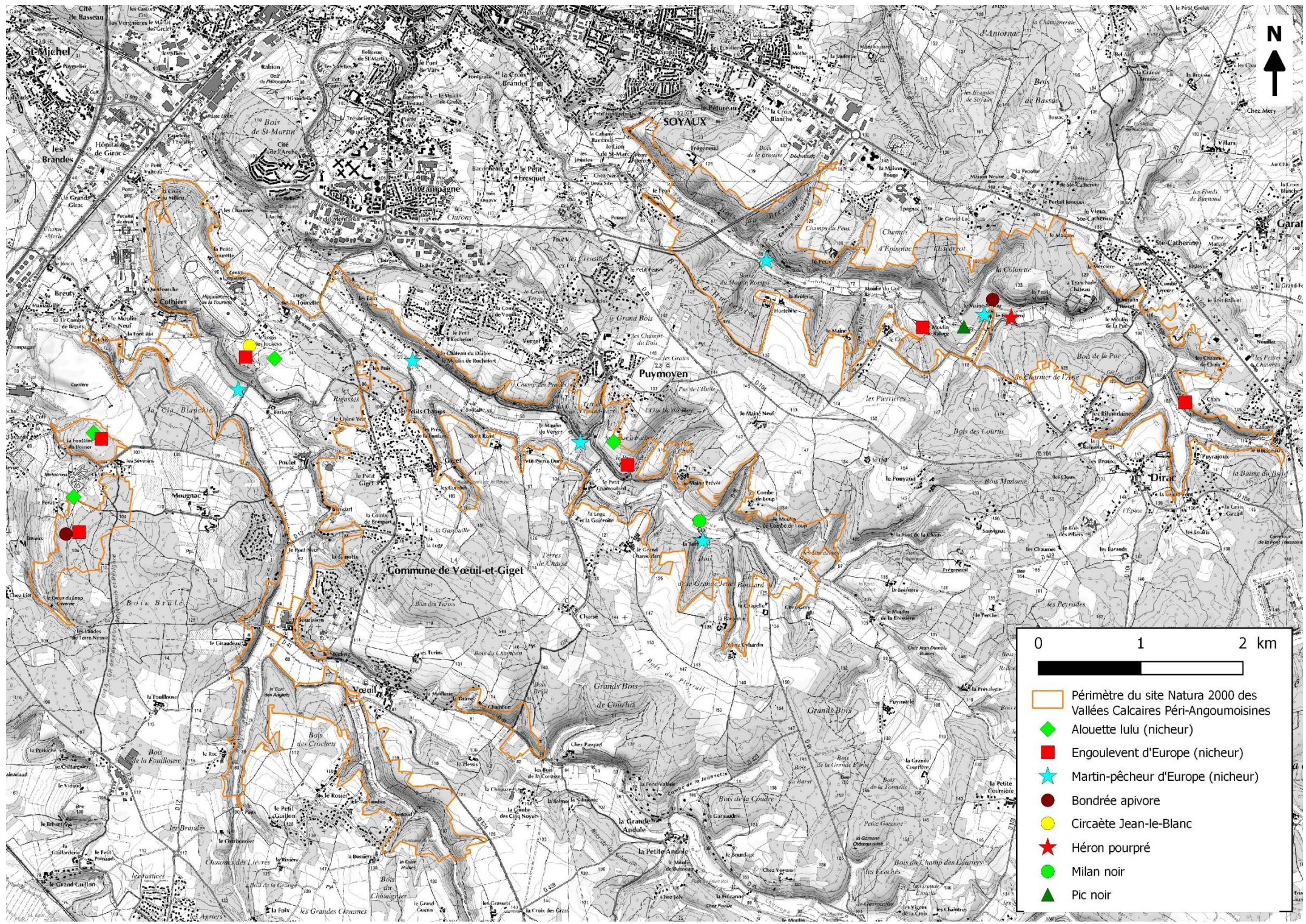


- **Héron pourpré – *Ardea purpurea***










Migrateur au long cours, le Héron pourpré est un grand échassier aux formes sveltes. L'adulte se distingue du Héron cendré, très commun en France, par son plumage très sombre d'un gris-bleu ardoisé dessus, noir et roux dessous. Il est strictement inféodé aux marais présentant des roselières à Phragmites, bordées de saulaies marécageuses où il va établir son nid et se nourrir (poissons, amphibiens, insectes...). En France, il niche dans les régions présentant ces habitats (Camargue, Dombes, Brenne, Charente-Maritime). Les individus adultes observés en période de reproduction en 2017 sur la queue d'étang du Châtelard semblent étayer la thèse selon laquelle la population des marais atlantiques charentais serait en expansion (d'autres observations de reproduction ont été avérées en Angoumois en 2017).



CARTE N°12
Site Natura 2000 FR5400413
« Vallées calcaires péri-angoumoises »
LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES OISEAUX
DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » NICHEUR OU
POTENTIELLEMENT NICHEUR



0 1 2 km

 Périmètre du site Natura 2000 des Vallées Calcaires Péri-Angoumoises
 Alouette lulu (nicheur)
 Engoulevent d'Europe (nicheur)
 Martin-pêcheur d'Europe (nicheur)
 Bondrée apivore
 Circaète Jean-le-Blanc
 Héron pourpré
 Milan noir
 Pic noir

3.2.4. Espèces inscrites à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore » potentiellement présentes sur le site

Le site Natura 2000 des vallées péri-angoumoises abrite un grand nombre d'espèces animales patrimoniales. Au-delà des 45 espèces d'intérêt communautaire décrites, 4 n'ont pas été recontactées récemment (Ecrevisse à pieds blancs, Fadet des laïches, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur) et 5 restent probables (Grand Capricorne, Vison d'Europe, Vertigo de Des Moulins, Vertigo étroit, Cordulie à corps fin). Ces 9 espèces, sont toutes inscrites aux annexes des Directives Natura 2000.

D'autres espèces non inscrites aux Directives, mais néanmoins patrimoniales, seraient par ailleurs potentiellement présentes : Azuré des mouillères (Lépidoptère rhopalocère) ; Campagnol amphibie et Crossope aquatique (mammifères semi-aquatiques) ; des lépidoptères hétérocères thermophiles, dont le Sphinx de l'Épilobe ; ainsi que certaines espèces de champignons, bioindicatrices des prairies et pelouses anciennes et non perturbées mécaniquement ou chimiquement dont deux espèces en liste rouge mondiale (*Hygrocybe citrinovirens* et *Hygrocybe ingrata*).

Compte tenu de leur patrimonialité, l'ensemble de ces espèces et/ou taxons mériteraient des prospections spécifiques complémentaires dans les années à venir.

CONCLUSION

La diversité des habitats, notamment de pelouses sèches et leur bon état global de conservation, le nombre important d'espèces patrimoniales, tant végétales qu'animales, la présence d'espèces particulièrement rares (dont ce sont parfois les seules stations régionales), font du site Natura 2000 des Vallées péri-angoumoises l'un des plus importants de la Région en ce qui concerne les pelouses calcaires. Néanmoins, ces pelouses disparaissent progressivement suite à l'évolution naturelle, et avec elles leurs cortèges d'espèces spécifiques. D'une manière générale, les espèces animales patrimoniales (ou non) présentes sur la zone d'étude ont besoin d'une mosaïque de milieux "naturels" diversifiés et en bon état de conservation, reliés entre eux par des corridors écologiques (haies, ruisseaux...) et alternant avec des zones boisées et ouvertes, ainsi que des milieux aquatiques variés et peu pollués, riches en végétation aquatique et héliophyte.

L'effort de gestion et de restauration déjà commencé sur certains secteurs doit être poursuivi sur l'ensemble du site afin de permettre à ces richesses biologiques de continuer d'exister encore longtemps.

BIBLIOGRAPHIE

- BARON Y. – 2010 - *Les plantes sauvages & leurs milieux en Poitou-Charentes*. 351 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C. – 1997 – *Nomenclature CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. 217 p.
- BOULLET V. – 1986 – *Les pelouses calcicoles du domaine atlantique français et ses abords. Essai de synthèse phytosociologique*. Thèse Doct. 3^{ème} cycle Lille. 333p.
- BOURNERIAS M. ARNAL G. & BOCK C. – 2001 – *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Belin ed. 639 p.
- CHARENTE NATURE – 1999 – *Etude écologique de la Vallée des Eaux-Clares*. 49 p.
- CHARENTE NATURE – 2005 – *Expertise biologique préalable aux travaux d'aménagement des ouvrages de la Charreau – Action AE4 du Document d'objectifs des « Vallées calcaires péri-angoumoises » FR5400413 concernant les chiroptères*. 16p.
- CHARENTE NATURE – 2005 – *Expertise biologique préalable aux opérations de désenvasement du cours de la Charraud – Action AE5 du Document d'objectifs des « Vallées calcaires péri-angoumoises » FR5400413*. 18p.
- CHARENTE NATURE – 2008 – *Action D2 du Document d'objectifs des « Vallées calcaires péri-angoumoises » FR5400413 : Recherche des gîtes de reproduction des chauves-souris*. 18p.
- CHARENTE NATURE – 2010 – *Vallées des Eaux-Clares, commune de Puymoyen ; Diagnostic écologique*. CREN Poitou-Charentes, 60 p.
- CHARENTE NATURE – 2011 – *Chaumes des Séverins, commune de La Couronne ; Diagnostic écologique*. CREN Poitou-Charentes, 50 p.
- HAZEL L. & DA ROS M. – 2002 – *L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe*. D & N éd. 384 p.
- COSTE H. – 1990 – *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*. Tomes I, II et III. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard.
- ETEN Environnement – 2006 – *Mission d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallées calcaires péri-angoumoises » - Bilan de la mission pour l'année 2006*. 28p.
- ETEN Environnement – 2007 – *Mission d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallées calcaires péri-angoumoises » - Bilan de la mission pour l'année 2007*. 57p.

FERNEZ T., Mickaël MADY M., SELIER Y. - 2017 - Les Charophytes de la vallée de l'Anguienne : compte-rendu de la journée du 26/05/17. 4 p.

FIERS V. , GAUVRIT B. , GAVAZZI E. , HAFFNER P. , MAURIN H. – 1997 – *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service de Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.

JOURDE P. & TERRISSE J. – 2001 – *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.

LAFRANCHIS T. – 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, Biotope éd. 448 p.

OUEST AMENAGEMENT – 2001 – Site Natura 2000 n°11 FR5400413 – Document d'Objectifs des Vallées calcaires péri-angoumoises – Volume II : Diagnostic et analyse de l'état initial du site. 105p.

POITOU-CHARENTES NATURE (2002) – *Amphibiens & reptiles du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire*. Cahiers techniques Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 112 p.

POITOU-CHARENTES NATURE ; TERRISSE J. (coord. Ed) (2006) – *Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 68 p.

POITOU-CHARENTES NATURE ; TERRISSE J. (coord. Ed) (2012) – *Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-comte. 476 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Ed), 2009. – *Libellules du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 256 p.

PREVOST O. et GAILLEDROT M. (Coords), 2011. *Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-comte. 304 p.

RIGAUD T. & GRANGER M. – 1999 – *Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne – Poitou-charentes Nature, Poitiers, France. 236 p.

SELIER Y., SUGNY D. et CORRIOL G., 2015. Protocole standardisé d'étude des champignons des pelouses et prairies maigres, les « CHEGD » (Clavaires, Hygrocybes, Entolomes, Déoglosses, Dermolomes) - Bull. Soc. mycol. Fr., 131 (1-2), p. 97-148

SVENSSON L. , MULLARNEY K. , ZETTERSTROM D. & GRANT P. – 2000 – *Le guide ornitho*. D & N éd. 399 p.

TERRISSE J. – 2000 – *Habitats déterminants en Poitou-Charentes*. LPO – DIREN Poitou-Charentes. 25 p.

ANNEXE

TABLEAUX DE SYNTHÈSE

• **Tableau n° 14 : Habitats ayant justifié la désignation du site FR5400413 « Vallées calcaires péri-angoumoises » :**

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles	6110*	12,81	0,09	Difficile à définir : habitat le plus souvent inclus dans les complexes de pelouses xérophiles en 2013	-de 0,1	Sol calcaire squelettique bien exposé	Défavorable : fermeture naturelle, fréquentation humaine (même remarque pour tous les types de pelouses)	Défavorable à favorable, en fonction de la sur fréquentation humaine, sur les corniches notamment	4 : Forte	Maintien de l'ensoleillement, piétinement limité
Parcours substeppiques de graminées et annuelles	6220*	12,19	5,29	Difficile à définir : habitat le plus souvent inclus dans les complexes de pelouses xérophiles en 2013, mais évolution négative très probable	0,3	Sol calcaire très secs bien exposé avec végétation très ouverte	Défavorable : fermeture naturelle, fréquentation humaine (même remarque pour tous les types de pelouses)	Défavorable Suite à la fermeture progressive naturelle, mais encore de beaux ensembles	5 : Majeure	Pâturage extensif ovins/caprins
Forêts de pentes, éboulis ou ravins	9180*	<i>Non mentionné, inclus dans les chênaies-frênaies</i>	18,01	Non mentionné en 2003, cet habitat stable n'a probablement pas évolué	1	Fortes pentes en exposition nord	Non mentionné	Favorable, conditions stationnelles rendant l'exploitation difficile	2 : Modérée	Non intervention

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun	91E0*	27,23	41,14	Augmentation notable liée à la prise en compte en 2013 d'un linéaire de ripisylve plus important	2,5	Lit majeur des vallées, engorgement périodique	Habitat peu typique, état de conservation non défini	Plutôt favorable, suite à la gestion des cours d'eau par un syndicat de rivière	2 : Modérée	Maintien d'un niveau de nappe suffisant en période d'étiage ; non intervention
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	7210*	2,50	1,46	Diminution liée à des erreurs de caractérisation en 2003, à la fermeture du milieu (0,55 ha) et à des destructions directes (0,18 ha)	0,1	Sols tourbeux alcalins, engorgement constant	Défavorable par manque d'entretien	Favorable sur la parcelle existante, mais devra nécessiter une gestion périodique ; disparu ailleurs	4 : Forte	Maintien d'un niveau de nappe suffisant en période d'étiage ; gestion mécanique périodique avec exportation des résidus
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	17,73	18,74	Augmentation de la superficie liée à la présence de nouveaux plans d'eau (0,68 ha) et des erreurs de caractérisation en 2003	1,3	Eaux méso à eutrophes, ensoleillement important, profondeur moyenne	Habitat peu caractéristique, état de conservation médiocre	Défavorable, herbiers aquatiques le plus souvent inexistant ou très réduits	3 : Assez forte	Maintenir des secteurs ensoleillés, éviter l'empoisonnement et les intrants d'origines agricoles

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	3140	0,09	3,28	Augmentation de la superficie liée à la présence de nouveaux plans d'eau (0,68 ha) et des erreurs de caractérisation en 2003	-de 0,1	Eaux oligo à mésotrophes ensoleillement important, profondeur faible	Habitat rare et menacé de disparition	Favorable, mais habitat pionnier risquant de disparaître rapidement	4 : Forte	Maintenir des secteurs ensoleillés, surveiller la prolifération des héliophytes
Rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	<i>Non mesuré</i>	<i>Non mesuré</i>	Aucune comparaison possible pour cet habitat	-	Courant continu favorisant l'oxygénation, eaux de bonne qualité, alternance de zones ombragées et ensoleillées	Habitat peu caractéristique, état de conservation médiocre	Défavorable en partie aval des cours d'eau à favorable en partie amont	3 : Assez forte	Maintenir des secteurs ensoleillés, éviter les intrants d'origines agricoles et urbains, limiter l'envasement Pas de prélèvements agricoles en période d'étiage
Formations à Genévrier commun	5130	<i>Non mentionné, probablement inclus dans les faciès d'embuissonnement sur calcaire</i>	32,65	Aucune comparaison possible pour cet habitat	2	Sols bruns calcaires bien exposés, alternance de milieux ouverts et de fourrés	Non mentionné, et considéré comme une menace de fermeture des pelouses calcaires	Défavorable suite à la dynamique naturelle de boisement, mais encore de beaux ensembles	4 : Forte	Pâturage extensif ovins/caprins ; débroussaillage ponctuel avec élimination des plus vieux arbustes

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses	5110	8,75	3,10	Evolution très négative, liée à la fermeture du milieu pour majeure partie	0,2	Sol calcaire très secs bien exposé	Superficies faibles mais bon état de conservation	Défavorable suite à la dynamique naturelle de boisement	3 : Assez forte	Pâturage extensif ovins/caprins ; débroussaillage ponctuel avec élimination des plus vieux arbustes
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire	6210 6210-26	192,92	115,42	Evolution très négative liée à la dynamique naturelle de boisement, mais déficit surfacique à nuancer (au moins par 2) du fait d'erreurs de cartographie en 2003	6,8	34.32 : Pentas et plateaux calcaires sur sol assez profond, avec gestion périodique 34.33 : Sol calcaire squelettique bien exposé	Défavorable : fermeture naturelle, fréquentation humaine (même remarque pour tous les types de pelouses)	Très défavorable ; habitat très sensible à l'absence de gestion périodique, surfaces en forte régression	4 : Forte	Pâturage extensif ovins/caprins ; fauche périodique avec exportation
Tourbières basses alcalines	7230	<i>Non mentionné, inclus dans les marais calcaires</i>	<i>Non mesuré</i>	Aucune comparaison possible	<0,1	Substrat tourbeux plus ou moins constamment engorgé par une eau carbonatée	Non mentionné	Défavorable Suite à la fermeture progressive naturelle	5 : Majeure	Pâturage extensif ; étrépage ponctuel ; creusement de dépressions

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires	6430	9,47	10,77	Augmentation des surfaces occupées par cet habitat en 2013, liée à la déprise agricole en zones humides	0,7	Lit majeur des vallées à engorgement périodique, avec gestion périodique	Habitat peu typique, état de conservation moyen	Assez favorable, légère augmentation des surfaces occupées depuis 2003	3 : Assez forte	Fauche périodique avec exportation ; pâturage extensif bovin/équins
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	<i>Non mentionné, inclus dans les prairies hygrophiles</i>	1,92	Aucune comparaison possible pour cet habitat	0,1	Sols tourbeux et paratourbeux alcalins à engorgement régulier, avec gestion périodique	Non mentionné	Favorable mais extrêmement fragile	4 : Forte	Fauche périodique avec exportation ; pâturage extensif bovin/équins
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	<i>84,5 – non considéré comme habitat d'intérêt communautaire et inclus dans les prairies méso-xérophiles</i>	35,17	Aucune comparaison possible pour cet habitat	2,1	Conditions méso à méso-xérophiles avec fauche annuelle et exportation	Non mentionné	Favorable	3 : Assez forte	Fauche annuelle avec exportation ; pas d'apport d'engrais

Nom de l'habitat	Code N2000 de l'habitat	Surface couverte par l'habitat en 2003	Surface couverte par l'habitat en 2013	Tendance de l'évolution surfacique 2003-2013	% du site ou de l'aire d'étude	Exigences écologiques	Etat de conservation 2003	Etat de conservation 2013	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Forêts de Chêne vert	9340-10	12,01	51,74	Augmentation de la surface liée à une erreur de caractérisation en 2003, où une grande superficie a été notée en chênaie pubescente	3,1	Sol calcaire squelettique bien exposé		Favorable	3 : Assez forte	Non intervention, mais surveillance des espèces végétales introduites
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	20,40	Non mesuré	Pas d'évolution constatée des surfaces de falaises depuis 2003	-	Parois verticales calcaires	Inconnu	Défavorable sur les secteurs soumis à une pratique intensive de l'escalade	2 : Modérée	Non intervention ; surveillance du lierre, à fort pouvoir recouvrant
Grottes non exploitées par le tourisme (et cavités artificielles)	8310	39 unités	Environ 50 unités	L'augmentation du nombre de cavité est liée à une exploration plus fine sur le terrain en 2013	-	Néant	Mauvais à bon suivant les cavités	Plutôt défavorable, avec une fréquentation humaine importante	3 : Assez forte	Assurer la tranquillité des principaux sites à chauves-souris par pose de grilles adaptées

• **Tableau n°15 : Espèces ayant justifié la désignation du site FR5400413 « Vallées calcaires péri-angoumoises » :**

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Barbastelle	1308	Mentionnée	<i>Inconnue – quelques individus en période d'hibernation ; contactée en chasse en période d'activité</i>	Maintien de l'espèce sur le site en période hivernale, contacts en période d'activité	Milieus boisés riches en insectes (terrains de chasse) peu exigeante pour les sites de reproduction et d'hibernation	Inconnue – probablement faible	Inconnu	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Grand murin	1324	Mentionné	<i>Inconnue – quelques individus en période d'hibernation</i>	Maintien de l'espèce sur le site en période hivernale	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation) ; cavités, greniers, combles (reproduction)	Inconnue – probablement faible	Inconnu	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Grand rhinolophe	1304	Mentionné	<i>Environ 200 individus en période hivernale ; inconnue en dehors de cette période</i>	Assez favorable : relative stabilité des effectifs en période hivernale	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation) ; cavités, greniers, combles (reproduction)	Forte – présence d'effectifs relativement stables en période d'hibernation, avec environ 200 individus répartis sur plusieurs cavités. Inconnue en dehors de la période d'hibernation	Effectifs stables en période d'hibernation Inconnu en dehors de cette période	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Minioptère de Schreibers	1310	Mentionné	<i>Inconnue – quelques individus en période d'hibernation ; découverte d'individus en période estivale en milieu favorable</i>	Favorable : reproduction probable et maintien de l'espèce sur le site en période hivernale, de façon très sporadique	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation et reproduction) – espèce grégaire	Inconnue – probablement fort	Inconnu	5 : Majeure	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Murin à oreilles échanquées	1321	Mentionné	<i>Colonie de reproduction avec une centaine de femelles (et autant de jeunes) dans le Château de la Tranchade – quelques individus en période d'hibernation</i>	Favorable : maintien de l'espèce sur le site et découverte d'une colonie de reproduction	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation) cavités et bâti (reproduction)	Très forte : seule colonie de reproduction connue près d'Angoulême	Favorable mais très fragile	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Murin de Bechstein	1323	Mentionné	<i>Inconnue – quelques individus en période d'hibernation</i>	Maintien de l'espèce sur le site en période hivernale	Milieus boisés riches en insectes (terrains de chasse), cavités (hibernation), arbres avec cavités (reproduction)	Inconnue	Inconnu	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Petit rhinolophe	1303	Mentionné	<i>Une trentaine d'individus en période hivernale (probablement plus) ; inconnue en dehors de cette période</i>	Assez favorable : relative stabilité des effectifs en période hivernale	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation) ; cavités, greniers, combles (reproduction)	Moyenne ; présence d'individus en hibernation dans les cavités du site	Effectifs stables en période d'hibernation Inconnu en dehors de cette période	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Rhinolophe euryale	1305	Non mentionné	<i>Inconnue – quelques individus en période d'hibernation</i>	Inconnue, espèce découverte récemment	Milieus boisés et ouverts riches en insectes (terrains de chasse), cavités naturelles et artificielles (hibernation et reproduction)	Inconnue – probablement faible	Inconnu	4 : Forte	Maintien des milieux de chasse, absence de pesticides, tranquillité des gîtes d'hibernation et de reproduction
Loutre d'Europe	1355	Non mentionnée	<i>Inconnue – individu observé en aval du site</i>	Inconnue, besoin d'investigations complémentaires	Cours d'eau poissonneux	Inconnue – Moyenne à forte si reproduction	Inconnu	4 : Forte	Maintien de zones humides fonctionnelles et de cours d'eau poissonneux

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Vison d'Europe	1356	<i>Non observé</i>	<i>Non observé, défaut de prospection</i>	Inconnue, besoin d'investigations complémentaires	Cours d'eau et zones humides en bon état de conservation et présentant une faible fréquentation humaine	Inconnue – Majeur si reproduction	Inconnu	5 : Majeure	Maintien de zones humides fonctionnelles
Cistude d'Europe	1220	<i>Signalée sur la Charraud</i>	<i>Inconnue – probablement peu importante</i>	Inconnue, besoin d'investigations complémentaires	Eaux stagnantes ou faiblement courantes riches en petite faune aquatique	Inconnue – Très forte si présence d'une population reproductrice	Inconnu	4 : Forte	Maintien de milieux aquatiques en bon état, protection des sites de ponte.
Chabot	1163	<i>Signalé dans l'Anguienne et les Eaux-Clares</i>	<i>Inconnue</i>	Inconnue, besoin d'investigations complémentaires	Cours d'eau oxygénés avec fonds caillouteux	Inconnue – Forte si présence de populations	Inconnu	4 : Forte	Maintien de milieux aquatiques courant en bon état
Lamproie de Planer	1096	<i>Signalée dans la Charraud</i>	<i>Inconnue</i>	Inconnue, besoin d'investigations complémentaires	Cours d'eau à fonds limoneux	Inconnue – Modéré a priori	Inconnu	4 : Forte	Développement de secteurs à dépôt de sables, limons, vases
Agrion de Mercure	1044	<i>Espèce bien présente sur les différents cours d'eau</i>	<i>Importante, probablement plus de 100 individus</i>	Favorable, maintien de l'espèce sur le site, découverte de nouvelles stations	Ruisseaux oxygénés ensoleillés avec herbiers aquatiques	Forte – espèce présente sur tous les cours d'eau du site, avec des populations assez importantes	Favorable	3 : Assez forte	Maintien de secteurs de ruisseau ensoleillés, notamment au niveau des têtes de bassin

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Cordulie à corps fin	1041	Observation en val d'Anguien-ne	<i>Inconnue, probablement peu abondant</i>	Population non suffisamment connue	Cours d'eau lents	Inconnue – Faible a priori : Reproduction peu probable sur les cours d'eau du site (trop vifs) que l'espèce fréquenterait en phase de maturation sexuelle	Inconnu	2 : Modéré e	Préserver la qualité et la ressource en eau
Gomphe de graslin	1046	<i>Non observé</i>	<i>Inconnue, probablement peu abondant</i>	Inconnue, espèce découverte récemment	Cours d'eau lents	Inconnue – Faible a priori : Reproduction peu probable sur les cours d'eau du site (trop vifs) que l'espèce fréquenterait en phase de maturation sexuelle	Inconnu	2 : Modéré e	Préserver la qualité et la ressource en eau

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Azuré de la sanguisorbe	1059	2 contacts au niveau des Bois de la Couasse, à Torsac	Importante : 50 individus observés sur La Couronne, 10 sur Dirac	Favorable, maintien de l'espèce sur le site, découverte de 2 nouvelles stations	Prairies à molinie, bas-marais alcalins avec <i>Sanguisorba officinalis</i> et fourmis du genre <i>Myrmica</i>	Très forte – dernières populations reproductrices connues en Poitou-Charentes	Favorable mais très fragile	5 : Majeure	Maintien d'un milieu ouvert par gestion périodique, en tenant compte de la biologie de l'espèce et de ses hôtes (sanguisorbe et fourmis)
Cuivré des marais	1060	1 seul contact	Inconnue, probablement peu abondant	Maintien de l'espèce sur le site	Prairies et friches humides avec <i>Rumex ssp</i>	Inconnue – Forte si présence d'une population reproductrice	Inconnu	4 : Forte	Maintien d'un milieu ouvert par gestion périodique
Damier de la succise	1065	Non observé	Inconnue, probablement peu abondante	Inconnue, espèce découverte récemment	Prairies humides avec <i>Succisa pratensis</i>	Inconnue – Forte si présence d'une population reproductrice	Inconnu	4 : Forte	Maintien d'un milieu ouvert par gestion périodique
Fadet des laïches	1071	Non observé	Non observé ; probablement éteint sur le site	Espèce non retrouvée	Landes humides, tourbières et bas-marais alcalins, avec <i>Molinia caerulea</i> et/ou <i>Schoenus nigricans</i>	Sans objet – espèce a priori disparue	Espèce a priori éteinte	5 : Majeure	Maintien d'un milieu ouvert par gestion périodique
Ecrevisse à pieds blancs	1092	36 indiv.	Non observé ; probablement éteint sur le site	Espèce non retrouvée	Cours d'eau de très bonne qualité (notamment très faibles concentration en nitrate)	Sans objet – espèce a priori disparue	Espèce a priori éteinte	5 : Majeure	Maintien / restauration de milieux aquatique de très bonne qualité physico-chimique

Nom de l'espèce	Code N2000 de l'espèce	Estimation de la population en 2003	Estimation de la population en 2013	Tendance d'évolution 2003-2013	Exigences écologiques	Importance du site pour l'espèce et/ou représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Vertigo étroit	1014	<i>Non observé</i>	<i>Non observé, défaut de prospection</i>	Inconnue	Cladiaies tourbeuses et bas-marais alcalins	Inconnue	Inconnu	5 : Majeure	Maintien de cladiaie et restauration de bas-marais alcalins
Vertigo de Des Moulins	1016	<i>Non observé</i>	<i>Non observé, défaut de prospection</i>	Inconnue	Cladiaies tourbeuses et bas-marais alcalins	Inconnue	Inconnu	4 : Forte	Maintien de cladiaie et restauration de bas-marais alcalins
Rosalie des alpes	1087	<i>Non observée</i>	<i>Inconnue, probablement peu abondant</i>	Inconnue, espèce découverte récemment	Boisements de frênes avec bois morts dans clairières bien exposées	Inconnue – Faible a priori	Inconnu	4 : Forte	Maintien de bois mort au sol et sur pied dans les frênaies principalement
Grand Capricorne	1088	<i>Non observé</i>	<i>Non observé, défaut de prospection</i>	Inconnue	Boisements mûres avec présence de bois mort	Inconnue	Inconnu	3 : Assez forte	Maintien de bois mort au sol et sur pied dans les chênaies principalement
Lucane cerf-volant	1083	<i>Importante, présent dans tous les boisements du site</i>	<i>Importante, présent dans tous les boisements du site</i>	Favorable, maintien de l'espèce et des populations	Boisements de feuillus	Moyenne – cette espèce est encore commune dans tous les boisements de Poitou-Charentes	Favorable	1 : Faible	Maintien de boisements de feuillus avec arbres morts et sénescents

Tableau n°16 : Définition des grandes entités écologiques :

Entité écologique	Surface couverte par l'entité	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Autres Habitats associés (Code CORINE et appellation)	Facteurs d'influence
Pelouses sèches et faciès d'embroussaillage sur calcaire	156,55 ha	6110* : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles 6220* : Parcours substeppiques de graminées et annuelles 5130 : Formations à Genévrier commun 5110 : Formations xérothermophiles à Buis des pentes rocheuses 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1304 : Grand rhinolophe 1310 : Minioptère de Schreibers 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1303 : Petit rhinolophe 1308 : Barbastelle 1324 : Grand Murin 1305 : Rhinolophe euryale Alouette lulu Engoulevent d'Europe Couleuvre verte et jaune Lézard des murailles Lézard vert Alyte accoucheur Azuré du serpolet	31.81 : Fourré mésophile 34.41 : Ourlet xérothermophile 41.71 : Chênaie pubescente	Dynamique naturelle ; Gestion périodique ; Fréquentation humaine ; Modifications de l'occupation du sol ; engrillagement
Boisements	1067,51 ha	9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins 91E0* : Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun 9340 : Forêts de Chêne vert	1308 : Barbastelle 1323 : Murin de Bechstein 1083 : Lucane cerf-volant 1087 : Rosalie des alpes 1088 : Grand Capricorne Murin de Brandt Noctule commune Noctule de Leisler Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Sérotine commune Bondrée apivore Circaète Jean-le-Blanc Milan noir Pic noir	31.81 : Fourré mésophile 34.41 : Ourlet xérothermophile 41.21 : Chênaie-frênaie atlantique 41.71 : Chênaie pubescente 44.92 : Saulaie marécageuse 83.31 : Plantation de conifères 83.321 : Plantation de peupliers	Modifications de l'occupation du sol ; Mode d'exploitation ; Alimentation en eau suffisante pour les boisements humides ; engrillagement

Entité écologique	Surface couverte par l'entité	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Autres Habitats associés (Code CORINE et appellation)	Facteurs d'influence
			Couleuvre verte et jaune Lézard des murailles Lézard vert Bacchante		
Prairies et milieux humides ouverts	209,90 ha	7210* : Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires 6410 : Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 7230 : Tourbières basses alcalines	1059 : Azuré de la sanguisorbe 1060 : Cuivré des marais 1065 : Damier de la succise 1016 : Vertigo de Des Moulins 1014 : Vertigo étroit Couleuvre verte et jaune Lézard vert Crapaud calamite Grenouille agile Azuré du serpolet	37.21 : Prairie humide atlantique eutrophe 53.11 : Roselières hautes 38.1 : Prairie atlantique pâturée	Dynamique naturelle ; Gestion périodique ; Modifications de l'occupation du sol ; Alimentation en eau suffisante pour les prairies humides ; engrillagement
Milieux aquatiques	22,02 ha de plans d'eau + linéaire de ruisseau non mesuré	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 3140 : Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées 3260 : Rivières avec végétation du Ranunculion fluitant et du Callitriche-Batrachion	1220 : Cistude d'Europe 1163 : Chabot 1096 : Lamproie de Planer 1044 : Agrion de Mercure 1355 : Loutre d'Europe 1356 : Vison d'Europe 1044 : Agrion de mercure 1041 : Cordulie à corps fin 1046 : Gomphe de graslin 1092 : Ecrevisse à pieds blancs Murin de Daubenton Martin-pêcheur d'Europe Alyte accoucheur Grenouille agile Rainette méridionale Rainette verte		Dynamique naturelle ; Espèces invasives ; qualité et quantité de l'eau ; engrillagement

Entité écologique	Surface couverte par l'entité	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Autres Habitats associés (Code CORINE et appellation)	Facteurs d'influence
Milieux rupicoles	<i>Non mesurée</i>	8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme	1308 : Barbastelle 1324 : Grand murin 1304 : Grand rhinolophe 1310 : Minioptère de Schreibers 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1303 : Petit rhinolophe 1305 : Rhinolophe euryale Murin à moustaches Murin de Daubenton Murin de Natterer Oreillard roux Lézard des murailles	88 : Espaces souterrains artificiels	Fréquentation humaine ; obturation